



Réserve Naturelle  
**BAIE DE L'AIGUILLON**

Ministère de l'Écologie, du Développement Durable  
et de l'Énergie

Direction de l'Eau et de la Biodiversité

## Rapport d'activités 2012



Janvier 2013



Réserves Naturelles de la baie de l'Aiguillon  
(Vendée et Charente-Maritime)

# **Rapport d'activités 2012**

**Janvier 2013**

**Rédaction** : Frédéric CORRE, Sylvain HAIE, Emmanuel JOYEUX

# PREAMBULE

Aire d'importance internationale pour l'hivernage et la migration de nombreux oiseaux d'eau, la baie de l'Aiguillon a été classée en Réserves Naturelles Nationales en 1996 pour la partie vendéenne et en 1999 pour la partie charentaise. L'Etat a confié la gestion des ces espaces à l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) et à la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO). Bien que la baie soit protégée par deux réserves différentes, un seul plan de gestion a été réalisé. La nouvelle mouture de ce document, pour la période 2013-2022, est en cours de validation.

Le présent rapport a pour objet de présenter l'activité annuelle menée de septembre 2011 à août 2012 sur cette Réserve Naturelle.

Cette activité s'est articulée autour de la rédaction du nouveau plan de gestion avec de nombreux échanges avec les organismes gestionnaires et les DREAL. De nombreux suivis scientifiques ont tout de même été réalisés : le suivi de la nidification des passereaux, le suivi de la migration du Phragmite aquatique par le baguage avec la LPO Charente-Maritime, la poursuite du suivi sur les micromammifères. Cette année a été mis en place un protocole permettant de mieux apprécier l'intérêt des marais salés de la baie de l'Aiguillon comme zone de nourricerie pour les poissons.

La gestion des activités agricoles sur les mizottes, notamment concernant l'application du cahier des charges des mesures agro-environnementales, a fortement mobilisé l'équipe de la réserve naturelle en 2012.

Les suites de la tempête Xynthia ont encore quelque peu occupé l'équipe avec notamment la poursuite du travail sur la mise en place du pâturage ovin sur les digues et plus généralement sur les conditions d'entretien de ces ouvrages, la mise en place d'un suivi de la végétation des digues vendéennes avec la Chambre d'Agriculture et la poursuite des travaux de gestion des accès à la pointe de l'Aiguillon.

Au delà des travaux, l'équipe de la réserve naturelle est restée mobilisée sur la surveillance générale du site en lien avec les autres corps de police de l'environnement.

Nous pouvons également signaler la réintégration des locaux de la Prée Mizottière suite aux travaux réalisés par le Conservatoire du Littoral.



# SOMMAIRE

<b>PREAMBULE .....</b>	<b>0</b>
<b>SOMMAIRE .....</b>	<b>1</b>
<b>1. SUIVI ADMINISTRATIF ET GESTION DU PERSONNEL.....</b>	<b>3</b>
<b>1.1. LES RESSOURCES HUMAINES .....</b>	<b>4</b>
<b>1.2. REPARTITION DE L'ACTIVITE .....</b>	<b>5</b>
1.2.1. REPARTITION DE L'ACTIVITE DES SALARIES A TEMPS PLEIN SUR LA RESERVE NATURELLE .....	5
1.2.2. ACTIVITES DES SERVICES DE L'ONCFS.....	5
1.2.3. AUTRES RENFORTS .....	6
<b>1.3. FORMATION ET PARTICIPATION A DES COLLOQUES / SEMINAIRES .....</b>	<b>6</b>
<b>1.4. PARTENARIAT AVEC LES SERVICES PENITENTIAIRES .....</b>	<b>6</b>
<b>1.5. ASPECTS INSTITUTIONNEL .....</b>	<b>7</b>
<b>1.6. POINT D'INFORMATION SUR L'ETUDE DE PREFIGURATION DU PARC MARIN DES PERTUIS CHARENTAIS.....</b>	<b>7</b>
<b>2. PRESTATION D'ACCUEIL ET D'ANIMATION .....</b>	<b>8</b>
2.1. BILAN DES ANIMATIONS SEPTEMBRE 2011 A AOUT 2012 .....	9
2.2. POINTS SUR LA DIFFUSION DES SUPPORTS PEDAGOGIQUES.....	12
<b>3. SURVEILLANCE DU TERRITOIRE ET POLICE DE L'ENVIRONNEMENT .....</b>	<b>13</b>
<b>3.1. INFRACTIONS CONSTATEES ET PROCES VERBAUX .....</b>	<b>14</b>
3.1.1. INFRACTIONS A LA REGLEMENTATION DE LA RESERVE NATURELLE .....	14
3.1.2. INFRACTIONS A LA REGLEMENTATION DES PECHEES MARITIMES CONSTATEES SUR LA RESERVE NATURELLE .....	15
3.1.3. INFRACTIONS CONSTATEES EN PERIPHERIE IMMEDIATE DE LA RESERVE NATURELLE .....	16
3.1.4 SUR L'ARRETE PREFECTORAL DE PROTECTION DE BIOTOPE DE LA POINTE DE L'AIGUILLON ...	18
3.1.5 POLICE ADMINISTRATIVE .....	18
3.1.5.2. Les attributions de pontons de pêche au carrelet en Charente-Maritime .....	20
3.1.6 PARTICIPATION DE LA RESERVE NATURELLE AU PLAN DE CONTROLE INTER-SERVICE .....	21
<b>3.2. DEGRADATION DE PANNEAUX .....</b>	<b>22</b>
<b>3.3. COURSE DE BALEINIERE .....</b>	<b>22</b>
<b>4. INTERVENTION SUR LE PATRIMOINE NATUREL.....</b>	<b>23</b>
<b>4.1. LES PRES SALES .....</b>	<b>24</b>
4.1.1. ACTIVITES AGRICOLES .....	24
4.1.2. L'ENTRETIEN DES RIGOLES .....	26
4.1.3. ZONES DE PRELEVEMENT ET EXPLOITATION AGRICOLE EN CHARENTE-MARITIME .....	26
4.1.4. LA MISE EN PLACE DU PATURAGE OVIN SUR LES DIGUES BORDANT LA RESERVE NATURELLE...	27
4.1.5. LA GESTION AGRICOLE DES MIZOTTES ET LES MESURES AGRI-ENVIRONNEMENTALES .....	28
4.1.6. UN DEFI : CONCILIER EXPLOITATION AGRICOLE ET AMELIORATION ECOLOGIQUE DU SITE .....	29
<b>4.2. LES TRAVAUX ET LA GESTION HYDRAULIQUE .....</b>	<b>31</b>
4.2.1. LES OPERATIONS DE DEVASAGE .....	31



4.2.2. AMENAGEMENTS DES ACCES .....	31
4.2.3. LA GESTION DES ACCES A LA POINTE DE L'AIGUILLON .....	31

## **5. CONNAISSANCE ET SUIVI CONTINU DU PATRIMOINE NATUREL..... 33**

<b>5.1. SUIVIS ORNITHOLOGIQUES.....</b>	<b>34</b>
5.1.1. SUIVIS MENSUELS DES OISEAUX D'EAU .....	34
5.1.1.1. Les anatidés .....	34
5.1.1.2. Les limicoles .....	38
5.1.2. LE SUIVI DU DERANGEMENT DES OIES CENDREES EN BAIE DE L'AIGUILLON .....	43
5.1.2.1. Résultats .....	43
5.1.2.2. Conclusion (toujours provisoire) .....	45
5.1.3. LE SUIVI DU PHRAGMITE AQUATIQUE EN MIGRATION POSTNUPTIALE .....	46
5.1.3.1. Le Plan National d'Action et le programme ACROLA .....	46
5.1.3.2. Le programme ACROLA en baie de l'Aiguillon .....	46
5.1.3.3 Bilans de capture .....	46
5.1.3.4 Conclusion .....	47
5.1.4. SUIVIS DE L'AVIFAUNE NICHEUSE.....	47
5.1.4.1. Le programme STOC EPS .....	47
5.1.4.2. Le suivi Rousserolle turdoïde .....	49
5.1.4.3. Bilan de la nidification du Gravelot à collier interrompu .....	50
5.1.4.4. Le suivi des passereaux nicheurs .....	50
5.1.4.5. Autres nicheurs.....	51
<b>5.2. LES MAMMIFERES.....</b>	<b>51</b>
5.2.1. LES OBSERVATIONS PONCTUELLES DE MAMMIFERES .....	51
5.2.2. SUIVI DES MICROMMAMIFERES .....	51
5.2.2.1 Le protocole .....	51
5.2.2.2 Les premiers résultats .....	51
<b>5.3. LES SUIVIS ENTOMOLOGIQUES .....</b>	<b>52</b>
5.3.1. LE BUTTERFLY MONITORING SCHEME (BMS) .....	52
5.3.2. L'INVENTAIRE DES ARAIGNEES DE LA RESERVE NATURELLE.....	52
<b>5.4. LES SUIVIS FLORISTIQUES.....</b>	<b>54</b>
5.4.1. LE SUIVI DES STATIONS D'ŒNANTHE DE FOUCAUD SUR LA SEVRE NIORTAISE.....	54
<b>5.5. SUIVIS DES VASIERES ET DE LA MACROFAUNE BENTHIQUE .....</b>	<b>55</b>
5.5.1. LE SUIVI RNF DE LA MACROFAUNE BENTHIQUE .....	55
<b>5.6. INTERET DES MARAIS SALES COMME ZONE DE NOURRICERIE POUR LES POISSONS.....</b>	<b>56</b>
5.6.1. OBJECTIFS DE L'ETUDE.....	56
5.6.2. LE PROTOCOLE DE SUIVI .....	57
5.6.3. LES RESULTATS .....	58
5.6.4. CONCLUSION TOUTE PROVISoire ET PERSPECTIVES DE TRAVAIL.....	61

## **6. LES ACTIVITES DE RECHERCHE .....**

<b>6.1. SUIVI INTERANNUUEL DES RESSOURCES TROPHIQUES DISPONIBLES DES OISEAUX LIMICOLES EN HIVERNAGE DANS LA BAIE DE L'AIGUILLON .....</b>	<b>63</b>
---	-----------

## **CONCLUSION ET PERSPECTIVES .....**



# **1. SUIVI ADMINISTRATIF ET GESTION DU PERSONNEL**



## 1.1. Les Ressources humaines

La direction de la Réserve Naturelle Nationale de la baie de l'Aiguillon en Vendée a été assurée par Christophe BAYOU, Déléguée Interrégionale Bretagne-Pays de la Loire de l'ONCFS. En Charente-Maritime, Thierry CLAUSSE, Délégué Interrégional Poitou-Charentes-Limousin de l'ONCFS assure la direction. Ils sont assistés dans cette mission par Michel METAIS, Directeur Général de la LPO et par Ségolène TRAVICHON, responsable du service « Espaces Protégés » de la LPO.

Emmanuel JOYEUX, employé par l'ONCFS, est conservateur de la Réserve Naturelle – partie vendéenne ; Frédéric CORRE, employé par la LPO, assure quant à lui la fonction de conservateur pour la partie charentaise de la baie. Sylvain HAIE, employé par la LPO, est garde technicien sur la Réserve Naturelle. Romain BLANCHET est en contrat d'apprentissage depuis septembre 2011 dans le cadre d'un BTSA « Gestion et Protection de la Nature ».

Les services départementaux de l'ONCFS (Vendée et Charente-Maritime) et les Brigades Mobiles d'Intervention de l'ONCFS (Poitou-Charentes-Limousin et Bretagne Pays de Loire) participent en appui technique à la gestion de ce site tout en poursuivant leur mission régalienne de police de la Nature. La LPO « Marais Poitevin », la LPO « Vendée », la LPO « Charente-Maritime », la Fédération Départementale des Chasseurs de Vendée participent également à cette gestion à travers des opérations de suivis écologiques ou de comptage.

Aurélié GOUIN, dans le cadre d'un Master 2 « Approches Intégrées des Ecosystèmes Littoraux » à l'Université de La Rochelle, a réalisé un stage de 6 mois sur l'intérêt des marais salé de la baie de l'Aiguillon comme zone de nourricerie pour les poissons.

Maxime LEDOS, dans le cadre de son BTSA « Gestion et Protection de la Nature » au Lycée agricole de Melle, a réalisé un stage de 2 mois sur le suivi des populations des micromammifères en baie de l'Aiguillon.

Axel VEILLAT, dans le cadre d'un première STAV au Lycée des Etablères à la Roche sur Yon, un stage de 1,5 mois sur l'intérêt des marais salé de la baie de l'Aiguillon comme zone de nourricerie pour les poissons.

Pierre-Yves VIGOUROUX, dans le cadre d'une licence de 3<sup>ème</sup> année « Science de la Vie et de la Terre » à l'Université de Nantes, a réalisé un stage de 10 jours sur le suivi de la nidification du Gravelot à collier interrompu.

Rémi GRELIER, en 3<sup>ème</sup> au lycée de Champtoceaux, a réalisé un stage de découverte de 3 jours.

Nous pouvons également signaler que Manon CHAUTARD, stagiaire du Conservatoire du Littoral et étudiante en Master 2 « Approches Intégrées des Ecosystèmes Littoraux » à l'Université de La Rochelle, a été accueillie pendant 6 mois dans les locaux de la Prée Mizottière pour rédiger le plan de gestion environnemental de ce site.



## 1.2. Répartition de l'activité

### 1.2.1. Répartition de l'activité des salariés à temps plein sur la réserve naturelle

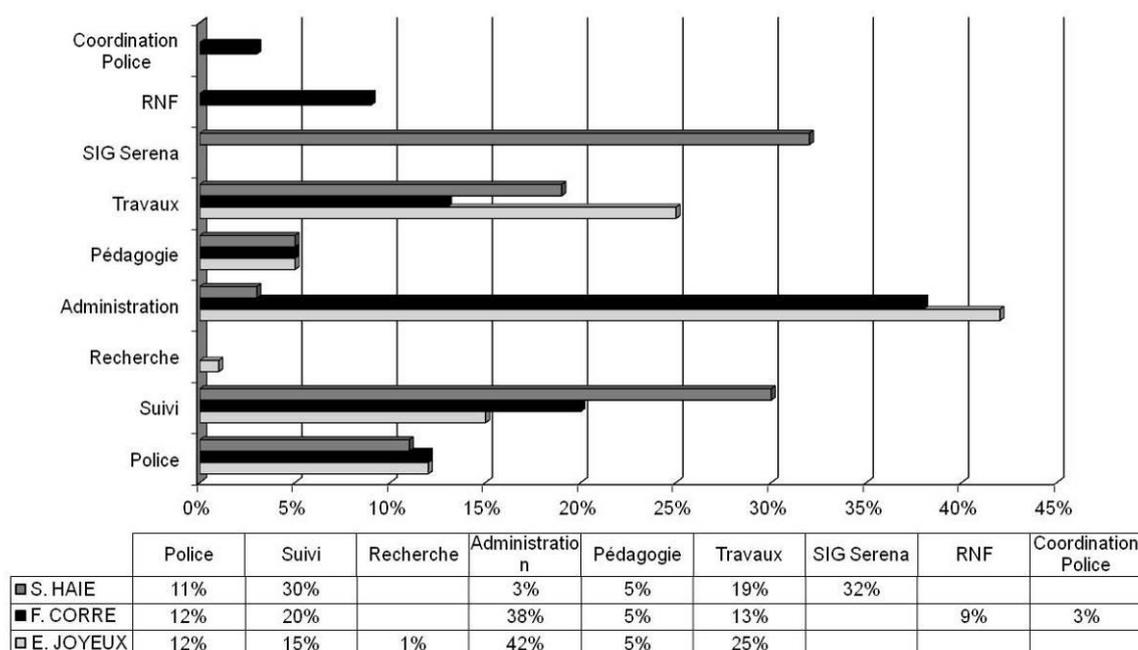


Figure 1 : Répartition de l'activité du personnel de la réserve

Les activités administratives sont en progression en 2012 notamment en lien avec la rédaction du nouveau plan de gestion. Le nombre de sollicitations extérieures est toujours importantes (parc naturel marin, Etablissement Public du Marais Poitevin, etc.). Le temps de suivi des travaux sur la Réserve Naturelle a fortement progressé pour les 3 agents, notamment pour Emmanuel JOYEUX et Sylvain HAIE en lien avec la gestion des activités agricole sur la réserve naturelle et le suivi des travaux à la pointe de l'Aiguillon. Le temps important consacré par Sylvain HAIE au Système d'Information Géographique de la réserve naturelle est lié notamment à la gestion agricole des prés salés et à la production de cartes pour le plan de gestion. Le temps consacré aux suivis scientifiques a légèrement diminué tout comme le temps consacré à la police de la nature.

Frédéric CORRE assure la coordination « police » pour les Réserves Naturelles Nationales de Charente-Maritime, notamment dans le cadre de la Délégation Interservices de l'Eau et de la Nature pilotée par la DDTM. Frédéric CORRE reste par ailleurs impliqué au sein de Réserves Naturelles de France en tant que président de la commission « Personnel ».

### 1.2.2. Activités des services de l'ONCFS

	Mission de police	Mission technique	Total général
SD Vendée	15,5j	11,5j	27j
BMI Bretagne Pays de Loire	3j	37,5j	40,5j
SD Charente-Maritime	20j	6,5j	26,5j
BMI Poitou-Charentes	55j	12,5j	67,5j
Service technique (DR, CNERA)		11j	11j
<b>TOTAL</b>	<b>93,5j</b>	<b>79j</b>	<b>172,5j</b>

Figure 2 : Participation des services de l'ONCFS aux activités de la réserve



Le bilan de la participation des services de l'ONCFS à l'activité de la réserve est établi entre septembre 2011 et août 2012. Cela intègre les missions techniques réalisées dans le cadre de la gestion de la réserve et les missions de police de la nature.

Cette participation s'élève à 172,5 jours/agent. Elle est relativement stable par rapport à 2010 (- 6,5j) mais avec une diminution des missions de police (- 8,5 j) et une légère augmentation des missions techniques (+ 2 j). Il faut souligner l'apport important des différents services de l'ONCFS tant pour les missions de police de la nature que pour la gestion technique de la réserve naturelle.

### 1.2.3. Autres renforts

Des missions particulières de police de la pêche ont été réalisées avec la Brigade de Surveillance du Littoral de la Gendarmerie Maritime de La Rochelle, le pôle contrôle de la DDTM DML de la Charente-Maritime, le pôle contrôle de la DDTM DML de la Vendée et la Brigade Mobile d'Intervention Bretagne-Pays de Loire et de l'ONEMA.

## **1.3. Formation et participation à des colloques / Séminaires**

**Emmanuel JOYEUX a participé à :**

- Au Séminaire « PANAMA » de prospective sur le projet du Parc Naturel Marin des pertuis charentais et de l'estuaire de la Gironde le 24 mai, le 27 et 28 juin, le 12 et 13 septembre, le 29 et 30 octobre, le 20 novembre 2012,
- A la réunion du Comité National de Protection de la Nature (CNPN) sur la tempête Xynthia le 5 juillet 2012,
- A la journée des réserves de l'ONCFS le 16 octobre 2012,
- Commission scientifiques des Réserves Naturelles de France à Rochefort (17) du 24 au 26 novembre 2010,
- A la journée de recherche et de développement Poitou-Charentes-Limousin de l'ONCFS le 3 avril 2012,
- A l'atelier de façade des Aires Marine Protégées au Croisic (44) le 27 et 28 avril 2012.

**Sylvain HAIE a participé au :**

- Congrès des Réserves Naturelles de France à Trégastel (22) du 4 au 6 avril 2012,

**Frédéric CORRE a participé au :**

- Séminaire « plan de gestion » de RNF les 28 et 29 mars 2012 à Paris La Défense,
- Congrès des Réserves Naturelles de France à Trégastel (22) du 4 au 6 avril 2012,
- A la réunion du Comité National de Protection de la Nature (CNPN) sur la tempête Xynthia le 5 juillet 2012,
- Séminaire des contributeurs de l'Observatoire Patrimoine Naturel Littoral RNF-AAMP le 28 novembre 2012 à Rennes.

Il a également réalisé la formation suivante :

- Stage de remise à niveau commissionnement de l'ATEN du 3 au 5 octobre 2011 à Rochefort sur Mer.

## **1.4. Partenariat avec les Services Pénitentiaires**

Le 27 avril 2012, dans le cadre du partenariat avec le Service de Probation et d'Insertion Pénitentiaire de la Vendée, la réserve naturelle a accueilli 17 personnes et 4 encadrants du SPIP au cours d'un stage de citoyenneté. L'objectif était d'enlever les déchets déposés par la marée sur les mizottes au droit de la Prée Mizottière. Ainsi, 1,5 tonne de déchets divers ont été récoltés (puis traités



par l'entreprise Véolia) et 20 m<sup>3</sup> de bois ont été enlevés au cours de cette journée. De plus, 40 bouées principalement issues des filières conchylicoles ont été ramassées et restituées à la profession.



Figure 3 Déchets récoltés lors du stage de citoyenneté

## 1.5. Aspects institutionnel

Monsieur SCHMELTZ, préfet de la Vendée et Madame OBARA sous-préfète de Fontenay le Comte ainsi que Monsieur PESNEAU, secrétaire général de la préfecture de la Vendée ont visité la réserve naturelle le 16 mai 2012. Cela a été l'occasion de présenter les actions menées sur la réserve et notamment sur sa partie maritime.

## 1.6. Point d'information sur l'étude de préfiguration du Parc Marin des Pertuis Charentais

Suite à l'enquête publique pour le projet de parc naturel marin sur l'estuaire de la Gironde et les Pertuis charentais, les commissaires enquêteurs ont remis leur rapport aux préfets de la Vendée, de la Charente-Maritime, de la Gironde et du préfet maritime de l'Atlantique en novembre 2011.

Depuis la fin de la phase de concertation et celle de l'enquête publique, le décret portant création du Parc Marin n'a toujours pas été publié au Journal Officiel.

Le conseil d'administration de l'Agence des aires marines protégées a statué le 27 novembre dernier sur la fermeture de la mission d'étude pour la création du Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et des Pertuis charentais. Les bureaux de Rochefort fermeront définitivement fin février 2013.

Notons aussi le conseil d'administration a pris la décision de renforcer les équipes des parcs existants et de constituer celle du seul parc nouvellement créé : le parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale.



## **2. PRESTATION D'ACCUEIL ET D'ANIMATION**



## 2.1. Bilan des animations septembre 2011 à août 2012

### 2.1.1 Animations réalisées par l'équipe de la réserve naturelle

Date d'intervention	Type d'animation	Nb personnes	Public
10 septembre 2011	Fête du port de Marsilly	60	Grand public
11 septembre 2011	Animation OTSI Chaillé les Marais à Champagné les marais	13	Grand public
23 septembre 2011	Terminales S	13	Public spécialisé
9 octobre 2011	Animation OTSI Saint Michel en l'Herm à Saint Michel en l'Herm	15	Grand public
28 octobre 2011	Accueil Festival de Ménigoute à Triaize	50	Grand public
13 novembre	Animation OTSI Chaillé les Marais à Champagné les marais	24	Grand public
22 janvier 2012	Animation OTSI Chaillé les Marais à la Prée Mizottière	20	Grand public
24 janvier 2012	Master 2 université de La Rochelle	25	Public spécialisé
5 février 2012	Journée Mondiale des Zones Humides à la Pointe Saint Clément	60	Grand public
19 février 2012	Animation OTSI Saint Michel en l'Herm à Saint Michel en l'Herm	21	Grand public
11 mars 2012	Animation OTSI Chaillé les Marais à Champagné les marais	15	Grand public
27 mars 2012	BTSA GPN	22	Public spécialisé
4 avril 2012	BTSA ACSE	27	Public spécialisé
5 avril 2012	Secondes GMNF	25	Public spécialisé
17 avril 2012	Animation Prée Mizottière avec le CDL	30	Public spécialisé
22 avril 2012	Animation OTSI Saint Michel en l'Herm à Saint Michel en l'Herm	19	Grand public
29 avril 2012	Animation OTSI l'Aiguillon sur Mer à la pointe de l'Aiguillon	2	Grand public
12 mai 2012	Animation OTSI l'Aiguillon sur Mer à la pointe de l'Aiguillon	1	Grand public
17 mai 2012	Accueil congrès AEWA	50	Public spécialisé
20 mai 2012	Animation OTSI l'Aiguillon sur Mer à la pointe de l'Aiguillon	12	Grand public
20 mai 2012	Animation OTSI Chaillé les Marais à Champagné les marais	7	Grand public
2 juin 2012	Festival « Vie ta Nature » à la pointe de l'Aiguillon	15	Grand public
9 juin 2012	Journée de l'environnement du Pays Né de la Mer	60	Grand public
20 juin 2012	Ecole Supérieure de Commerce de La Rochelle	20	Public spécialisé
18 juillet 2012	Animation OTSI Chaillé les Marais à la Prée Mizottière	13	Grand public
25 juillet 2012	Animation OTSI Chaillé les Marais à la Prée Mizottière	14	Grand public
7 août 2012	Animation OTSI Chaillé les Marais à la Prée Mizottière	27	Grand public
23 août 2012	Animation OTSI Chaillé les Marais à la Prée Mizottière	25	Grand public
	TOTAL	685	

Figure 4 : Animations réalisées par l'équipe de la réserve naturelle

**685 personnes pour 28 animations ont été accueillies ou renseignées par l'équipe de la réserve naturelle.**

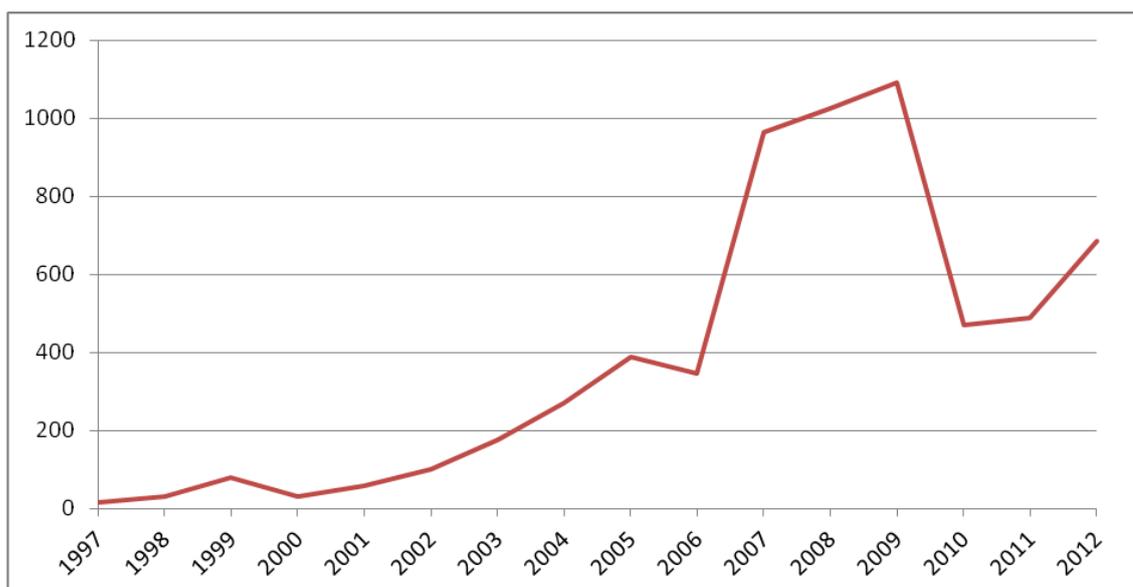


Figure 5 : Evolution du nombre de personnes accueillies par les permanents de la réserve naturelle entre 1997 et 2012

Nous pouvons constater une progression du nombre de personnes accueillies par l'équipe de la réserve par rapport à 2011. Le nombre de demandes des formations spécialisées reste relativement bas alors que le nombre d'animation grand public est lui en progression. Il est à noter que ces animations grand public visent avant tout à faire connaître la réserve naturelle et son patrimoine naturel aux habitants riverains de la baie de l'Aiguillon.

Il est à noter que l'équipe de la réserve naturelle a participé à la fête du port de Marsilly, aux journées de l'environnement du Pays Né de la Mer et au festival « Vie ta Nature » à l'Aiguillon sur Mer. L'équipe de la réserve naturelle n'a pas pu participer à la fête de Parc Interrégional du Marais Poitevin en septembre 2011.

Nous pouvons également signaler que la Réserve Naturelle de la baie de l'Aiguillon est membre du réseau RENET (Réseau d'Education à la Nature, à l'Environnement et au Territoire Marais Poitevin) dont l'objectif est de valoriser et promouvoir les pratiques d'éducation à l'environnement en Marais Poitevin, notamment au travers d'une charte.

## 2.1.2 Animations réalisées par d'autres structures

Plusieurs structures interviennent en matière de sensibilisation à l'environnement sur la baie de l'Aiguillon. Il nous paraît important de réaliser un bilan de ces interventions.

### 2.1.2.1 La LPO Vendée

La LPO Vendée intervient sur la baie à travers sa présence en automne à la pointe de l'Aiguillon lors du camp de migration mais également au travers de son programme annuel d'animation. Ainsi 339 personnes ont été accueillies lors du camp de migration et 123 personnes lors des animations prévues au programme annuel de la LPO Vendée.

Date d'intervention	Type d'animation	Nb personnes	Public
15/09/2011	Découverte de la migration et de la RN de la baie	24	3è âge
17/09/2011	Découverte de la migration	116	tout public
18/09/2011	Découverte de la migration	98	tout public
22/09/2011	Découverte de la migration et de la RN de la baie	33	6ème
23/09/2011	Découverte de la migration et de la RN de la baie	15	Terminales
18/10/2011	Découverte de la migration et de la RN de la baie	53	6è



05/02/2012	Découverte de la RN de la baie et du site de comptage	20	ornithos (colloque migration)
17/04/2012	"Sur les chemins du littoral" (faune, flore, baie)	12	tout public
21/04/2012	Découverte de la RN de la baie	5	tout public
02/06/2012	Balade vélo jusqu'à la pointe (découverte de la baie)	2	tout public
10/07/2012	"Sur les chemins du littoral" (faune, flore, baie)	10	tout public
24/07/2012	"Sur les chemins du littoral" (faune, flore, baie)	12	tout public
31/07/2012	"Sur les chemins du littoral" (faune, flore, baie)	9	tout public
07/08/2012	"Sur les chemins du littoral" (faune, flore, baie)	23	tout public
14/08/2012	"Sur les chemins du littoral" (faune, flore, baie)	10	tout public
21/08/2012	"Sur les chemins du littoral" (faune, flore, baie)	15	tout public
28/08/2012	"Sur les chemins du littoral" (faune, flore, baie)	5	tout public
<b>TOTAL</b>		<b>462</b>	

Figure 6 : Bilan des animations réalisées par la LPO Vendée de septembre 2011 à août 2012

**462 personnes ont été accueillies par la LPO Vendée lors de 17 animations.**

### 2.1.2.2 La LPO Charente-Maritime

Les animations réalisées par la LPO Charente-Maritime en baie de l'Aiguillon se font à la pointe Saint Clément.

Date d'intervention	Type d'animation	Nb personnes	Public
07/10/2011	Eurobirdwatch_zoom migration	60	Grand public
04/03/2012	Les oiseaux de la Baie de l'Aiguillon, pointe Saint Clément	7	Grand public
28/03/2012	Les oiseaux de la Baie de l'Aiguillon, pointe Saint Clément	7	Centre de loisirs
26/07/2012	Les oiseaux de la Baie de l'Aiguillon, pointe Saint Clément	11	Grand public
01/08/2012	Les oiseaux de la Baie de l'Aiguillon, pointe Saint Clément	6	Grand public
17/08/2012	Les oiseaux de la Baie de l'Aiguillon, pointe Saint Clément	20	Grand public
<b>TOTAL</b>		<b>111</b>	

Figure 7 : Bilan des animations réalisées par la LPO Charente-Maritime de septembre 2011 à août 2012

**111 personnes ont été accueillies par la LPO Charente-Maritime en 6 animations.**

### 2.1.2.3 La Maison de la Baie du Marais Poitevin

La Maison de la Mytiliculture est devenue la Maison de la Baie du Marais Poitevin afin de mieux traduire l'objectif de faire découvrir la baie de l'Aiguillon.

La Maison de la Baie du Marais Poitevin intervient en baie de l'Aiguillon au travers de la location du carrel pédagogique de la communauté d'agglomération de La Rochelle à la Prée de Sion et d'animations pédagogiques dont certaines peuvent également avoir pour support le carrel pédagogique.

#### **Location du carrel**

Le carrel a été loué à 56 reprises, dont 44 fois par des personnes habitant la communauté d'agglomération de La Rochelle et 12 fois par des personnes extérieures.

Le nombre de réservation varie selon les mois :

- Septembre à avril : il n'a été loué que 3 fois maximum par mois



- Mai et juin : respectivement 8 fois et 7 fois
- Juillet et août : 16 et 14 fois.

**385 personnes sont allées sur le carrelet pendant cette période, ce qui fait une moyenne légèrement inférieure à 7 personnes par location.**

### **Animations pédagogiques**

La Maison de la Baie du Marais Poitevin propose deux types d'animations en extérieur sur la côte : une axée « Baie de l'Aiguillon » et la seconde sur le carrelet pour lesquelles nous avons accueilli 206 enfants :

- Pour l'animation « Baie », 2 écoles ont été reçues pour un total de 182 élèves,
- Pour l'animation carrelet, 24 élèves (3 groupes) ont été accueillis lors de la journée organisée le 4 avril dans le cadre de la semaine du développement durable (animations gratuites à destination notamment des centres de loisirs). Beaucoup plus d'enfants auraient pu être accueillis ce jour si la météo n'avait pas compromis le programme.

**206 enfants ont été accueillis par la Maison de la Baie du Marais Poitevin lors d'animations pédagogiques**

## **2.2. Points sur la diffusion des supports pédagogiques**

L'exposition sur les vasières a été présentée lors de la fête du port à Marsilly, du festival « Vie ta nature » à l'Aiguillon sur Mer, la journée de l'environnement du Pays Né de la Mer et du festival Birdfair à Paimboeuf (44) en septembre 2012.

Les 2 posters illustrés par Benoît PERROTIN ont été réédités et complétés par 2 autres permettant d'illustrer les 4 saisons en baie de l'Aiguillon.



### **3. SURVEILLANCE DU TERRITOIRE ET POLICE DE L'ENVIRONNEMENT**



## 3.1. Infractions constatées et procès verbaux

Cette année l'activité de police sur la réserve naturelle a été relativement importante. On peut notamment noter 4 missions spécifiques concernant la pêche à la civelle (contrôle des pêcheurs professionnels et surveillance braconnage) qui ont été réalisées conjointement avec l'appui de la Brigade de Surveillance du littoral de la Gendarmerie Maritime de la Rochelle, du pôle contrôle de la délégation à la mer et au littoral de la DDTM 85, la Brigade Mobile d'Intervention Poitou-Charentes-Limousin de l'ONCFS, le service départemental de la Vendée de l'ONCFS, la Brigade Mobile d'Intervention Bretagne-Pays de Loire et de l'ONEMA.

Plusieurs missions de police de la chasse ont été également organisées en bordure de la réserve naturelle, aussi bien en Charente-Maritime qu'en Vendée, mobilisant tous les services de l'ONCFS compétents territorialement avec l'appui de l'équipe de la RN.

Enfin une attention particulière a été portée par l'équipe de la réserve naturelle à l'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope de la pointe de l'Aiguillon, notamment en ce qui concerne le stationnement des véhicules sur les zones de dunes dégradées par la tempête Xynthia.

Il paraît important de signaler que l'équipe de la réserve naturelle de la baie de l'Aiguillon, tout comme les autres réserves naturelles de Vendée et de Charente-Maritime, a intégré les plans de contrôle inter-service des 2 départements, pilotés par les DDTM.

### 3.1.1. Infractions à la réglementation de la réserve naturelle

La figure n°8 rappelle que 2 procès-verbaux au titre de la législation de la réserve naturelle ont été dressés entre septembre 2011 et août 2012.

Infractions	Date	Nb contrevenants	Commune	Services concernés
Circulation irrégulière de véhicule terrestre à moteur dans une réserve naturelle	16/10/2011	1	Triaize	Service Départemental de la Vendée de l'ONCFS
Survol interdit d'une réserve naturelle (survol à moins de 300 m)	25/02/2012	1	Esnandes	Brigade Mobile d'Intervention Poitou-Charentes-Limousin de l'ONCFS et Service Départemental de la Charente-Maritime de l'ONCFS

Figure 8 : Procès-verbaux dressés sur la réserve naturelle entre septembre 2011 & août 2012

La figure n°9 représente les constats simples, dont certains ont fait l'objet de rappel à la réglementation, qui ont été constatés sur la réserve naturelle entre septembre 2011 et août 2012.

Infractions	Constatées	suites
Circulation et stationnement de véhicule à moteur dans la réserve naturelle	13	3 rappels à la réglementation
Circulation et stationnement de chien dans la réserve naturelle	1	
Survol interdit de la réserve naturelle (- de 300 m)	10	1
Cueillette	5	5 rappels à la réglementation
Dérangement volontaire de la faune	2	2 rappels à la réglementation
Travaux non autorisés dans la RN	1	1 régularisation

Figure 9 : Constats simples réalisés sur la réserve naturelle entre septembre 2012 et août 2012

Plusieurs remarques peuvent être réalisées :

Beaucoup d'indices de passage de véhicules motorisés (voiture, moto, quad, 4x4) ne concernent que des traces relevées sur la réserve naturelle. Elles ont été constatées au niveau du passage du Pré Cornu, aux Chaînes, à la Marina, au Corps de Garde. D'autres ont été relevées sur les digues de Champagné les Marais et de Triaize (rappelons que des mises en défend ont été placées pour limiter les accès car les limites de la réserve étaient plus difficiles à matérialiser suite aux travaux).



Les cas de cueillette concernent la récolte de salicorne et de statice au port du Pavé et à la pointe Saint Clément. Les contrevenants ont eu un rappel à la réglementation avec restitution à la nature du produit de leur récolte.

Les cas de dérangement de la faune, considérés comme volontaires, ont été faits par des photographes animaliers.

Nous pouvons constater un nombre de survol à moins de 300 m très important (en infraction à la réglementation de la RN). Ces infractions dues principalement à des ULM et des avions de tourisme peuvent causer des dérangements sur la faune concernant plusieurs milliers d'oiseaux, notamment en hiver.

Le cas de travaux sans autorisation concerne la réalisation de sondage de sol dans le périmètre de la réserve naturelle sur la commune de Sainte Radegonde des Noyers. Ces sondages étaient réalisés dans le cadre des études préliminaires pour un nouveau franchissement de la Sèvre Niortaise. Ces travaux, sous maîtrise d'ouvrage du Conseil Général de la Charente-Maritime, ont fait l'objet d'un arrêté d'autorisation inter-préfectoral mais aucune instruction n'avait été réalisée au titre de la réglementation de la réserve naturelle. Ces travaux ayant un impact extrêmement limité sur le patrimoine naturel de la RN, il n'y a pas eu de poursuite pénale.

### 3.1.2. Infractions à la réglementation des pêches maritimes constatées sur la réserve naturelle

Outre la surveillance générale de la réserve naturelle un certain nombre d'opérations concernaient spécifiquement la pêche maritime (Figure n°10) sont réalisées en coopération avec les services de l'ONCFS mais aussi la Gendarmerie Maritime, les ULAM 17 et 85 ainsi que l'ONEMA. Les contrevenants ne disposant pas d'autorisation de pose de filet calé sur l'estran ont été avertis. C'est également le cas pour l'instant pour les contrevenants ayant pêché sous la maille (poissons ou coquillages). Notons tout de même un nombre important d'infractions relevées lors de l'opération de contrôle de pêche à pied à la pointe de l'Aiguillon.

Date	Type opération	Nb personnes contrôlée	Nb infractions	Services participants
14/10/2011	Contrôle en mer		1 verveux 1 filet calé posé en bateau et non identifié	Brigade Mobile d'Intervention Poitou-Charentes-Limousin de l'ONCFS, équipe RN
15/10/2011	Contrôle pêche à pied (RNBA 17)	2	0	ULAM DDTM 17, Brigade Mobile d'Intervention Poitou-Charentes-Limousin de l'ONCFS, équipe RN
25/10/2011	Contrôle pêche à pied (Champagné)	1	1 défaut d'autorisation de pose de filet calé	Equipe RN
26/10/2011	Contrôle pêche à pied (Esnandes)	3	0	Equipe RN
12/01/2012	Police pêche civelle (Esnandes)	1	1 (pêche amateur de civelle)	Brigade de Surveillance du Littoral de La Rochelle de la Gendarmerie Maritime
25/01/2012	Police pêche civelle (Champagné les marais, Puyravault)	1	1 (pêche à moins de 50 m des écluses)	Brigade de Surveillance du Littoral de La Rochelle de la Gendarmerie Maritime, Service Départemental de la Vendée de l'ONCFS, Brigade Mobile d'Intervention Poitou-Charentes-Limousin de l'ONCFS, équipe RN
15/02/2012	Police pêche civelle (Champagné les marais, Puyravault)	0	0	ONEMA, Brigade Mobile d'Intervention Bretagne Pays de Loire, ULAM DDTM 85,



Date	Description de l'opération	Nb infractions	Nb saisies	Services impliqués
23/02/2012	Police pêche civelle (Puyravault, Saint Michel en l'Herm)	0	0	équipe RN
3/05/2012	Contrôle pêche à pied (Marsilly, Puyravault)	7	0	BMI PCL, équipe RN
15/05/2012	Contrôle pêche à pied (Marsilly, Puyravault)	2	0	
14/06/2012	Contrôle pêche à pied (Puyravault)	2	1 (poissons sous la maille)	Equipe RN
18/07/2012	Contrôle en mer	4	1 (poissons sous la maille)	BMI PCL, équipe RN
31/07/2012	Contrôle en mer	4	1 (pose de filet dans une zone interdite)	BMI PCL, équipe RN
7/08/2012	Contrôle pêche à pied (pointe de l'Aiguillon)	20	10 (matériel, poids, taille)	BSL La Rochelle, SD 85, BMI BPDL, équipe RN

**Figure 10 : Opérations concernant la pêche maritime entre septembre 2011 et août 2012**

La figure n°11 rappelle les infractions au titre des pêches maritimes ayant fait l'objet de procès-verbaux entre septembre 2011 et août 2012.

Infractions	Date	Nb contrevenants	Commune	Services concernés
Pêche maritime avec un engin de pêche dont l'usage est interdit (verveux)	14/10/2011	1 engin appréhendé	Canal de la Raque	Brigade Mobile d'Intervention Poitou-Charentes-Limousin de l'ONCFS, équipe RN
Pêche maritime avec un engin de pêche dont l'usage est interdit (filet calé posé en bateau et non identifié)	14/10/2011	1 engin appréhendé	Canal de Luçon	Brigade Mobile d'Intervention Poitou-Charentes-Limousin de l'ONCFS, équipe RN
Pêche maritime d'une espèce dans une zone où sa pêche est interdite (pêche pro de civelle à moins de 50 m des écluses)	25/01/2012	1	Champagné les marais	Brigade de Surveillance du Littoral de La Rochelle de la Gendarmerie Maritime, Service Départemental de la Vendée de l'ONCFS, Brigade Mobile d'Intervention Poitou-Charentes-Limousin de l'ONCFS, équipe RN
Non identification ou signalement d'un engin de pêche maritime (casier)	31/07/2012	1 engin appréhendé	Puyravault	Brigade Mobile d'Intervention Poitou-Charentes-Limousin de l'ONCFS, équipe RN
Pêche maritime avec un engin de pêche dont l'usage est interdit (800 m de filets + nasses non autorisées)	01/08/2012	3	Esnandes	Equipe RN

**Figure 11 : Procès-verbaux relatifs à la police des pêches maritimes dressés sur la réserve naturelle entre septembre 2011 et août 2012**

### 3.1.3. Infractions constatées en périphérie immédiate de la réserve naturelle

Un certains nombres d'opération de contrôle des chasseurs de gibiers d'eau avec les différents services de l'ONCFS sont régulièrement réalisés (Figure n°12). Ces opérations s'inscrivent dans le cadre de la protection du patrimoine naturel de la réserve naturelle car ce sont les oiseaux d'eau qui stationnent sur la réserve naturelle qui sont chassés lors de leur sorties du site protégé.



Date	Type opération	Nb personnes contrôlée	Nb infractions	Services participants
15/10/2011	Police de la chasse (Charron)	1 tonne contrôlée (2 chasseurs)		Brigade Mobile d'Intervention Poitou-Charentes-Limousin de l'ONCFS, équipe RN
3/11/2011	Police de la Chasse (Charron)	2 tonnes contrôlées		Brigade Mobile d'Intervention Poitou-Charentes-Limousin de l'ONCFS, équipe RN
4/12/2011	Police de la chasse (Triaize)	7	1 (repassé électronique)	Service Départemental de la Vendée de l'ONCFS
15/12/2011	Police de la chasse en périphérie RNBA 85	?		Service Départemental de la Vendée de l'ONCFS
16/12/2011	Police de la chasse (Champagné)	5	1 (destruction d'espèce protégée)	
3/01/2012	Police de la chasse (Canal de Luçon)	4		Service Départemental de la Vendée de l'ONCFS, équipe RN
3/01/2012	Police de la chasse (Champagné)	7		Service Départemental de la Vendée de l'ONCFS, équipe RN
5/01/2012	Police de la chasse (Esnandes et Charron)	2	2 (plomb en zone humide et défaut de présentation de PC)	Brigade Mobile d'Intervention Poitou-Charentes-Limousin de l'ONCFS
21/08/2012	Police de la chasse (Champagné, Puyravault)	6	0	SD 85, équipe RN
24/08/2012	Police de la chasse (Saint Michel en l'Herm)	3	0	SD 85, équipe RN
25/08/2012	Police de la chasse (L'aiguillon sur Mer, Champagné)	10	2 (défauts de permis de chasser)	SD 85, équipe RN

**Figure 12 : Opération de surveillance en périphérie immédiate de la RN entre septembre 2011 et août 2012**

La figure n°13 récapitule les 4 procès-verbaux dressés en périphérie immédiate de la réserve naturelle lors de contrôle de chasse au gibier d'eau entre septembre 2011 et août 2012

Infractions	Date	Nb contrevenants	Commune	Services concernés
Chasse à l'aide d'engins instruments ou moyens prohibés (repassé électronique)	04/11/2011	1	Triaize (périphérie RN)	Service Départemental de la Vendée de l'ONCFS
Destruction d'espèce protégée (Tadorne de Belon)	16/12/2011	1	Champagné les Marais (périphérie RN)	Service Départemental de la Vendée de l'ONCFS avec le concours de l'équipe RN
Chasse à l'aide d'engins instruments ou moyens prohibés (utilisation de plomb en zone humide)	5/01/2012	1	Charron (périphérie RN)	Brigade Mobile d'Intervention Poitou-Charentes-Limousin de l'ONCFS
Pêche maritime d'une espèce dont la pêche est interdite (pêche civelle par un amateur)	12/01/2012	1	Esnandes (périphérie RN°)	Brigade de Surveillance du Littoral de La Rochelle de la Gendarmerie Maritime

**Figure 13 : Procès-verbaux dressés en périphérie de la RN entre septembre 2011 et août 2012**



### 3.1.4 Sur l'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope de la pointe de l'Aiguillon

On peut noter que suite à la première phase de travaux de mise en défend, notamment en bordure de la route, le nombre d'infraction à la circulation des véhicules terrestres à moteur dans l'APPB a considérablement diminué (4 en 2012 contre 19 en 2011). Nous pouvons tout de même constater une dégradation volontaire par la coupe de fil lisse le long de la route.

L'autre constat important concerne le développement important de la photographie naturaliste sur le site depuis 3 ans (RNN et APPB) au printemps. Les photographes ciblent principalement la Gorgebleue à miroir. Certains jours, ce n'est pas moins d'une dizaine de photographes différents qui officient sur le site, ce qui ne va pas sans poser des problèmes de dérangement en période de nidification pour cette espèce protégée.

### 3.1.5 Police administrative

#### .....3.1.5.1. Les cultures marines

Le décret n°83-228 du 22 mars 1983 modifié par le décret n°1349-2009 du 29 octobre 2009 fixe le régime de l'autorisation des exploitations de cultures marines. Il prévoit que l'obtention de concessions de cultures marines est soumise à minima à enquête administrative et que quand cela concerne une réserve naturelle, l'organe de gestion de celle-ci est consulté. De plus les gestionnaires de RN sont invités à participer aux commissions cultures marines quand les projets concernent l'augmentation ou la diminution du DPM concédé, le réaménagement de zones de cultures marines ou la modification des schémas des structures des exploitations des cultures marines compris dans le périmètre d'une réserve naturelle.

La figure n°14 récapitule les dossiers de concession de cultures marines sur lesquelles la réserve naturelle a été consultée par la DDTM en Vendée et en Charente-Maritime. Cela concerne les enquêtes administratives (EA) et les commissions « cultures marines » (CCM).

Date	Concession	Demandeur	Bénéficiaire	Type opération	Surface ou longueur	Caractéristiques actuelles	Caractéristiques demandées	Localisation	Avis RN
CCM17 08/11/11	24000849	BRIZARD Vincent Pierre		renouvellement	50 m	Moule - Sur Bouchot (Captage/Elevage)	-	ANSE DE L'AIGUILLON	OK
CCM17 08/11/11	26203021	BRIZARD Vincent Pierre		renouvellement	50 m	Moule - Sur Bouchot (Captage/Elevage)	-	ANSE DE L'AIGUILLON	OK
CCM17 08/11/11 17	26203128	BRIZARD Vincent Pierre		renouvellement	50 m	Moule - Sur Bouchot (Captage/Elevage)	-	ANSE DE L'AIGUILLON	OK
CCM17 08/11/11	26204042	BRIZARD Vincent Pierre		renouvellement	50 m	Moule - Sur Bouchot (Captage/Elevage)	-	ANSE DE L'AIGUILLON	OK
CCM17 08/11/11	22005429	DARLES Yvon		Changement d'espèces et de techniques	2,5 ares	Moule - Sur Bouchot (Elevage)	Huitre creuse - En Surélevé Terrain Découvrant (Captage/Elevage)	ANSE DE L'AIGUILLON	OK
CCM17 08/11/11	26005828	DARLES Yvon		Changement d'espèces et de techniques	5 ares	Moule - Sur Bouchot (Elevage)	Huitre creuse - En Surélevé Terrain Découvrant (Captage/Elevage)	ANSE DE L'AIGUILLON	OK
CCM17 08/11/11	26006439	DARLES Yvon		Changement d'espèces et de techniques	90 m	Moule - Sur Bouchot (Elevage)	Huitre creuse - En Surélevé Terrain Découvrant (Captage/Elevage)	ANSE DE L'AIGUILLON	OK
CCM17 08/11/11	26007240	DARLES Yvon		Changement d'espèces et de techniques	5 ares	Moule - Sur Bouchot (Elevage)	Huitre creuse - En Surélevé Terrain Découvrant (Captage/Elevage)	ANSE DE	OK
EA17 03/12	24000646	JUIN William Emile		Renouvellement	50 m	Moule - Sur Bouchot (Captage/Elevage)	-	MARSILLY	OK
EA17 03/12	22004311	CAPT'HUITRES		Renouvellement	5 ares	Huitre creuse en surélevé terrain découvrant	-	ESNANDES	OK
EA17	22005536	CAPT'HUITRES		Renouvellement	11,9 ares	Huitre creuse en	-	ESNANDES	OK



03/12		ES		nt		surélevé terrain découvrant			
CCM17 03/12	262055003	TOP MOULES PRODUCTIO N	VERINE Père et Fils	Substitution à un tiers	50 m	Moule - Sur Bouchot (Captage/Elevag e)		Anse de l'Aiguillon	OK
CCM17 03/12	24000342	BLAIS Aurelien Jean	Berthelot	Substitution à un tiers	50 m	Moule - Sur Bouchot (Captage/Elevag e)		Anse de l'Aiguillon	OK
CCM17 03/12	24000843	BLAIS Aurelien Jean	Berthelot	Substitution à un tiers	25m	Moule - Sur Bouchot (Captage/Elevag e)		Anse de l'Aiguillon	OK
CCM17 03/12	26001214	BLAIS Aurelien Jean	Berthelot	Substitution à un tiers	50 m	Moule - Sur Bouchot (Captage/Elevag e)		Anse de l'Aiguillon	OK
CCM17 03/12	26201917	BLAIS Aurelien Jean	Berthelot	Substitution à un tiers	50 m	Moule - Sur Bouchot (Captage/Elevag e)		Anse de l'Aiguillon	OK
CCM17 03/12	26202207	BLAIS Aurelien Jean	Berthelot	Substitution à un tiers	50 m	Moule - Sur Bouchot (Captage/Elevag e)		Anse de l'Aiguillon	OK
CCM17 03/12	26203017	BLAIS Aurelien Jean	Berthelot	Substitution à un tiers	75 m	Moule - Sur Bouchot (Captage/Elevag e)		Anse de l'Aiguillon	OK
CCM17 03/12	26203129	BLAIS Aurelien Jean	Berthelot	Substitution à un tiers	50 m	Moule - Sur Bouchot (Captage/Elevag e)		Anse de l'Aiguillon	OK
CCM17 03/12	26203908	BLAIS Aurelien Jean	Berthelot	Substitution à un tiers	50 m	Moule - Sur Bouchot (Captage/Elevag e)		Anse de l'Aiguillon	OK
CCM17 03/12	26204024	BLAIS Aurelien Jean	Berthelot	Substitution à un tiers	50 m	Moule - Sur Bouchot (Captage/Elevag e)		Anse de l'Aiguillon	OK
CCM17 03/12	26204043	BLAIS Aurelien Jean	Berthelot	Substitution à un tiers	50 m	Moule - Sur Bouchot (Captage/Elevag e)		Anse de l'Aiguillon	OK
CCM17 03/12	26204204	BLAIS Aurelien Jean	Berthelot	Substitution à un tiers	50 m	Moule - Sur Bouchot (Captage/Elevag e)		Anse de l'Aiguillon	OK
CCM17 03/12	26204326	BLAIS Aurelien Jean	Berthelot	Substitution à un tiers	50 m	Moule - Sur Bouchot (Captage/Elevag e)		Anse de l'Aiguillon	OK
CCM17 03/12	26204326	BLAIS Aurelien Jean	Berthelot	Substitution à un tiers	50 m	Moule - Sur Bouchot (Captage/Elevag e)		Anse de l'Aiguillon	OK
CCM17 03/12	26204338	BLAIS Aurelien Jean	Berthelot	Substitution à un tiers	50 m	Moule - Sur Bouchot (Captage/Elevag e)		Anse de l'Aiguillon	OK
CCM17 03/12	26204415	BLAIS Aurelien Jean	Berthelot	Substitution à un tiers	50 m	Moule - Sur Bouchot (Captage/Elevag e)		Anse de l'Aiguillon	OK
CCM17 03/12	26205203	BLAIS Aurelien Jean	Berthelot	Substitution à un tiers	50 m	Moule - Sur Bouchot (Captage/Elevag e)		Anse de l'Aiguillon	OK
CCM17 03/12	26205208	BLAIS Aurelien Jean	Berthelot	Substitution à un tiers	50 m	Moule - Sur Bouchot (Captage/Elevag e)		Anse de l'Aiguillon	OK
CCM17 03/12	26205437	BLAIS Aurelien Jean	Berthelot	Substitution à un tiers	50 m	Moule - Sur Bouchot (Captage/Elevag e)		Anse de l'Aiguillon	OK
CCM17 03/12	22002032	MASSONNEA U Rodolphe Yvon Jean	Morin	Substitution à un tiers	25 m			Anse de l'Aiguillon	OK
CCM17 03/12	22004131	MASSONNEA U Rodolphe Yvon Jean	Morin	Substitution à un tiers	56 m			Anse de l'Aiguillon	OK
CCM17 03/12	26005720	SEVRES Patrice Gabriel		Création	5 ares		Huitre creuse - En Surélevé Terrain Découvrant (Captage/Elevage)	Anse de l'Aiguillon	OK (réattribution à un tiers)
CCM17 03/12	26005832	SEVRES Patrice Gabriel		Création	12,5 ares		Huitre creuse - En Surélevé Terrain Découvrant (Captage/Elevage)	Anse de l'Aiguillon	OK (réattribution à un tiers)
CCM17 03/12	26005833	SEVRES Patrice Gabriel		Création	15 ares		Huitre creuse - En Surélevé Terrain Découvrant (Captage/Elevage)	Anse de l'Aiguillon	OK (réattribution à un tiers)
CCM17	26005934	SEVRES		Création	5 ares		Huitre creuse - En	Anse de	OK



03/12		Patrice Gabriel					Surélevé Terrain Découvrant (Captage/Elevage)	l'Aiguillon	(réattribution à un tiers)
CCM17 03/12	26005935	SEVRES Patrice Gabriel		Création	5 ares		Huitre creuse - En Surélevé Terrain Découvrant (Captage/Elevage)	Anse de l'Aiguillon	OK (réattribution à un tiers)
CCM17 03/12	26005936	SEVRES Patrice Gabriel		Création	5 ares		Huitre creuse - En Surélevé Terrain Découvrant (Captage/Elevage)	Anse de l'Aiguillon	OK (réattribution à un tiers)
CCM17 03/12	26005937	SEVRES Patrice Gabriel		Création	5 ares		Huitre creuse - En Surélevé Terrain Découvrant (Captage/Elevage)	Anse de l'Aiguillon	OK (réattribution à un tiers)
CCM17 03/12	24001559	BRIZARD Yves Philippe			75 m		Moule - Sur Bouchot (Captage/Elevage)	Anse de l'Aiguillon	OK (création après exiration)
CCM17 03/12	26003160	FORESTIER Maxime Jean Pierre		Renouvellement	50 m		Moule - Sur Bouchot (Elevage)	Anse de l'Aiguillon	OK
CCM17 03/12	26203130	BITARD Patrice Norbert		Renouvellement	25 m		Moule - Sur Bouchot (Elevage)	Anse de l'Aiguillon	OK
CCM17 03/12	26204028	BITARD Patrice Norbert		Renouvellement	50 m		Moule - Sur Bouchot (Elevage)	Anse de l'Aiguillon	OK
CCM17 03/12	26204147	BITARD Patrice Norbert		Renouvellement	50 m		Moule - Sur Bouchot (Elevage)	Anse de l'Aiguillon	OK
CCM17 03/12	26001418	HURTAUD		Renouvellement	50 m		Moule - Sur Bouchot (Captage/Elevage)	Anse de l'Aiguillon	OK
CCM17 03/12	24004237	MANDON Emmanuel Felix		Renouvellement	1,25 are		Huitre creuse - En Surélevé Terrain Découvrant (Captage/Elevage)	Anse de l'Aiguillon	OK
EA17 05/12	20002933	ROBERT René		Renouvellement	1,5 are		Moule dépôt bassin submersible	Charron	OK
EA17 05/12	22004462	ESNARD Guy		Renouvellement	3,75 are		Huitre creuse - En Surélevé Terrain Découvrant (Captage/Elevage)	MARSILLY	OK
EA17 05/12	26006228	ESNARD Guy		Renouvellement	100 m		Moule - Sur Bouchot (Captage/Elevage)	MARSILLY	OK
EA17 05/12	26006438	ESNARD Guy		Renouvellement	100 m		Moule - Sur Bouchot (Captage/Elevage)	MARSILLY	OK
EA17 06/12	20005153	Arrignon		Création	1 are		MouleDépot Bassin Submersible (Dépot)DPM Littoral(balancem. Marée)	CHARRON	OK (cration après exiration)
EA17 09/12	26003160	FORESTIER Maxime Jean Pierre		Renouvellement	50m		Moule sur bouchot (elevage)	MARSILLY	OK
EA17 10/12	24002209	BERTHELOT Stéphane Nicolas		Renouvellement	1,25 ares		Huitre creuse - En Surélevé Terrain Découvrant (Captage/Elevage)	MARSILLY	OK
EA17 10/13	28001334	BERTHELOT Stéphane Nicolas		Renouvellement	5,28 ares		Huitre creuse - A plat Terrain Découvrant (Captage)	MARSILLY	OK
EA17 10/14	26002757	MOULES OCEAN		Création	2,5 ares		Huitre creuse - En Surélevé Terrain Découvrant (Captage/Elevage)	MARSILLY	

Figure 14 : Consultation RN au titre des autorisations de concessions de cultures marines

Le décret 2010-365 du 9 avril 2010 relatif à l'évaluation des incidences Natura 2000 indique que les schémas des structures des exploitations des cultures marines, prévus par le décret 83-228, sont soumis à évaluation des incidences quand ils sont intégrés dans un site Natura 2000.

L'arrêté 2011-37 du préfet maritime de l'Atlantique, fixant la liste locale des activités soumises à incidences dans les sites Natura 2000 en mer de la façade atlantique, prévoit que les cultures marines soumises à autorisation au titre du décret 83-228 sont soumises à évaluations des incidences Natura 2000 dès lors qu'elles sont toute ou partie dans un site Natura 2000 et qu'elles ne sont pas intégrées dans un schémas des structures des exploitations des cultures marines prévu par le même décret.

### 3.1.5.2. Les attributions de pontons de pêche au carrelet en Charente-Maritime



En Charente-Maritime, une commission d'attribution des pontons de pêche au carrelet a été créé par la DDTM afin d'attribuer les pontons dont l'occupation est vacante. La réserve naturelle est invitée à cette commission quand des pontons sont dans le périmètre de la réserve.

La figure n°15 récapitule les pontons vacants situés dans le périmètre de la réserve naturelle de la baie de l'Aiguillon et qui ont été proposés à l'attribution lors de la commission d'attribution du 24 novembre 2011. Précisons que lors des 2 dernières commissions, aucun de ces 2 pontons n'ont fait l'objet de candidature.

Date commissions	Commune	Lieu dit et n°ponton	Attribution	Avis RN
24 novembre 2011	Esnandes	Coup de Vague 153EES004	DELALANDE- LEGLISE Annick	OK
	Esnandes	Coup de Vague 153EES1	MABILEAU Dominique	OK

Figure 15 : Pontons vacants en baie de l'Aiguillon

Le décret du 9 avril 2010 relatif à l'évaluation des incidences Natura 2000 impose l'évaluation des incidences des occupations temporaires du domaine public lorsqu'il est localisé, en tout ou partie, sur un site Natura 2000. C'est le cas des pontons de pêche au carrelet situés dans le périmètre de la réserve naturelle. Les gestionnaires de la réserve naturelle se proposent d'aider les pétitionnaires à réaliser ces évaluations d'incidences. Ainsi le ponton 153EES1 a fait l'objet d'une étude d'incidence réalisée par le pétitionnaire. Le gestionnaire de la réserve naturelle a formulé un certains nombres de remarques sur ce document, précisés dans l'annexe 1.

La DDTM 17 a édité un dépliant sur les principes de gestion des pontons de pêche au carrelet sur le littoral de la Charente-Maritime.

### 3.1.6 Participation de la réserve naturelle au plan de contrôle inter-service

La circulaire du 12 novembre 2010 prévoit que les plans de contrôle inter-service, qui ne concernaient jusqu'à présent que la police de l'eau, soient étendus à la police de la nature. Ainsi fin 2011, tous les départements devront être dotés d'une Mission de coordination Inter-service des Polices de l'Environnement (les MIPE qui se substitueront aux actuelles MISE). La circulaire prévoit également que les agents commissionnés des réserves naturelles peuvent s'intégrer aux plans de contrôle inter-service.

Les plans de contrôle sont validés par les préfets et sont également visés par les procureurs.

L'intégration des agents des RN dans le plan de contrôle n'est possible que dans le cadre de leurs compétences en matière de police de la nature (sous réserve de modifications par l'ordonnance de simplification des polices de l'environnement). Cela concerne :

- les réglementations applicables sur les RN du département d'affectation,
- la législation « faune/flore » (espèces protégées) sur le département d'affectation,
- la législation concernant la circulation des véhicules à moteur dans les espaces naturels sur le département d'affectation,
- la police de la chasse dans la réserve naturelle d'affectation,
- les législations protectrices du milieu marin (pêche maritime, protection des biens culturels maritimes, pollution maritime, police des eaux et des rades) dans la réserve naturelle d'affectation,
- la police de l'eau sur le département d'affectation,
- la police de la pêche en eau douce, dans la réserve naturelle d'affectation.

La démarche a été entreprise aussi bien en Charente-Maritime qu'en Vendée pour que les réserves naturelles participent à ces plans de contrôles inter-service.



La participation des agents commissionnés au plan de contrôle inter-service en Charente-Maritime permet :

- De donner de la visibilité aux missions de police des agents commissionnés des réserves naturelles et de fixer un cadre aux interventions hors réserves naturelles,
- De pouvoir apporter une expertise naturaliste et en matière de génie écologique dans le cadre de travaux autorisés et de procédures où des remises en état sont demandées,
- De développer la coordination entre les services en charge de la police de la nature

La figure n°16 récapitule la participation de la réserve naturelle de la baie de l'Aiguillon aux plans de contrôles départementaux en 2012.

Thèmes	Intervention des agents des RN	Modalités	Moyens humains (J/h)
Défense des espaces protégés	➤ Surveillance quotidienne des RN	Flagrance + missions concertées avec l'ONCFS (SD17 et BMI)	60 j/h
	➤ Surveillance des APPB	missions communes avec la DDTM et l'ONCFS	2 j/h
	➤ N2000 dans les RN	Assurer un suivi des incidences N2000 et des travaux prévus dans ce cadre lorsque cela concerne les réserves naturelles.	4 j/h
Lutte contre les atteintes aux espaces naturels sensibles	Législation concernant la circulation des véhicules terrestres à moteur dans les espaces naturels (hors RN)	Participation des agents commissionnés à des missions concertées avec l'ONCFS + flagrance	4 j/h
Lutte contre les atteintes aux espèces protégées	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ la protection de la faune et de la flore (hors RN)</li> <li>➤ Expertise auprès de la DDTM dans le cadre de travaux prévus le cadre de dérogations à la législation concernant les espèces protégées ainsi que des remises en état suite à des mises en demeure ou à des condamnations (hors RN)</li> </ul>	Participation des agents commissionnés à des missions concertées avec l'ONCFS + flagrance	4 j/h
Lutte contre le braconnage organisé (ressources piscicoles)	Lutte contre le braconnage d'espèce piscicole protégée dans les RN (Civelle, anguille, alose)	Surveillance RN + opérations concertées concernant la civelle (professionnels et amateurs), notamment en baie de l'Aiguillon	7 j/h
		<b>TOTAL</b>	<b>81 j/h</b>

Figure 16 : Participation de la réserve naturelle aux plans de contrôle départementaux en 2012

## 3.2. Dégradation de panneaux

Aucun panneau réglementaire n'a été dégradé en 2012 !

## 3.3. Course de baleinière

La course de baleinières s'est déroulée le dimanche 2 juin 2012 à partir de la pointe Saint Clément à Esnandes avec 8 baleinières au départ. L'appui de 2 Zodiacs pour assurer la sécurité sur le parcours était prévu. Les organisateurs se sont engagés à faire de l'information concernant l'interdiction de navigation en bateau à moteur en temps normal.



## **4. INTERVENTION SUR LE PATRIMOINE NATUREL**



## 4.1. Les prés salés

### 4.1.1. Activités agricoles

En 2012, les conditions de fauche ont été particulièrement difficiles :

- **En juin**, les grandes marées de début de mois (102 le 5 Juin) combiné à une pluviométrie marquée (12 jours de pluie pour un cumul de près de 50mm),
- **En juillet**, une pluviométrie particulièrement abondante (près de 70mm de cumul et 11 jours de précipitation) avec un gros coefficient de début de mois et un fort épisode pluvieux le 13 Juillet,
- **En août**, une pluviométrie plus « conforme » à la normale mais deux coefficients de marée élevés (99 le 3 et 20 Août).

Ces conditions particulièrement défavorables à tout travail de fauche des prés salés n'ont permis qu'une exploitation très partielle des mizottes.



Figure 17 : Zone fauchée en baie de l'Aiguillon en 2012

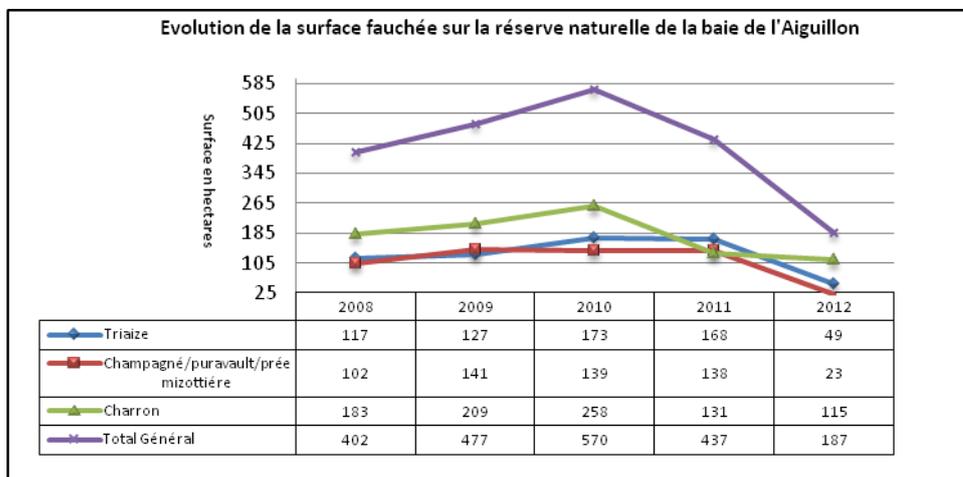


Figure 18 : Evolution des surfaces fauchées entre 2008-2012



En terme de superficie (figure n°17), si en 2010 nous approchions des limites des surfaces qu'il était souhaitable de faucher (600 ha, soit la moitié de la surface des prés salés), en 2012 ces surfaces ont atteints seulement 115 ha. La cause principale en est les conditions météorologiques peu favorables et la concomitance avec de grandes marées. Ainsi en Vendée, les surfaces attribuées ont été extrêmement peu fauchées, idem en Charente-Maritime mais à un degré moindre (figure n°18).

Les figures ci-dessous indiquent la répartition 2012 des attributions de parcelle des 41 exploitants des prés salés de la baie de l'Aiguillon.

	Nom	Surface (en ha)
Lot n°1	FARDIN Noël	4
Lot n°2	FARDIN Noël	4
Lot n°3	FARDIN Noël	4
Lot n°4	PRIOUZEAU Michel	4
Lot n°5	PALARDY Vincent	4
Lot n°6	EARL La Yole	4
Lot n°7	GAEC La Salicorne	4
Lot n°8	SCEA Les Cagousses	4
Lot n°9	JOUIN Guy	4
Lot n°10	PRIOUZEAU Michel	4
Lot n°11	SCEA Les Cagousses	4
Lot n°12	EARL La Yole	4
Lot n°13	GAEC La Salicorne	4
Lot n°14	GAEC La Salicorne	4
Lot n°15	PRIOUZEAU Michel	4
Lot n°16	EARL La Yole	4
Lot n°17	EARL La Yole	4
Lot n°18	EARL La Yole	4
Lot n°19	PALARDY Jacky	4
Lot n°20	FARDIN Noël	4
Lot n°21	PALARDY Vincent	4
Lot n°22	COUZINET Freddy	4
<b>Total</b>		<b>88</b>

Figure 19 : Répartition des attributions sur les mizottes de Champagné en 2012

	Nom	Surface (en ha)
Lot n°1	TEXIER Vincent	2,49
Lot n°2	EARL Le Charolais	2,49
Lot n°3	GAEC des Roches	2,49
Lot n°4	EARL La Guimauve	2,49
Lot n°5	EARL La Guimauve	2,49
Lot n°6	GAEC des Roches	2,49
Lot n°7	EARL La Commanderie	2,49
Lot n°8	GAEC des Roches	2,49
Lot n°9	GAEC Marais Poitevin	2,49
Lot n°10	EARL La Commanderie	2,49
Lot n°11	GAEC GAILLARD	2,49
Lot n°12	GAEC GAILLARD	2,49
Lot n°13	GAEC GAILLARD	2,49
Lot n°14	GAEC GAILLARD	2,49
Lot n°15	GAEC GAILLARD	2,49
Lot n°16	EARL La Commanderie	2,49
Lot n°17	EARL Le Charolais	2,49
Lot n°18	GAEC GAILLARD	2,49
Lot n°19	GAEC des Roches	2,49
Lot n°20	EARL La Guimauve	2,49
Lot n°21	EARL La Commanderie	2,49



<b>Lot n°22</b>	GAEC Marais Poitevin	2,49
<b>Lot n°23</b>	GAEC Marais Poitevin	2,49
<b>Lot n°24</b>	EARL Le Charolais	2,49
<b>Lot n°25</b>	FARDIN Tony	2,49
<b>Lot n°26</b>	FARDIN Tony	2,49
<b>Lot n°27</b>	FARDIN Tony	3,73
	<b>Total</b>	<b>68,47</b>

Figure 20 : Répartition des attributions sur les mizottes de Puyravault en 2012

Nom	Surface (en ha)
EARL GIRAUD	58,02
GAEC L'étoile	47,65
PEPIN Didier	14,87
EARL La Baronne	7,45
EARL Gaborieau	13,88
EARL La Barbière	25,46
MOINARD Sophie	26,15
GAEC La Duranderie	18,14
MEUNIER Jérémie	10,00
<b>Total</b>	<b>221,62</b>

Figure 21 : Répartition des attributions sur les mizottes de Triaize en 2012

Lots	Nom	Surface (en ha)
2	GAEC du Raguennaud	7,42
3, B4	GAEC du Marais Girard	13,14
4-5, B8-B9	MANCEAU Claude	33,47
6, 11, B10	BOUTET Alain	32,07
7, B5	PAIRAUD Mathieu	17,57
8	MERCIER Yannick	9,15
9	Arsicaud Michel	11,49
10	Jourdain Remy	8,12
12-14	BABIN Christophe	25,40
15, 16, B1	GAEC des 3 Tourailles (Renaudeau Pierre-Yves)	17,40
17, B2	TALON Eric	10,44
18	GAILLARD Mireille	7,86
	EARL Ferme de bonneville (Gautronneau)	58,44
B3	GAILLARD Jean François	5,00
B6, B7	SCEA Terre d'Argile	28,33
	<b>Total</b>	<b>285,24</b>

Figure 22: Répartition des attributions sur les mizottes de Charron en 2012

### 4.1.2. L'entretien des rigoles

La gestion des rigoles de drainage est confiée aux exploitants agricoles. Les conditions dans lesquelles cet entretien peut se réaliser sont intégrées dans le cahier des charges d'exploitation des mizottes. Il y est notamment précisé que l'entretien des rigoles ne peut se faire qu'après avis des gestionnaires et cela afin de limiter la création de nouvelles rigoles et limiter l'entretien des rigoles existantes au strict nécessaire (compromis entre le maintien de la fauche et la limitation de l'impact sur les habitats des prés salés).

En 2012, il n'y a pas eu de demande de rigolage mais tout de même quelques rappels au cahier des charges et à la réglementation pour quelques essais de Land Art.

### 4.1.3. Zones de prélèvement et exploitation agricole en Charente-Maritime



Des prélèvements de matériaux ont réalisés sur la réserve naturelle en 2011 lors des travaux de reconstruction de la digue ouest de Charron. Ces zones ne pourront plus être exploitées pour la fauche. En accord avec la DDTM, pour répondre au cahier des charges MAE, ces zones ont été sorties des surfaces amodiées. Ainsi, sur le linéaire de la digue ouest de Charron, 15, 4 ha ont été sortis des surfaces amodiées (figure n°23)

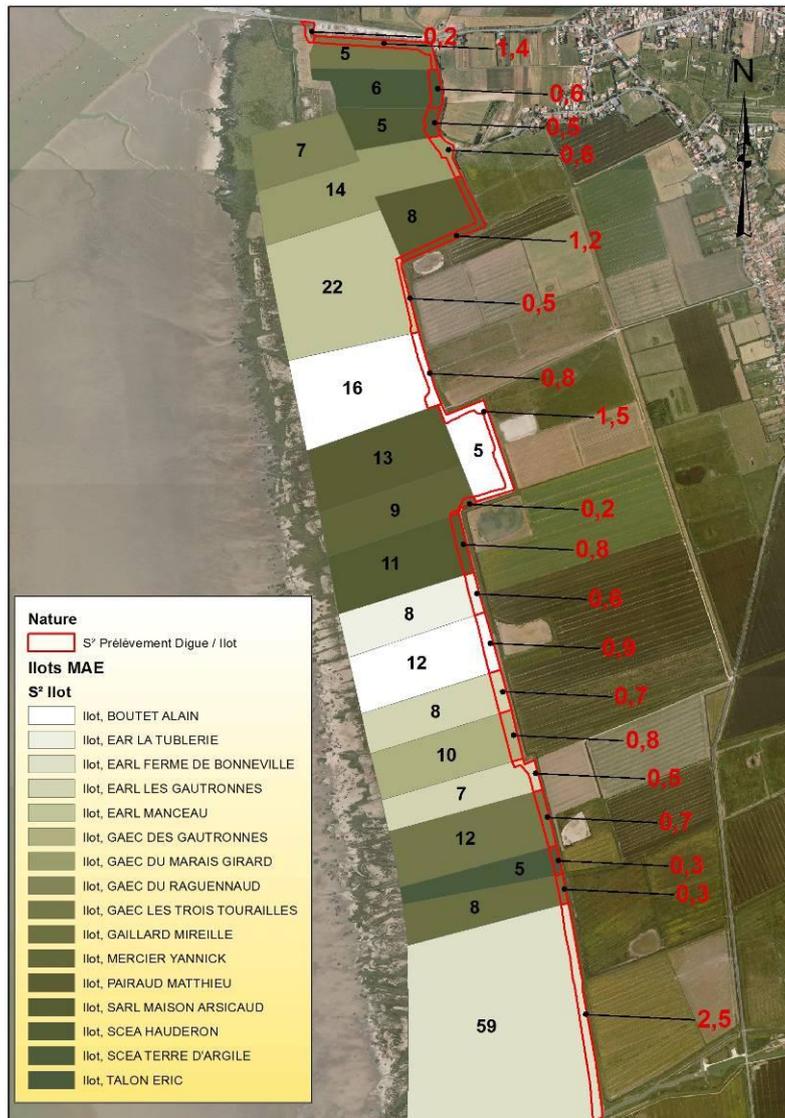


Figure 23 : Zone de prélèvements et surfaces amodiées au droit de la digue ouest de Charron

#### 4.1.4. La mise en place du pâturage ovin sur les digues bordant la réserve naturelle

La mise en place du pâturage ovin sur les digues de Triaize, incluses dans le périmètre de la réserve naturelle, est effectif depuis 2011 et est réalisé par monsieur Ludovic PANNETIER.

Les travaux de pose de clôture sur le site de la Prée Mizottière ayant été finalisés au cours de l'été, le pâturage ovin a pu être mis en place par monsieur Jean-Paul RAULT au cours de l'été 2012.

Sur les digues à la mer de Champagné les Marais, les travaux de clôture ont se sont terminés en fin d'été. De ce fait, la mise en place du pâturage ovin ne s'est pas fait cette année et un simple broyage des Bettes maritimes a été réalisé en juin et un broyage de la digue en fin d'été.



Un suivi a été réalisé en partenariat avec la Chambre d'Agriculture (un rapport de synthèse de suivi sera rédigé en février 2013). Les éléments suivants sont à noter :

- Compte-tenu des pluies de printemps, le pâturage a été difficile sur la digue de Triaize et a nécessité un broyage estival (pression de pâturage insuffisante au regard de la date de la mise à l'herbe).
- Il n'y a pas eu de pâturage sur les digues du syndicat mixte Vendée Sèvre Autize où nous assistons, notamment dans les versants maritimes des digues, au développement de grande dicotylédones Bette maritime notamment). Le pâturage ovin doit impérativement être réalisé en 2013.
- La digue de Saint-Michel en l'Herm est composée de grandes dicotylédones (cigües, moutardes...). Aucun entretien n' a été réalisé.

En Charente-Maritime, la réflexion sur la gestion et l'entretien de la digue ouest de Charron/Esnandes a été initiée par le SIAGH du Curé avec la participation de des élus des communes concernées, de l'UNIMA, de la Chambre d'Agriculture, du Conservatoire du Littoral, du Parc Interrégional du Marais Poitevin et la réserve naturelle de la baie de l'Aiguillon. La mise en place du pâturage ovin a évidemment été abordée mais il s'avère pour l'instant difficile à mettre en place du fait de la configuration de la digue elle-même (surface pâturable peu importante) qui nécessite de trouver d'autres surface à pâturer en complément et sur la forme juridique de la structure mettant les moutons à disposition. On s'achemine pour l'instant vers un broyage en 2013 tout en poursuivant la réflexion sur la mise en place du pâturage. Rappelons tout de même que les digues en Charente-Maritime ne sont pas incluses dans le périmètre de la réserve naturelle.

#### 4.1.5. La gestion agricole des mizottes et les mesures agri-environnementales

Avant la campagne de déclaration PAC 2012, les DDTM ont alerté le gestionnaire de la réserve naturelle sur les évolutions des mesures agro-environnement (MAE).

Jusqu'alors, la MAE contractualisée sur une surface n'était pas conditionnée à « l'entretien » de cette dernière.

*EX : 10 ha de surface = 10 Ha contractualisables.*

Or aujourd'hui, même pour les MAE en cours, le paiement de cette mesure est soumis à l'entretien annuel de toute la surface contractualisée sur toute la durée du contrat. Ce qui rend pénalisable, en cas de contrôle, les agriculteurs qui n'exploitent pas la totalité de la surface déclarée.

Or dans la logique, partagée par le gestionnaire et les exploitants agricoles, de la gestion agricole des mizottes, les MAE étaient considérées comme une compensation :

- Aux zones de vases nues ou aux mares permanentes,
- Aux zones non fauchables ou que le gestionnaire ne souhaite pas voir fauchées (Zones à chiendent et obione, zones basses des mizottes),
- Aux aléas annuels climatiques et tidaux (conditions climatiques et/ou grandes marées qui limitent les possibilités de fauche),
- Les variations annuelles importantes de rendement (production fourragère extrêmement variable d'une année à l'autre en fonction des conditions météorologiques et surfaces fauchées variables en fonction des aléas climatiques et tidaux).

De plus, du point de vue de la préservation du patrimoine biologique, la pratique actuelle de fauche des mizottes avaient plusieurs intérêts :

- Les zones fauchées favorisent l'accueil des anatidés brouteurs (Oies cendrés, Bernaches cravants, canards siffleurs),
- Les zones non fauchées à chiendent sont favorables pour la nidification des passereaux (Gorgebleues, Bruants des roseaux, etc.) et sont les sites utilisée par le



Phragmites aquatiques, considéré comme étant le passereau le plus menacé en Europe, en migration postnuptiale,

- Les zones à obions, les bordures de russons et les zones basses des prés salés ont une fonction essentielle pour les nurseries de poissons,
- Les zones de vases nues ou de mares permanentes outre le fait de contribuer à la mosaïque des milieux sur les marais salés, sont souvent utilisées comme réservoirs de marée haute par les oiseaux d'eau.

De plus, depuis 2010 les droits à paiement unique (DPU) détenus sur l'exploitation ont été répartis sur tous les hectares admissibles déclarés à la PAC, les mizottes en faisant parties.

Pour répondre à ce problème, les gestionnaires ont travaillé avec les services de l'Etat et individuellement avec chaque exploitant. Ainsi, sur chaque ilot primable MAE à été calculé :

- La surface totale
- Une surface exploitable (calculée sur 3 années de fauche représentatives)
- Surface à retirer de l'exploitation (eau permanente, vase nue, valeur biologique, etc.)
- La surface primable MAE
- La Surface pouvant supporter des DPU

Cette démarche a conduit à la réalisation d'une carte fournie à chaque exploitant concerné comme « Proposition » de déclaration PAC dont la figure n°24 en est un exemple. Cette démarche a été particulièrement laborieuse et longue et a mobilisé fortement l'équipe de la réserve naturelle.

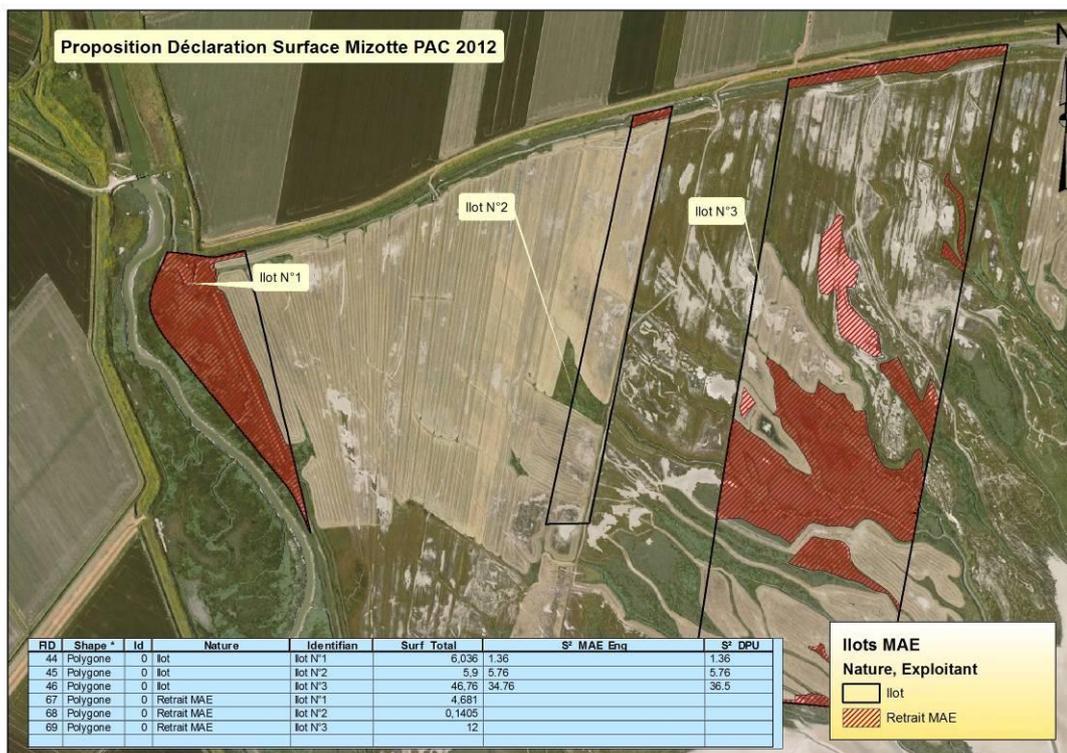


Figure 24 : Exemple de proposition de déclaration PAC sur les mizottes de Triaize

#### 4.1.6. Un défi : concilier exploitation agricole et amélioration écologique du site

L'analyse des points évoqués ci-dessus montre que des antagonismes existent entre les exigences de conservation de certains pans du patrimoine naturels et les activités agricoles. Des



points de convergence peuvent être acceptés par ailleurs si l'activité ne condamne pas les habitats de prés salés.

Deux principes intangibles sont fixés par le gestionnaire.

- **Bien que le pré salé progresse, il n'y aura pas de nouvelles attributions à des fins agricoles de surface de prés salés, dans le temps et dans l'espace, et ce dans le cadre du nouveau plan de gestion de la réserve naturelle.**
- **L'exploitation agricole est considérée comme un mode d'intervention « souple » permettant de limiter la fermeture du milieu par les plantes nitrophiles et le maintien d'une strate herbacée favorable à l'accueil d'oiseaux d'eau. En aucun cas, les mizottes n'ont vocation à être des variables d'ajustement de stratégie d'exploitation même si une lecture sociale peut être faite dans le cadre des attributions.**

Derrière ces principes, il va de soi que des zones doivent être soustraites à l'exploitation agricole. Un zonage s'impose donc. En marge, pour les MAE en cours principalement, une dérogation de non exploitation serait potentiellement accordée suite à l'avis du COPIL MAE « Marais Poitevin ». Ces zones pourront évoluer annuellement en fonction des éléments biologiques et des demandes des gestionnaires. Ces zones restent marginales et concerneraient environ 50 ha au maximum. Les surfaces concernées sont des habitats à Chiendent marin et à Obione.

Au sein des zones exploitables, les micro-habitats évoluent. Autant l'apparition de zones à Puccinellie ou même d'obione, ne pose pas de soucis en cas de contrôle de l'ASP car un couvert végétal est présent (attention : les zones d'obione peuvent faire l'objet d'une demande de non exploitation de la part du gestionnaire), autant les zones évoluant vers des zones en salicornes annuelles, donc des mares temporaires osent plus de problèmes car une partie de l'année, ces zones sont nues. En période estivale, une densité plus ou moins forte de salicornes annuelles ou de Soude (*Sueda vera*) peuvent apparaître créant une couverture au recouvrement très aléatoire selon les années. A l'échelle d'un contrat MAE, il est donc strictement impossible de garantir un couvert végétal tel que pourrait le souhaiter un contrôleur.

De plus, il est impératif pour le gestionnaire d'intervenir à l'échelle de la parcelle pour orienter techniquement l'exploitation ou bien interdire cette exploitation. En effet, l'obligation d'exploitation à 100 % les zones attribuées risquent de susciter un interventionnisme aigu dans des zones parfois peu exploitable (un orage pouvant inonder certaines parcelles par exemple). De fait, les engins agricoles risquent de créer des ornières impactant les habitats en créant des zones à salicornes au profit des habitats à Puccinellie et rendant impossible un retour à l'état initial. Même si ces mesures relèvent du « bon sens » et peuvent sembler marginal, elles peuvent impacter durablement des secteurs et donc pénaliser à terme l'exploitant.

De fait, le gestionnaire de la Réserve Naturelle affiche plusieurs souhaits quant à l'évolution des MAE sur les mizottes :

- Prise en compte de la mosaïque d'habitats y compris des mares temporaires à salicornes (les mares permanentes sont bien sur à retirer de la surface),
- Possibilité pour le gestionnaire d'intervenir si nécessité écologique.

En fonction des orientations des futures MAE, il sera impératif de rédiger une nouvelle mouture du cahier des charges en réintégrant les engagements unitaires suivants assortis de prescriptions environnementales précises :

- Les dates de fauche (1<sup>er</sup> juin / 30 août),
- Absence de destruction des surfaces engagées par labour ou comblement (interdit en réserves naturelles),
- Absence totale d'apport de fertilisants (interdit en réserves naturelles),
- Absence de désherbage chimique (interdit en réserves naturelles),
- Absence d'écobuage (interdit en réserves naturelles),
- Pâturage ovin possible après accord express des gestionnaires mais non obligatoire,
- Pas d'entretien de rigoles sauf accord express du gestionnaire,



- Possibilité de soustraire des zones de l'exploitation de manière annuelle (mares temporaires, zone à obione,) si l'intérêt biologique le justifie.

En plus de ces éléments, un travail sur le matériel agricole est nécessaire car le poids des engins pose également des problèmes (notamment la taille des plateaux).

Pour répondre à ces souhaits, en plus du COPIL MAE « Marais Poitevin », il conviendrait d'acter juridiquement les éléments techniques du cahier des charges. Il va de soi que le gestionnaire ne souhaite pas développer l'activité agricole sur les prés salés (en progression malgré tout) au regard des nouvelles connaissances acquises ces dernières années et donc de nouveaux enjeux écologiques, même si, pour certains enjeux concernant les oiseaux d'eau, elle peut avoir une utilité. Aussi, l'activité de fauche peut être maintenue dans certains secteurs eut égard à l'importance sociale et économique locale dès l'instant où elle est pratiquée de manière à ne pas compromettre l'évolution des habitats de prés salés. Rappelons que la présence de Droit à Paiement Unique sur les zones de mizottes complique terriblement le retrait de certaines surfaces car l'impact économique d'une telle mesure serait important pour une majorité d'exploitation. Les exploitants restent très attachés aux surfaces bénéficiant de telles primes.

## **4.2. Les travaux et la gestion hydraulique**

### **4.2.1. Les opérations de dévasage**

Les opérations de dévasage des exutoires vendéens sont réalisées par le Syndicat Mixte du Marais Poitevin, Bassin de la Vendée, de la Sèvre et des Autizes. Le Canal de Luçon, le Chenal de la Raque et le Chenal Vieux ont été entretenus.

Cette même opération a été réalisée par l'UNIMA, sous maîtrise d'œuvre du Syndicat Hydraulique Nord Aunis, sur le Canal du Curé et le canal de Villedoux en Charente-Maritime. Le canal de la Chaudière (non accessible par le bac dévaseur) a été curé par une pelle dans sa partie maritime.

### **4.2.2. Aménagements des accès**

En 2012, l'accès aux mizottes de Triaize a été restauré avec la participation des exploitants de ce secteur qui ont roulé les 60 m<sup>3</sup> de terre nécessaire. La réserve a quant à elle financée la mise en forme de ce matériaux ainsi que la pose de buses PVC nécessaires au cheminement des engins agricoles.

### **4.2.3. La gestion des accès à la pointe de l'Aiguillon**

Suite aux premiers travaux d'urgence réalisés avant l'été 2011, la mise en œuvre du contrat Natura 2000, porté par le Parc Interrégional du Marais poitevin (opérateur du site Natura 2000) et validé par la DREAL est prévue en 3 phases avec pour objectif de permettre une gestion plus complète des accès piétons ainsi que celle des stationnements :

- En novembre 2011, la première phase de travaux réalisée par l'entreprise Sève et Source a permis la mise en place de 800 mètres de ganivelles, 700 mètres de fil lisse et 400 mètres de plots de bouclage,
- En mai 2012, en accord avec la commune de l'Aiguillon sur Mer et les services de l'Etat, 350 m de ganivelles ont été mis en place. Ces travaux ont donné lieux à une convention entre la DDTM et l'ONCFS pour le financement nécessaire à l'acquisition de nouvelles ganivelles nécessaires aux mises en défend. La mise en place a été



réalisée par les services techniques de la commune de l'Aiguillon sur Mer et l'équipe de la réserve naturelle.

L'appel d'offre concernant la dernière phase du contrat Natura 2000 a été attribuée à l'entreprise Philippe REMAUD. Ces travaux ont été réalisés fin 2012 et seront développés dans le prochain rapport d'activité.



## **5. CONNAISSANCE ET SUIVI CONTINU DU PATRIMOINE NATUREL**



## 5.1. Suivis ornithologiques

### 5.1.1. Suivis mensuels des oiseaux d'eau

Les comptages mensuels ont été assurés par les personnes suivantes : Christian AUBINEAU (ONCFS SD85), Pascal BONNIN (FDC85), Romain BLANCHET (personnel), Hervé CHAUVEAU (ONCFS SD17), Frédéric CORRE (LPO), Stéphane DIXNEUF (ONCFS BMI), Thierry DODIN (ONCFS SD85), Philippe DULAC (ONCFS SD85), Michel FOUQUET (ONCFS CNERA AM), André FRANCOIS (ONCFS SD85), Yves GAUGRIS (LPO85), Julien GONIN (LPO17), Christophe GILLETTE (ONCFS SD85), Olivier GIRARD (ONCFS CNERA AM), Anaïd GRIT (ONCFS SD85), Sylvain HAIE (LPO), Emmanuel JOYEUX (ONCFS DR), Jacques MARQUIS (ONCFS BMI), Joël MOREAU (ONCFS BMI), Tanguy PLOMION (ONCFS SD 85), Julien SUDRAUD (LPO85), Alain THOMAS (personnel), Bertrand TROLLET (ONCFS CNERA AM), Christophe Vuillemot (ONCFS BMI).

Il est à noter que le comptage d'avril 2012 a été annulé à cause des mauvaises conditions météorologiques.

#### 5.1.1.1. Les anatidés

La figure n°25 récapitule la phénologie des stationnements d'anatidés en baie de l'Aiguillon entre juin 2011 et mai 2012. Les premiers effectifs significatifs arrivent au mois d'octobre. Il apparaît un pic d'effectif précoce de près de 37 000 anatidés dès le mois de décembre et un léger tassement au mois de janvier.

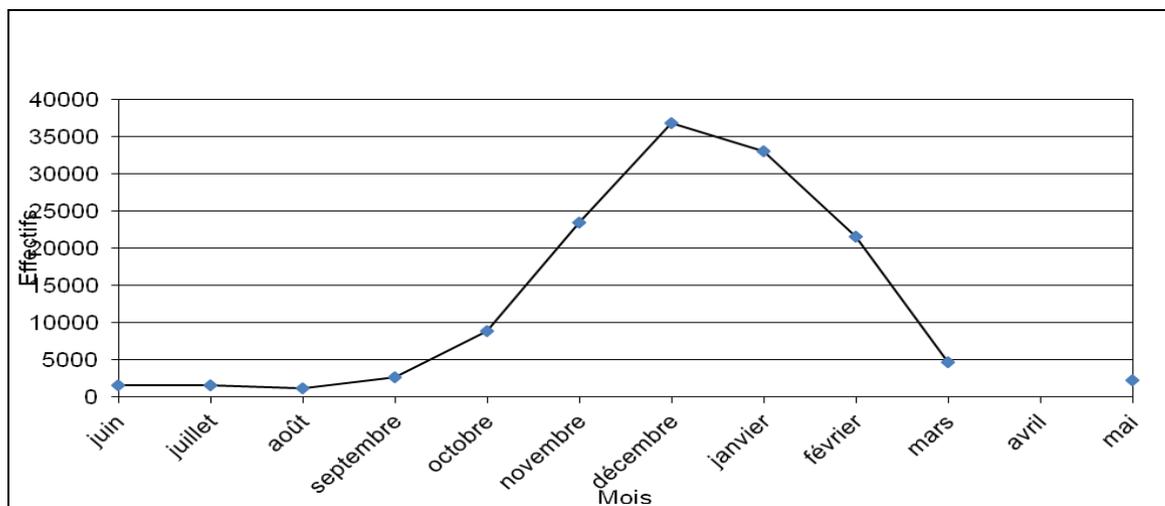


Figure 25 : Phénologie des effectifs d'anatidés sur la baie de l'Aiguillon – Arçay de juin 2011 à mai 2012

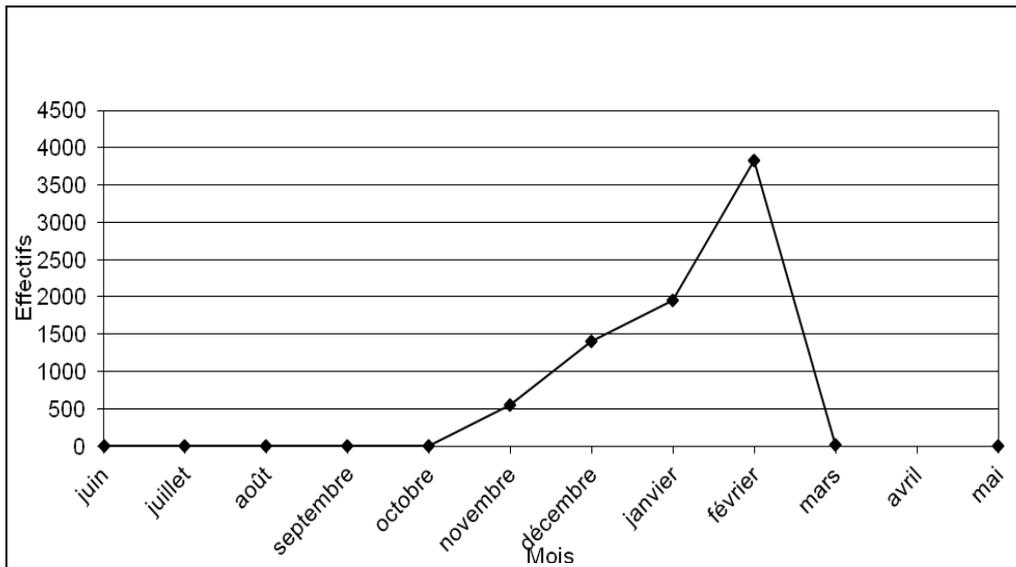


Figure 26 : Phénologie des effectifs d'Oie cendrée *Anser anser* sur la baie de l'Aiguillon – Arçay de juin 2011 à mai 2012

Les premiers effectifs notables d'Oie cendrée ont été observés dès novembre avec plus de 500 individus (figure n°26). En janvier, 2 000 individus étaient comptés et le pic d'effectif est atteint en février avec un peu plus de 3 800 oiseaux.

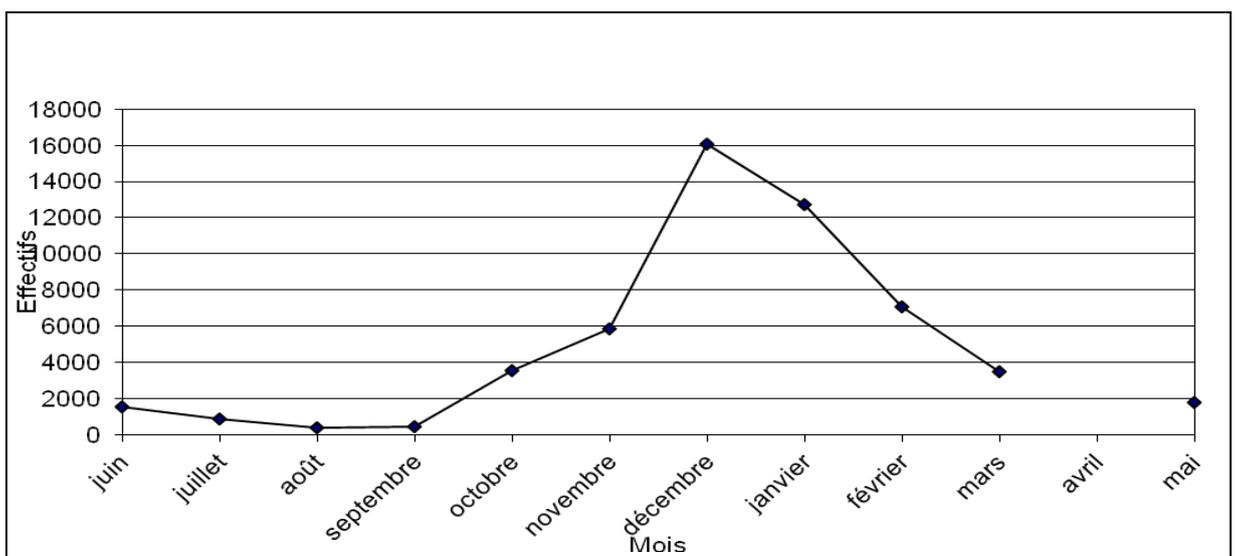


Figure 27 : Phénologie des effectifs de Tadorne de Belon *Tadorna tadorna* sur la baie de l'Aiguillon – Arçay de juin 2011 à mai 2012

L'arrivée des Tadorne de Belon hivernants se fait classiquement au mois de novembre mais avec un pic d'effectif enregistré dès décembre avec 16 000 individus (figure n°27). Ensuite, les effectifs diminuent en janvier mais surtout en février avec seulement 7 000 oiseaux présents sur le site. Les chiffres du mois de février sont peut-être liés à la vague de froid qui a sévit sur la France à ce moment. La baie de l'Aiguillon reste tout de même une zone refuge essentiel au plan national pour cette espèce.

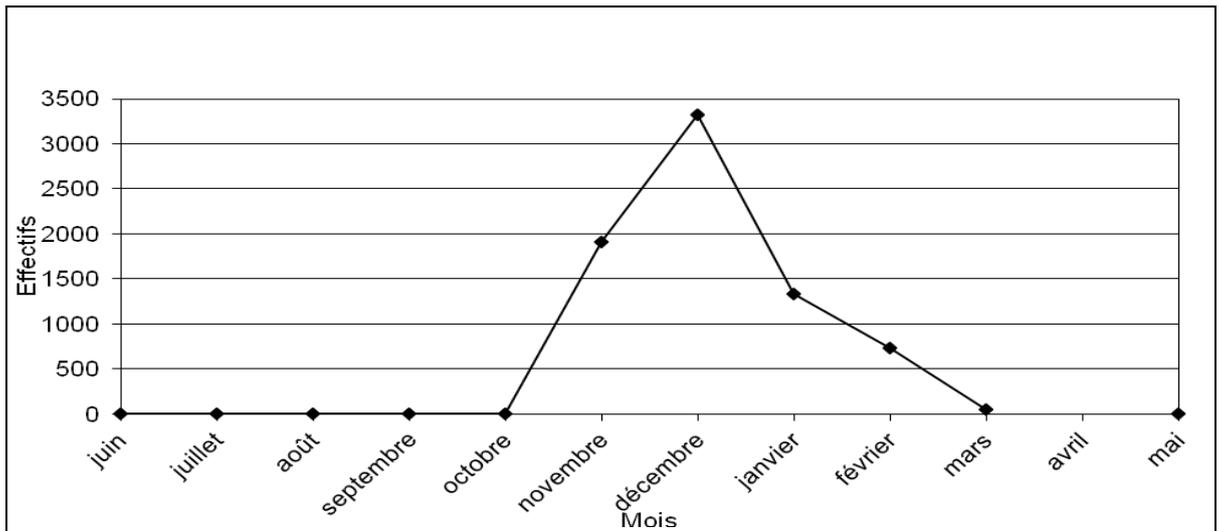


Figure 28 : Phénologie des effectifs de Canard siffleur *Anas penelope* sur la baie de l'Aiguillon – Arçay de juin 2011 à mai 2012

Les premiers Canards siffleurs ont été observés en novembre 2011 pour atteindre le pic d'effectif relativement moyen en décembre avec plus de 3 400 individus (figure n°28). En janvier 2012, les effectifs baissent drastiquement en passant sous le seuil des 1 500 oiseaux.

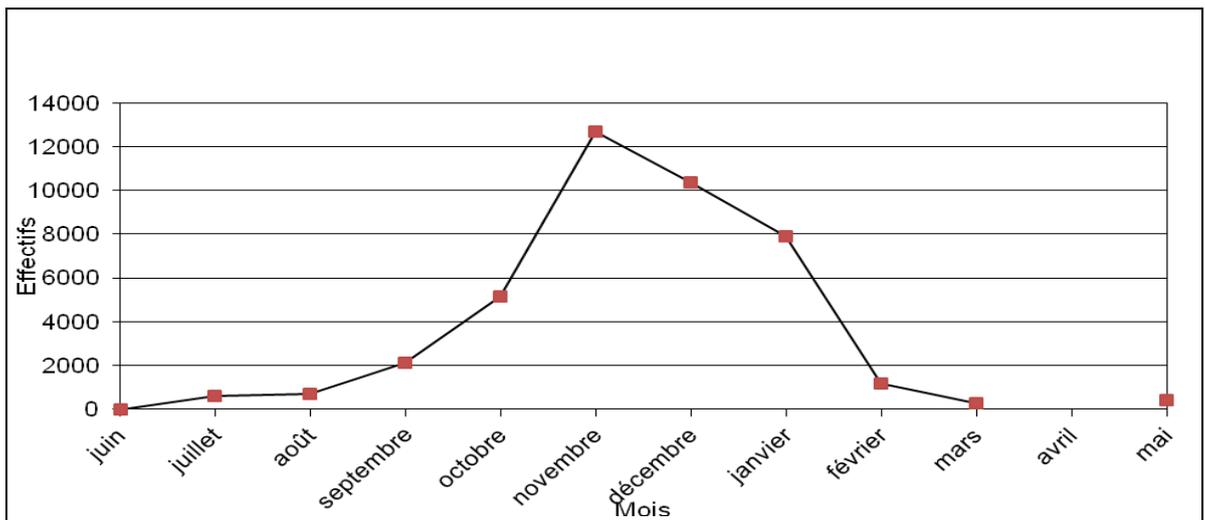


Figure 29: Phénologie des effectifs de Canard colvert *Anas platyrhynchos* sur la baie de l'Aiguillon – Arçay de juin 2011 à mai 2012

On observe une progression des effectifs de Canard colvert à partir du mois de septembre pour atteindre un pic d'effectif dès le mois de novembre avec plus de 12 500 oiseaux (figure n°29). Ce chiffre est un des plus importants de ces 10 dernières années pour l'espèce. En janvier 2012, il reste environ 8 000 colverts. Les effectifs diminuent ensuite très rapidement en février.

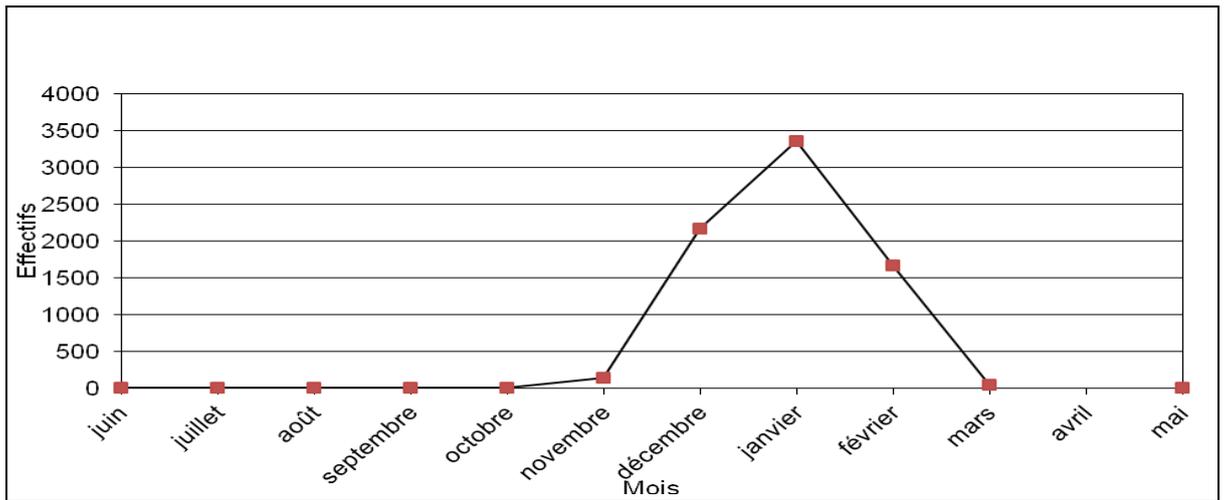


Figure 30 : Phénologie des effectifs de Canard pilet *Anas acuta* sur la baie de l'Aiguillon – Arçay de juin 2011 à mai 2012

Les premiers effectifs de Canard pilet sont observés relativement tardivement en novembre 2011 pour dépasser les 3 400 individus en janvier 2012 (figure n°29). Ils diminuent ensuite très rapidement.

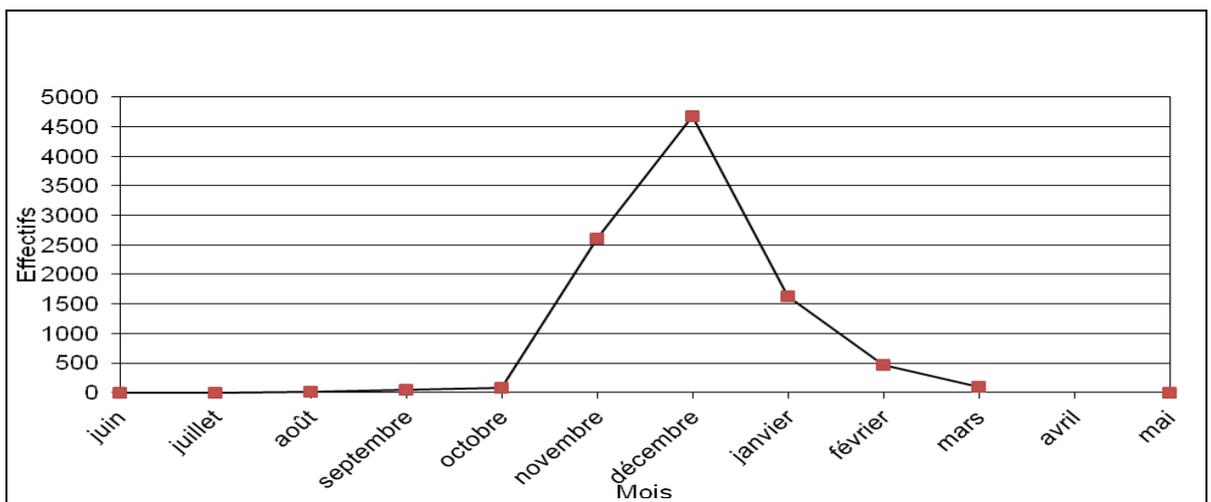


Figure 31: Phénologie des effectifs de Sarcelle d'hiver *Anas crecca* sur la baie de l'Aiguillon – Arçay de juin 2011 à mai 2012

Les effectifs sont relativement faible cette année pour la Sarcelle d'hiver avec un pic d'hivernage en décembre d'environ 4 700 oiseaux (figure n°31). Au mois de janvier, les effectifs diminuent de manière très importante, probablement lié à du dérangement sur le site d'hivernage notamment sur le Canal de Luçon.

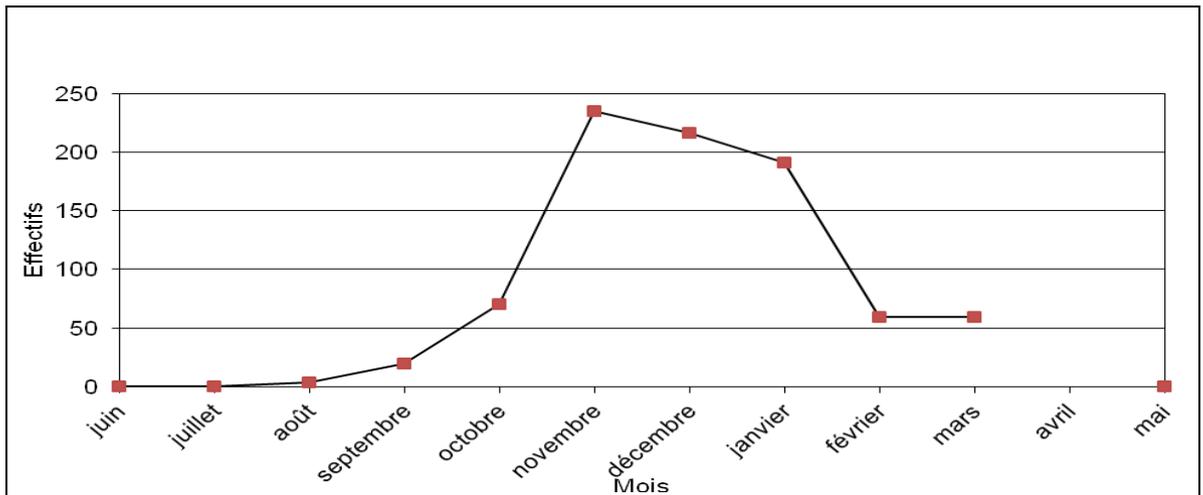


Figure 32 : Phénologie des effectifs de Canard souchet *Anas clypeata* sur la baie de l'Aiguillon – Arçay de juin 2011 à mai 2012

Relativement peu de Canard souchet ont été présents lors de l'hiver 2011-2012 avec moins de 250 oiseaux comptés aux mois de novembre, décembre et janvier (figure n°32).

### 5.1.1.2. Les limicoles

La migration postnuptiale des limicoles débute au mois d'août 2011 avec plus de 20 000 oiseaux présents en baie de l'Aiguillon (figure n°33). Les effectifs hivernants progressent à partir du mois d'octobre pour atteindre un effectif maximum dès le mois de décembre de plus de 87 000 limicoles. Les mois de janvier et février voient une baisse très sensible des effectifs avec probablement un impact de la vague de froid de février 2012. La migration pré-nuptiale est peut détectée du fait de l'absence de comptage du mois d'avril mais également par de faibles effectifs de Bécasseau maubèche (sous-espèce *canutus*) présents en migration lors du comptage mensuel de mai 2012.

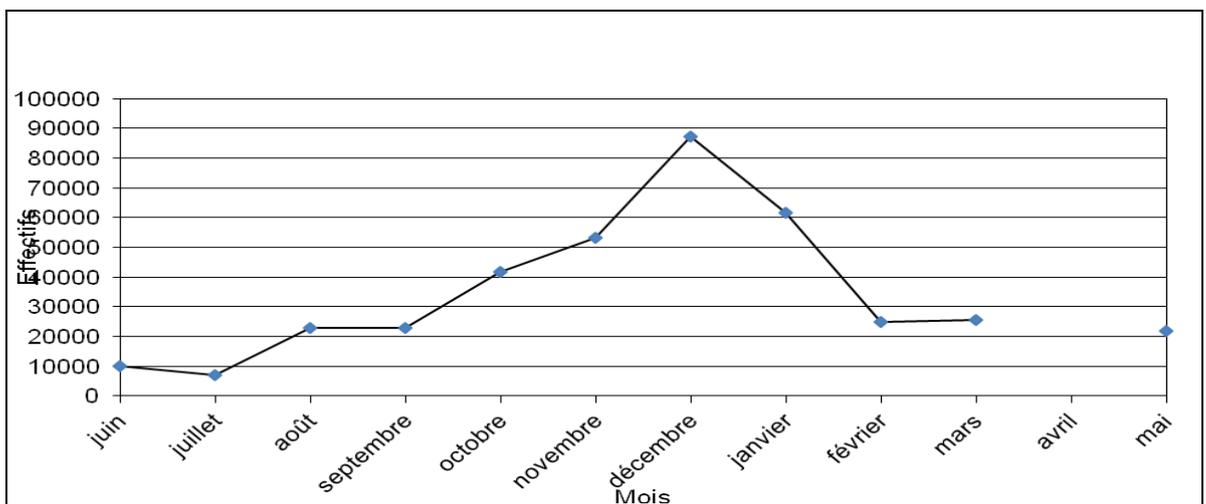


Figure 33 : Phénologie des effectifs de limicoles sur la baie de l'Aiguillon – Arçay de juin 2011 à mai 2012

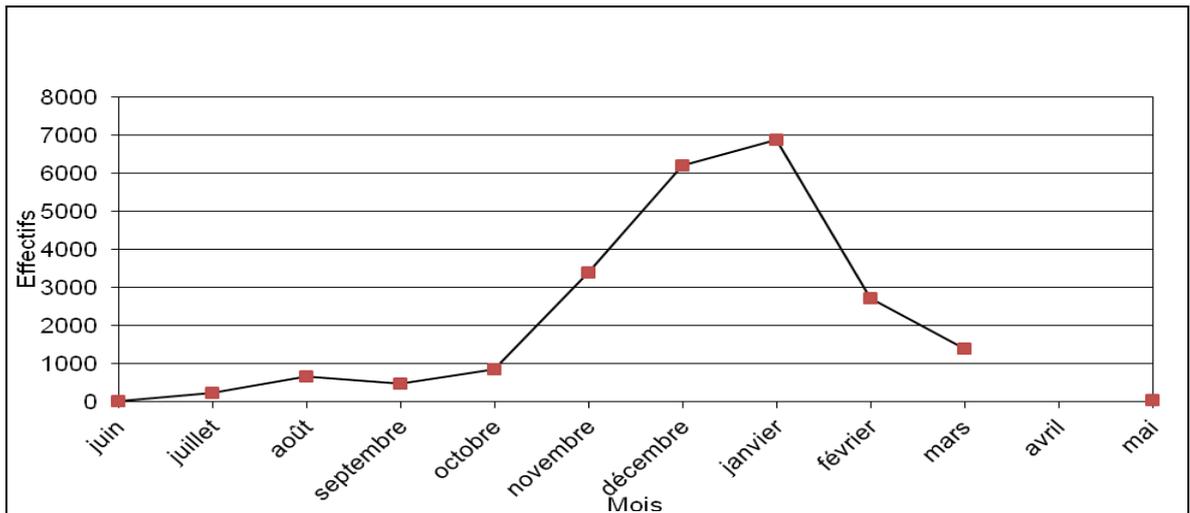


Figure 34 : Phénologie des effectifs d'Avocette élégante *Recurvirostra avosetta* sur la baie de l'Aiguillon – Arçay de juillet 2011 à juin 2012

Les effectifs d'Avocette élégante correspondent à ceux enregistrés les années précédentes (figure n°34) avec un pic d'hivernage classique d'environ 6 800 oiseaux en janvier 2012. Par contre, une chute importante des effectifs dès le mois de février est peut-être due à la vague de froid qui c'est produite à ce moment. L'avocette est présente quasi tout au long de l'année.

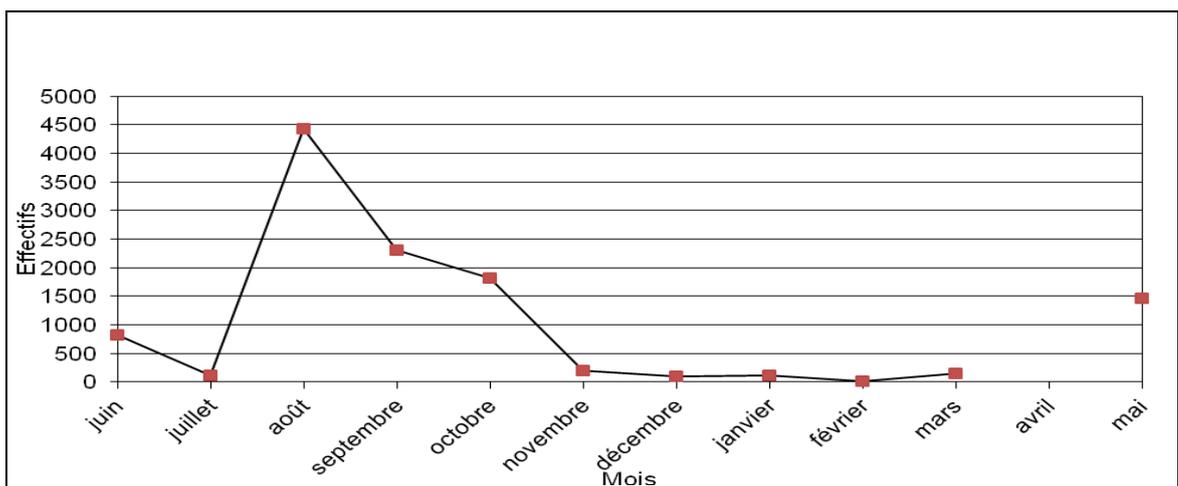


Figure 35 : Phénologie des effectifs de Grand Gravelot *Charadrius hiaticula* sur la baie de l'Aiguillon – Arçay de juin 2011 à mai 2012

Le Grand Gravelot fréquente « classiquement » la baie de l'Aiguillon lors de la migration postnuptiale (en fin d'été et début d'automne) et de la migration pré-nuptiale (au printemps). C'est donc logiquement au mois d'août que le pic d'effectif est compté avec près de 4 500 oiseaux (figure n°35). La migration se prolonge tardivement avec des effectifs relativement élevés au mois de septembre et octobre. La migration pré-nuptiale n'a pu être détectée en baie de l'Aiguillon du fait de l'absence de comptage en avril mais notons tout de même des effectifs relativement restreints au mois de mai 2012 avec moins de 1 500 oiseaux. En hivernage, seuls quelques dizaines d'individus sont présents.

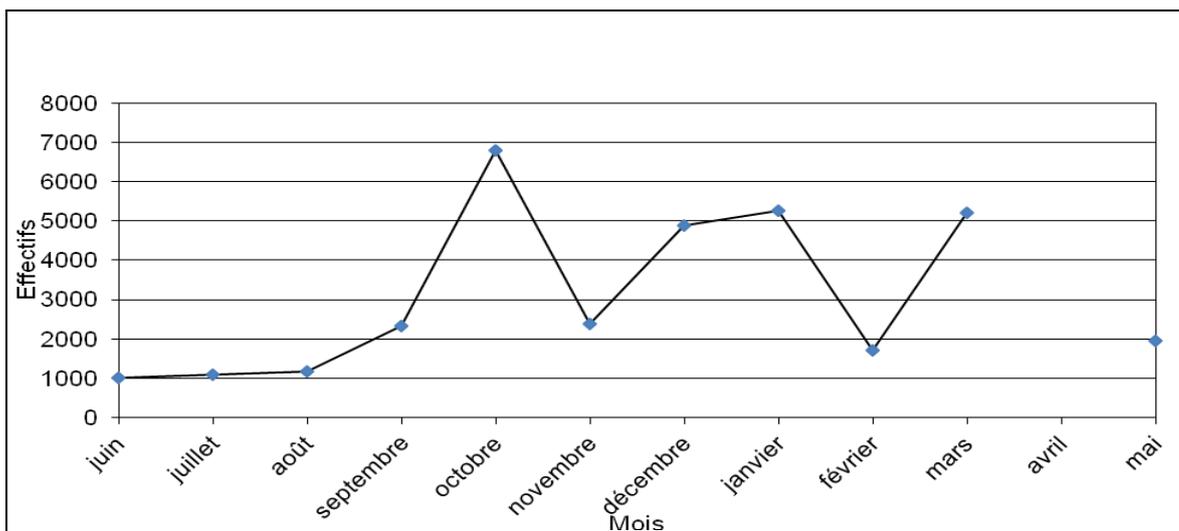


Figure 36 : Phénologie des effectifs de Pluvier argenté *Pluvialis squatarola* sur la baie de l'Aiguillon – Arçay de juin 2011 à mai 2012

Le Pluvier argenté fréquente la baie en période de migration post-nuptiale avec un effectif très important compté au mois d'octobre avec plus de 6 800 individus (figure n° 36). Les effectifs en hivernage restent très conséquents (autour des 5 000 individus). La migration pré-nuptiale n'a pu être détectée en baie de l'Aiguillon du fait de l'absence de comptage en avril mais notons tout de même des effectifs importants au mois de mars 2012 avec plus de 5 000 oiseaux et un peu moins de 2 000 oiseaux au mois de Mai. Cela suggère un pic de migration pré-nuptiale précoce au mois d'avril.

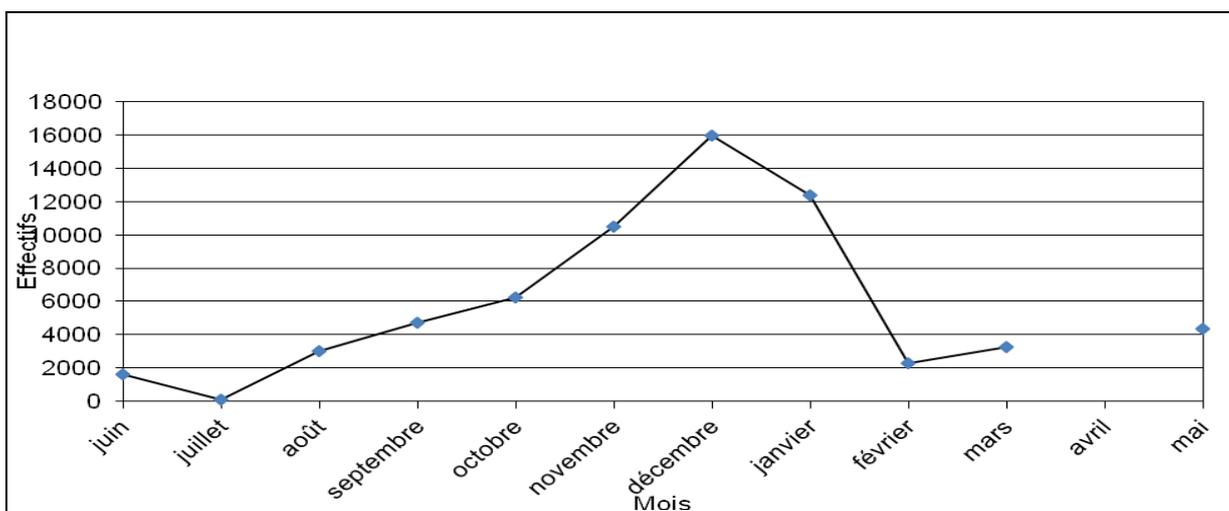


Figure 37 : Phénologie des effectifs de Bécasseau maubèche *Calidris canutus* sur la baie de l'Aiguillon – Arçay de juin 2011 à mai 2012

A l'automne, la baie de l'Aiguillon est utilisée par les sous-espèces *canutus* et *islandica* (figure n°37) du Bécasseau maubèche. Cette saison, des effectifs relativement faibles ont été enregistrés à l'automne avec seulement 6 000 oiseaux en octobre 2011. Par contre, le pic d'hivernage a été extrêmement important avec quasi 16 000 individus comptés de la sous-espèce *islandica* en décembre. En mai, les effectifs n'étaient que de 4000 individus et correspondent au passage de la sous-espèce *canutus* en migration pré-nuptiale.

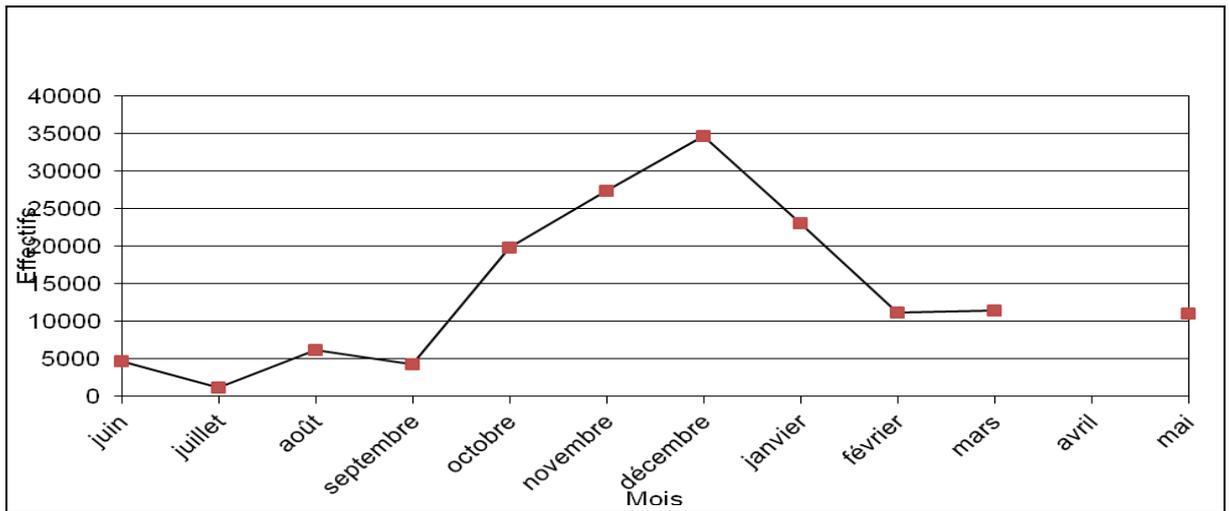


Figure 38 : Phénologie des effectifs de Bécasseau variable *Calidris alpina* sur la baie de l'Aiguillon – Arçay de juin 2011 à mai 2011

Le Bécasseau variable est compté toute l'année mais les effectifs les plus importants ont été comptés en décembre avec un effectif hivernant d'environ 35 000 oiseaux (figure n°38) mais avec une chute rapide des effectifs en janvier et surtout en février, peut-être liée à la vague de froid.

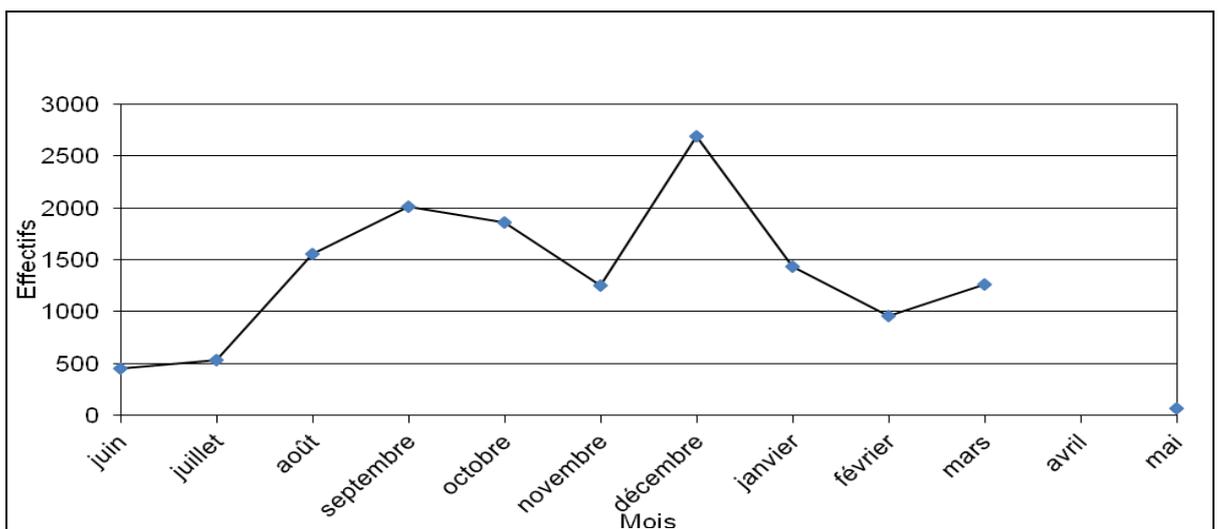


Figure 39 : Phénologie des effectifs de Cournlis cendré *Numenius arquata* sur la baie de l'Aiguillon – Arçay de juin 2011 2010 à mai 2012

Tous les mois de l'année, les effectifs de Cournlis cendré ont été supérieurs à 500 individus (figure n°39). Dès août, les effectifs ont dépassé les 1500 individus pour dépasser les 2500 individus en janvier excepté en novembre où les effectifs étaient légèrement supérieurs à 1 200 oiseaux.

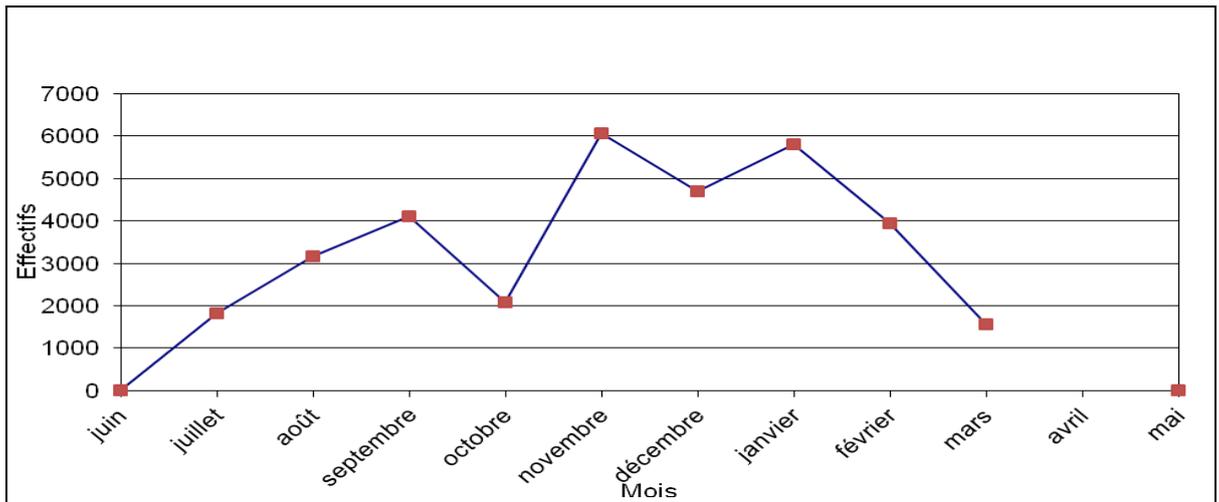


Figure 40: Phénologie des effectifs de Barge à queue noire *Limosa limosa* sur la baie de l'Aiguillon – Arçay de juillet 2010 à juin 2011

Les premiers effectifs de Barge à queue noire sont recensés dès juillet avec près de 2 000 individus. Le pic d'hivernage a été atteint en novembre avec un effectif relativement faible de 6 000 oiseaux qui reste dans les mêmes ordres de grandeurs en décembre et janvier (figure n°39). Il convient de préciser que l'aire d'hivernage de cet oiseau se fait à l'échelle des pertuis Charentais et de la baie de Bourgneuf. Par conséquent l'espèce fréquente également les vasières de Moëze et du fier d'Ars par exemple.

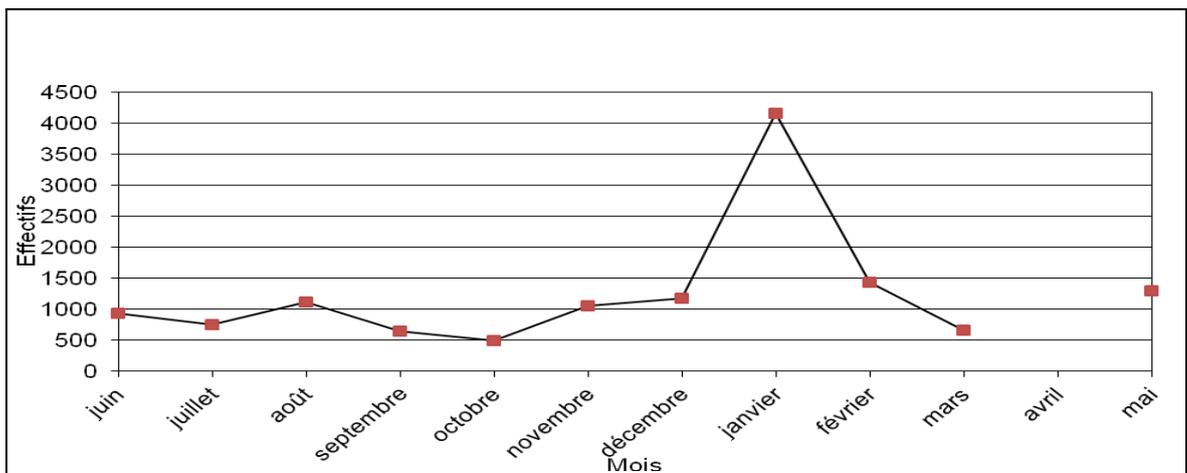


Figure 41 : Phénologie des effectifs de Barge rousse *Limosa lapponica* sur la baie de l'Aiguillon – Arçay de juin 2011 à mai 2012

La Barge rousse fréquente la baie lors des phases de migration post nuptiale avec un pic précoce de plus de 1 000 individus en août 2011 (figure n°41). En hiver, un pic d'effectif très important est compté en janvier avec plus de 4 100 oiseaux. Le reste de l'hivernage reste relativement classique, entre 1 000 et 1 500 oiseaux.

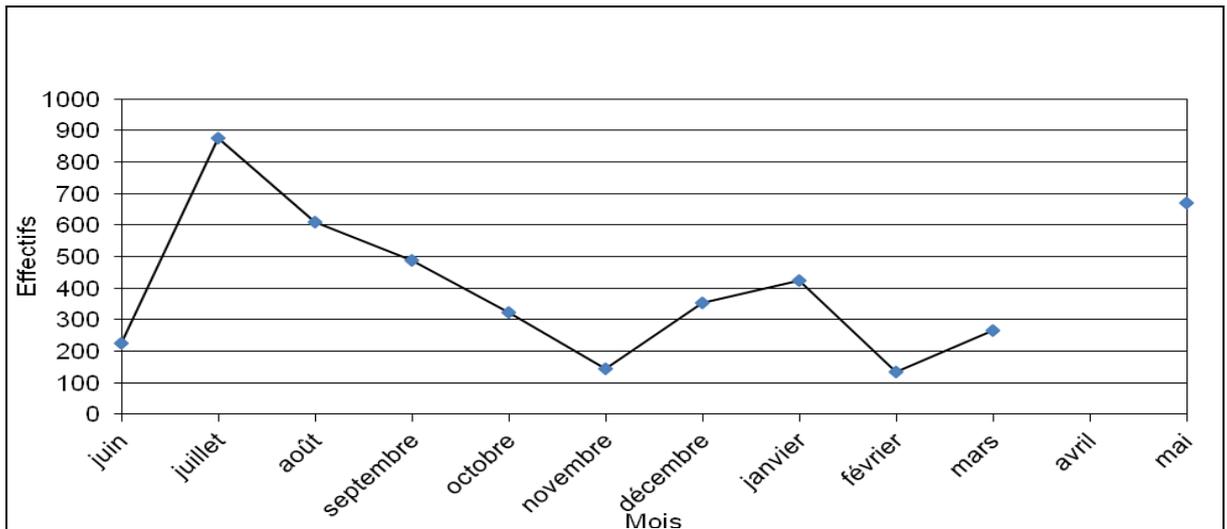


Figure 42 : Phénologie des effectifs de Chevalier gambette *Tringa totanus* sur la baie de l'Aiguillon – Arçay de juin 2011 à mai 2012

Lors de la migration post-nuptiale en automne le maximum d'effectif recensé du Chevalier gambette est de presque 900 individus (figure n°42). En hiver, la population présente n'a pas excédé les 400 oiseaux. En période de migration pré-nuptiale un pic de 700 individus a été enregistré.

### 5.1.2. Le suivi du dérangement des Oies cendrées en baie de l'Aiguillon

Cette année, Romain BLANCHET, étudiant par apprentissage en BTS « Gestion et Protection de la Nature » a travaillé sur le suivi du dérangement des Oies cendrées en baie de l'Aiguillon.

La baie de l'Aiguillon est un des 3 premiers sites français pour l'hivernage des Oies cendrées. Hormis le facteur de disponibilité alimentaire, le stationnement des Oies cendrées est conditionné par la quiétude des lieux fréquentés. De plus, une augmentation de la vigilance ou de l'envol affecte principalement le temps d'alimentation ou de repos, donc l'apport ou la conservation d'énergie ce qui peut être dommageable aux oiseaux, notamment en période de froid.

Le protocole a consisté à noter tous les types de dérangements sur les mizottes de Triaize, de Champagné/Puyravault, de Charron et d'Esnandes. De plus des scans ont été réalisés, permettant de déterminer le budget temps moyen d'un groupe d'oies en fonction du nombre d'individus impliqués dans un comportement donné. **46,5 heures de suivis ont été réalisées** durant l'hiver 2011-2012.

#### 5.1.2.1. Résultats

La figure n°43 représente les types d'évènements comptabilisés pendant le suivi ainsi que le nombre d'évènements ayant entraînés une réponse des Oies cendrées. Ainsi 176 évènements ont été comptabilisés dont 58 ont entraîné une réaction de vigilance ou d'envol des oiseaux. Parmi ces évènements, 88 sont d'origine naturelle, provoqués par des rapaces ou la réaction du groupe d'oiseaux observé à un envol d'autres groupes d'oiseaux (Oies cendrées ou Bernaches cravants).

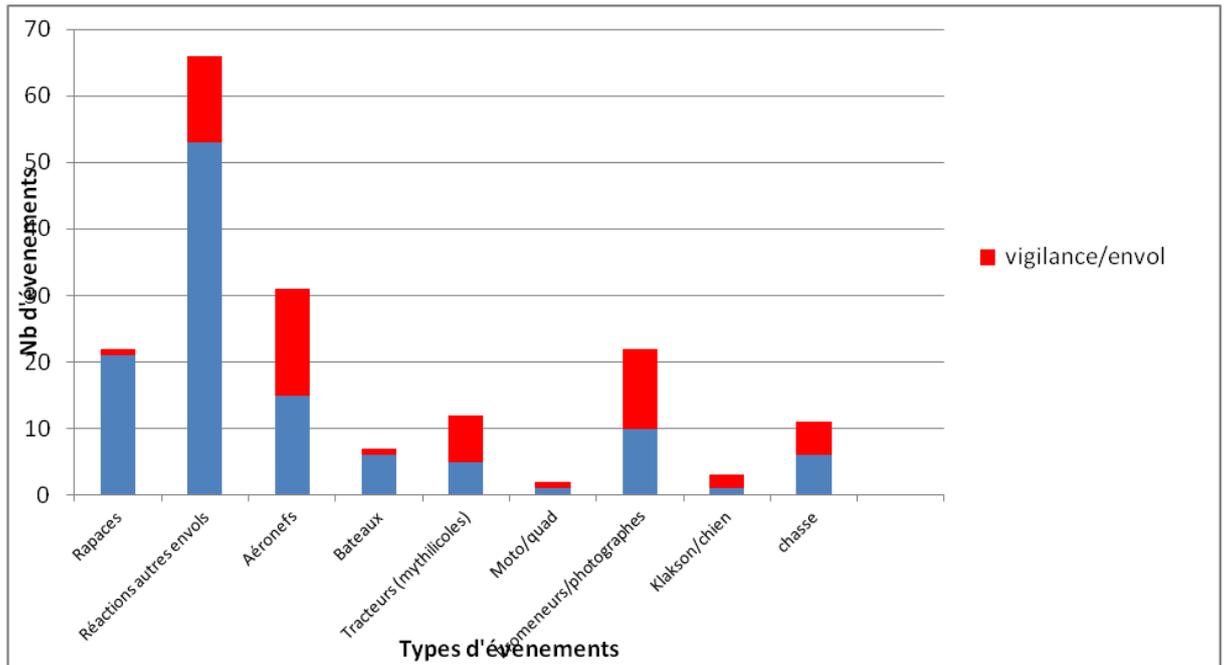


Figure 43 : Réaction des Oies cendrées aux différents types de dérangements (n=176)

Sur les 176 événements (figure n°44), 67 % n'ont pas entraîné de réaction des Oies cendrées (n = 118), 22 % ont entraîné une réaction de vigilance (n = 39) et 11 % ont entraîné un envol (n = 19).

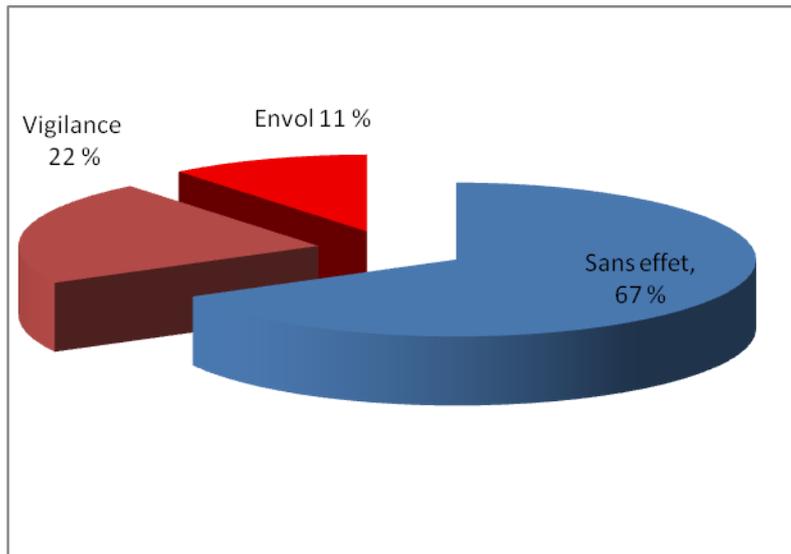


Figure 44 : Réponses des Oies cendrées aux événements (n = 176)

Parmi les événements anthropiques ayant entraîné une réaction des Oies cendrées (figure n°45), 62% concernent des activités de loisir (n = 36), 14 % des activités professionnelles (conchyliculture) (n = 8) et 24 %, des causes naturelles (n = 14).

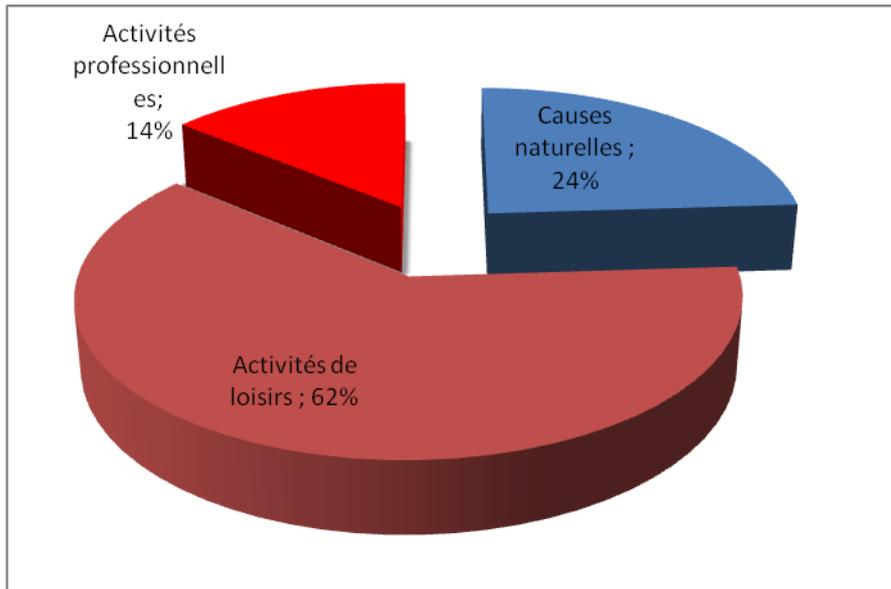


Figure 45 : Répartition par catégorie des principaux événements ayant entraînés une réponse des Oies cendrées (n = 79)

Parmi les événements liés à des activités de loisir ayant entraînés une réaction des Oies cendrées (figure n°46), 44% concerne des aéronefs (n = 16), 31% des promeneurs/photographes (n = 14) et 19 % les activités de chasse en périphérie de la réserve naturelle (n = 5). La circulation de motos/quad en périphérie de la réserve naturelle (n=1).

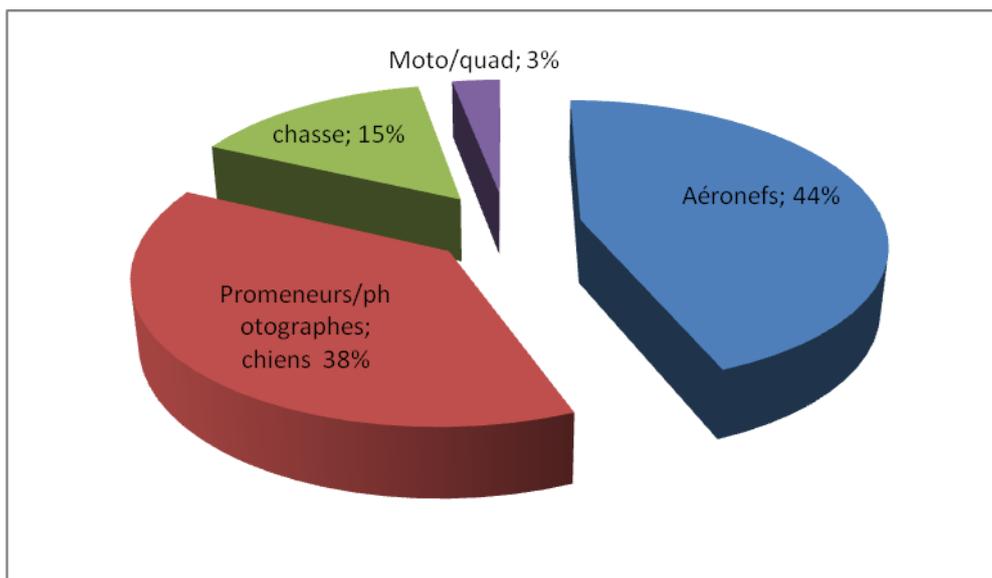


Figure 46 : Les activités anthropiques ayant entraînés une réponse des Oies cendrées (n = 48)

### 5.1.2.2. Conclusion (toujours provisoire)

Au cours des 46,5 heures de suivi au cours de cette étude, 176 événements ont été détectés dont 58 ont entraînés une réaction à minima de vigilance voire d'envol des Oies cendrées (soit une moyenne de 1,2 dérangement par heure d'observation, comparable au suivi de l'hiver 2010-2011). Cette occurrence ne semble pas suffisante pour limiter l'accueil des Oies cendrées sur un site de grande taille comme la réserve naturelle de la baie de l'Aiguillon. Il convient cependant d'être vigilant sur le développement des activités, notamment de loisir et en périphérie de l'espace protégé afin de maintenir ce potentiel d'accueil pour les Oies cendrées.



### 5.1.3. Le suivi du Phragmite aquatique en migration postnuptiale

#### 5.1.3.1. Le Plan National d'Action et le programme ACROLA

Le Phragmite aquatique, *Acrocephalus paludicola*, est le passereau le plus menacé d'extinction d'Europe continentale. Cela lui vaut le statut d'espèce inscrite par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) en liste rouge mondiale des espèces menacées d'extinction.

La France joue un rôle majeur dans la conservation de l'espèce car elle accueille la totalité ou presque de la population mondiale en halte migratoire post-nuptiale.

Dans ce contexte, le ministère en charge de l'écologie a décidé de mettre en place un plan national d'actions en faveur du Phragmite aquatique afin de lui assurer un réseau satisfaisant de sites de haltes migratoires et de participer ainsi au rétablissement de l'espèce dans un état de conservation favorable. Une des déclinaisons de ce plan d'action est un programme de baguage de l'espèce en halte migratoire, le programme ACROLA, piloté par le Centre de Recherche par le Bagueage des Populations d'Oiseaux, dépendant du Muséum National d'Histoire Naturelle.

#### 5.1.3.2. Le programme ACROLA en baie de l'Aiguillon

La déclinaison du programme ACROLA en baie de l'Aiguillon, piloté par la LPO Charente-Maritime et financé par la DREAL Pays de Loire, a pour but de mesurer les potentialités de milieux atypiques que sont les prés salés de la baie de l'Aiguillon (notamment les zones de chiensdents) pour l'accueil du Phragmite aquatique en halte migratoire.

En 2012, l'objectif de cette seconde année d'étude était de mettre en évidence l'importance des prés-salés de la baie de l'Aiguillon pour la halte postnuptiale de cette espèce suite aux résultats de 2011.

Cette année encore deux stations ont été mises en place, l'une côté charentaise au niveau de l'estuaire du Curé (Esnandes) et l'autre côté vendéenne le long du canal de Luçon (Triaize). 12 matinées de captures ont été effectuées en simultanément sur les deux sites et une matinée supplémentaire a été réalisée sur le site de Triaize au moment du pic de migration. Chaque station était équipée de 18 filets de 3 poches en mono-filament et maille de 14 mm.

#### 5.1.3.3 Bilans de capture

La figure n°47 récapitule les captures réalisées pendant le programme ACROLA en baie de l'Aiguillon en 2012. Avec 221 captures de Phragmite aquatique (dont 181 baguages), nous constatons que les prés-salés de la baie de l'Aiguillon sont très attractifs pour l'espèce. Sur les 46 contrôles de Phragmites aquatiques effectués, 36 sont des autocontrôles intra-site, 4 sont des contrôles d'oiseaux bagués à Esnandes puis contrôlés à Triaize, 4 sont des contrôles étrangers et 2 sont des contrôles Français. Cette année déjà 3 oiseaux ont été contrôlés une semaine après leur baguage en baie de l'Aiguillon : 2 en estuaire de Gironde et 1 dans les Landes. De plus, sur les 77 oiseaux bagués en 2011, 3 ont été contrôlés en 2012 : 1 en avril dans les Pyrénées-Orientales, 1 en août en Belgique et 1 en septembre dans le NO de l'Espagne.

Espèce	Baguage	Auto contrôle	Contrôle hors site
<b>Phragmite aquatique</b>	<b>181</b>	<b>40</b>	<b>2 FR, 3 BL et 1NL</b>
<b>Gorgebleue à miroir</b>	<b>136</b>	<b>9</b>	<b>0</b>



			3 GB, 1FR et 1 BL
<b>Phragmite des joncs</b>	<b>106</b>	<b>0</b>	
<b>Bruant proyer</b>	<b>91</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Pouillot fitis</b>	<b>69</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Hirondelle de rivages</b>	<b>59</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Cisticole des joncs</b>	<b>53</b>	<b>22</b>	<b>0</b>
<b>Bruant des roseaux</b>	<b>45</b>	<b>3 (dt 1 de 2011)</b>	<b>1 ES</b>
<b>Bergeronnette printanière</b>	<b>23</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Tarier des prés</b>	<b>22</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Locustelle tachetée	8	0	0
Alouette des champs	6	0	0
Gobemouche noir	5	0	0
Chevalier guignette	3	0	0
Martin pêcheur	3	0	0
Fauvette grisette	3	0	0
Traquet motteux	3	0	0
Rousserolle effarvatte	3	0	0
Caille des blés	1	0	0
Mouette rieuse	1	0	0
Hibou moyen-duc	1	0	0
Pipit des arbres	1	0	0
Rougequeue à front blanc	1	0	0
Rougequeue noir	1	0	0
Fauvette des jardins	1	0	0
Hypolaïs polyglotte	1	0	0
Gobemouche gris	1	0	0
Moineau domestique	1	0	0
<b>Total</b>	<b>829</b>	<b>74</b>	<b>12</b>

Figure 47 : Récapitulatif des captures au cours du programme ACROLA 2012

#### 5.1.3.4 Conclusion

Suite à ces nouveaux résultats et aux vues des captures européennes en période de migration, il est fort probable que la baie de l'Aiguillon constitue un des sites majeurs pour la halte postnuptiale des Phragmites aquatiques et possède donc une responsabilité importante pour la conservation de cette espèce menacée.

### 5.1.4. Suivis de l'avifaune nicheuse

#### 5.1.4.1. Le programme STOC EPS

Ce suivi s'intègre dans le cadre d'un programme national mené par le CRBPO – Muséum d'Histoire Naturelle. Il concerne le Suivi Temporel des Oiseaux Communs (STOC) par Echantillonnage Ponctuel Simple (EPS). Même si ce protocole s'intègre dans une démarche nationale et qu'il n'est donc pas conçu pour suivre des tendances d'effectifs de populations nicheuses locales, une présentation de 10 ans de suivis peut être réalisée.

Trois sites sont échantillonnés : dix points d'écoute sur les mizottes de Charron / Esnandes, dix points d'écoute sur les mizottes de Triaize et dix points d'écoute sur la pointe de l'Aiguillon. Cette méthode, même localement, peut nous orienter sur d'éventuelles tendances de population.



Les effectifs de Gorgebleue à miroir en 2012 (figure n°48) ont augmenté en baie de l'Aiguillon malgré les modifications importantes du milieu (digues notamment), suite à Xynthia. La principale progression est notée sur Esnandes dans les secteurs à obione et chiendent tandis que l'on observe une diminution sur Charron, lié probablement aux travaux sur les digues. Sur les mizottes de Triaize, les effectifs progressent de manière moins significative qu'en 2011. Le nombre de mâles chanteurs sur la pointe de l'Aiguillon est relativement stable.

A l'échelle de la baie de l'Aiguillon, les effectifs de Gorgebleue à miroir semblent avoir retrouvé leur niveau d'avant Xynthia voire avoir même progressé en 2012 mais avec une répartition qui est plus axée sur les prés salés (notamment les zones à chiendent) que sur les digues suite aux travaux post Xynthia.

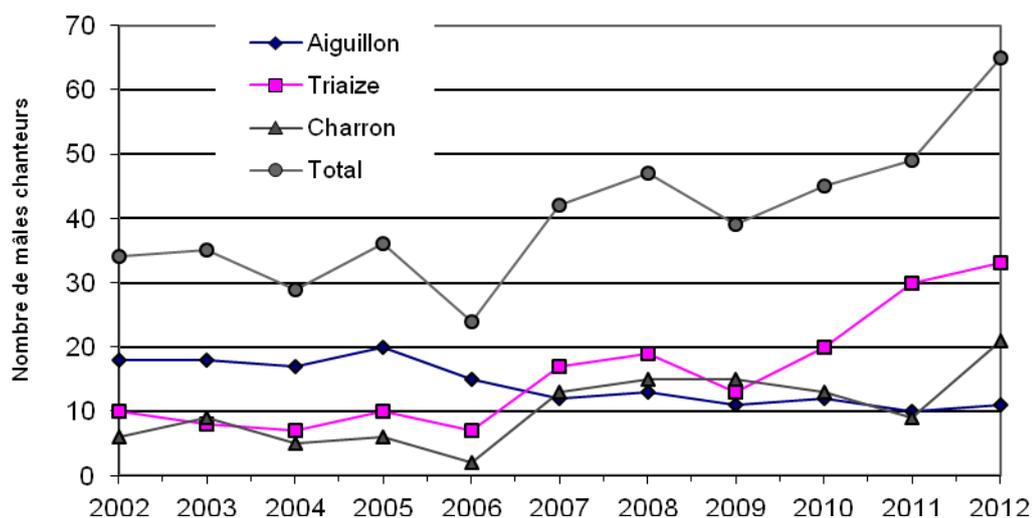


Figure 48 : Evolution des effectifs de Gorgebleue à miroir recensés dans le cadre du STOC EPS

Les effectifs d'Alouette des champs ont de nouveau progressé en 2012 suite à la baisse de 2011 (figure n°49). L'augmentation des effectifs de mâles chanteurs comptés s'observe sur Triaize et sur Charron/Esnandes alors que l'on constate un léger infléchissement à la pointe de l'Aiguillon.

A l'échelle de la baie de l'Aiguillon, les effectifs d'Alouette des champs à miroir semblent stables.

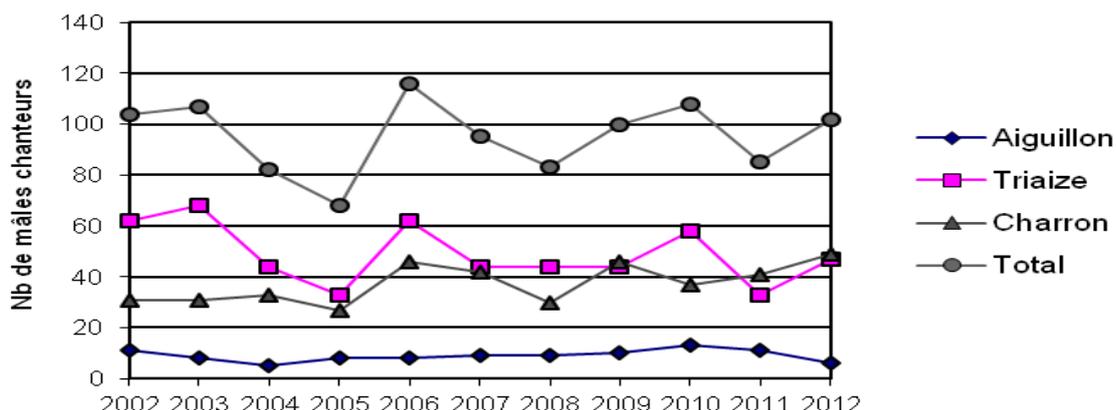


Figure 49 : Evolution des effectifs d'Alouette des champs recensés dans le cadre du STOC EPS

En 2012, les effectifs de mâles chanteurs de Bruant des roseaux baissent sensiblement sur Triaize (conditions météo lors du suivi) mais par contre progressent sensiblement sur Esnandes (figure n°50). De 2002 à 2012, la tendance à la baisse se poursuit à la pointe de l'Aiguillon mais sur un effectif de mâles chanteurs déjà faible

A l'échelle de la baie de l'Aiguillon, les effectifs de Bruant des roseaux semblent en légère progression.

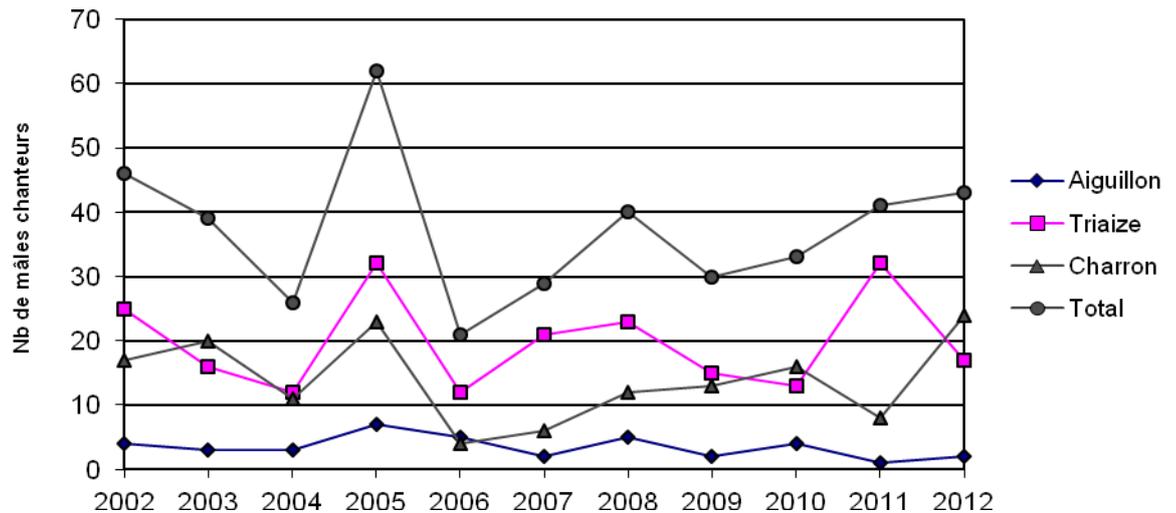


Figure 50 : Evolution des effectifs de Bruant des roseaux recensés dans le cadre du STOC EPS

Les effectifs totaux de Cisticole des joncs ont légèrement progressés en 2012 (figure n°51). La courbe générale des effectifs suit la baisse constatée sur Charron/Esnandes.

A l'échelle de la baie de l'Aiguillon, les effectifs de Cisticole des joncs ne dégagent de tendance significative du fait du faible nombre d'oiseaux recensés sur ces sites.

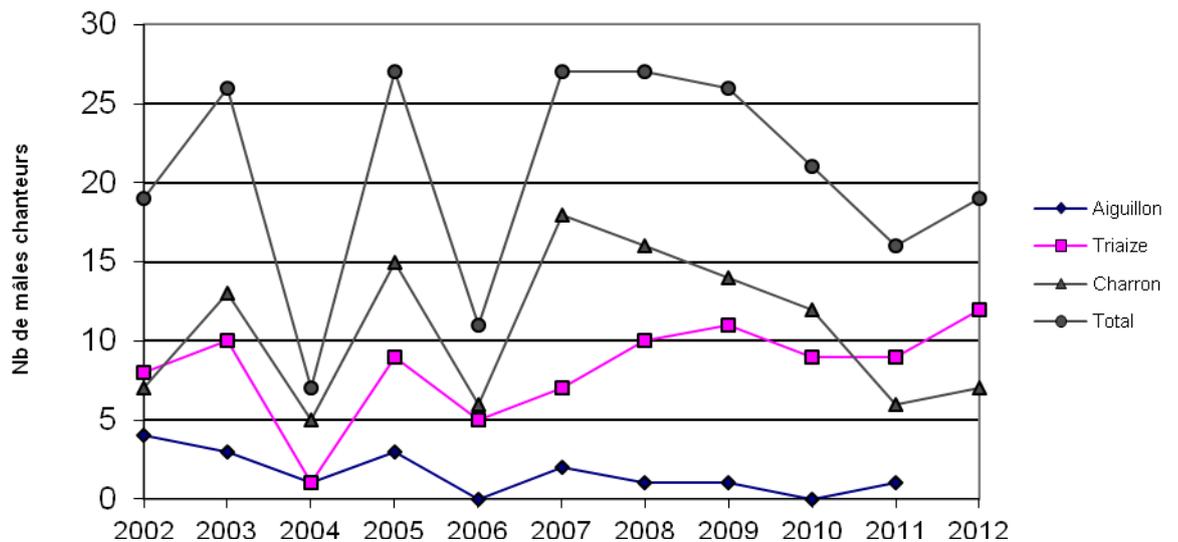


Figure 51: Evolution des effectifs de Cisticole des joncs recensés dans le cadre du STOC EPS

#### 5.1.4.2. Le suivi Rousserolle turdoïde

La Rousserolle turdoïde, fauvette paludicole de grande taille, niche dans les roselières âgées. Le morcellement de ses habitats de nidification fait que cette espèce est en déclin drastique en Europe.

C'est pourquoi un suivi de cette espèce est réalisé chaque année sur la petite population présente dans les roselières des rives de la Sèvre-Niortaise, entre la Prée Mizottière et le barrage des Enfrenaux. Un minimum de 2 passages est réalisé chaque année en bateau pour comptabiliser les mâles chanteurs. Les effectifs maximums de mâles chanteurs sont récapitulés dans la figure n°52.



Année	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Effectif max	20	16	18	20	16	22	NC	20	(15)

Figure 52 : Effectifs maximum de mâles chanteurs de Rousserole turdoïde comptés sur la Sèvre Niortaise entre 2004 et 2011

Ainsi, en 2012, 15 mâles chanteurs de Rousserole turdoïde ont été comptabilisés sur la Sèvre Niortaise mais ce chiffre est à relativiser car un seul passage a pu être réalisé cette année. Il est à noter que depuis le début de ce suivi en 2004, les effectifs recensés sont relativement stables (min 15 – max 22).

#### 5.1.4.3. Bilan de la nidification du Gravelot à collier interrompu

Un minimum de 9 couples de Gravelots à collier interrompu avec un minimum de 25 jeunes ont été contactés en 2012. C'est le meilleurs taux d'éclosion depuis 2004. Le nombre de jeunes à l'envol est d'au moins 15 jeunes (figure n°53). Les premières nidifications sont notées en avril et les derniers poussins nés le 19 juillet. Seules, les nidifications les plus précoces du mois d'avril et les plus tardives du mois de juillet ont réussi. Entre ces 2 périodes, les conditions météorologiques n'ont pas permis l'éclosion des œufs.

Année	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Nb de couples	4-7	3	5	6-10	1-4	4	2	6	9
Nb poussins	0 (11 œufs)	6	11(15 œufs)	3	0 (12 œufs)	0	NC	9	25
Nb jeunes à l'envol	2 ?	5	11	2	0	0	4	NC	Au moins 15

Figure 53 : Effectif de Gravelot à collier interrompu à la pointe de l'Aiguillon entre 2004-2012

#### 5.1.4.4. Le suivi des passereaux nicheurs

Un suivi des passereaux nicheurs a été réalisé afin, notamment, d'évaluer l'impact des travaux post-Xynthia sur les passereaux nicheurs et d'évaluer la population nicheuse de la baie (figure n°54).

Espèces	Mâles chanteurs ou couples cantonnés en 2009	Mâles chanteurs ou couples cantonnés en 2011	Mâles chanteurs ou couples cantonnés en 2012
Alouette des champs <i>Alauda arvensis</i>	207-238	282-289	270 - 325
Bergeronnette printanière <i>Motacilla flava</i>	91-98	137-170	7 - 67
Gorgebleue <i>Luscinia svecica*</i>	320-344	235-371	219 - 309
Cisticole des joncs <i>Cisticola juncidis</i>	159-209	112-124	53 - 71
Rousserolle effarvate <i>Acrocephalus scirpaceus</i>	58-65	10-19	46 - 49
Fauvette grisette <i>Sylvia communis</i>	73-104	26-46	33 - 42
Bruant des roseaux <i>Emberiza schoeniclus</i>	388-477	226-336	240 - 416

Figure 54 : Effectifs de mâles chanteurs de passereaux entre 2009 et 2012

Il y a une forte diminution des effectifs nicheurs de Fauvette grisette et de Rousserolle effarvate. Ces deux espèces étaient très liées aux grandes dicotylédones qui poussaient sur les digues. L'ensemencement par graminées des digues a donc contribué à la diminution de ces espèces. L'enjeu désormais est de leur recréer, avec les propriétaires et syndicats de marais, des milieux favorables à proximité des digues et des canaux. Les effectifs de Bergeronnette printanière, de Cisticole des joncs diminuent fortement en 2012 ainsi que les Bruants des roseaux : les conditions météorologiques (le froid principalement) peuvent expliquer en partie ce phénomène mais il convient d'être attentif à l'évolution de ces espèces en baie de l'Aiguillon.



### 5.1.4.5. Autres nicheurs

Quelques oiseaux d'eau ont niché cette année sur la réserve naturelle.

- Le Vanneau huppé *Vanellus vanellus* – 2 couples nicheurs au moins,
- L'Echasse blanche *Himantopus himantopus* – au moins 3 couples nicheurs,
- L'Avocette élégante *Recurvirostra avosetta* – au moins 8 couples nicheurs,
- Le Chevalier gambette *Tringa totanus* – 5 couples nicheurs,
- Le Petit Gravelot *Charadrius dubius* – 1 couple.

## **5.2. Les mammifères**

### 5.2.1. Les observations ponctuelles de mammifères

Des traces de loutres ont été notées à la Prée Mizottière et sur les mizottes de Charron.

### 5.2.2. Suivi des micromammifères

Suite au premier suivi de 2004, une nouvelle série de données concernant les micromammifères a été collectée en 2011 sur la baie de l'Aiguillon, lors d'un stage de BTSA GPN, réalisé par Manon CARPENTIER. L'intérêt d'un tel suivi, outre de compléter les données naturalistes de la baie de l'Aiguillon, est de travailler sur un groupe d'espèces qui constitue d'excellents indicateurs biologiques. En effet, certains assemblages d'espèces et l'abondance de certaines communautés peuvent être notamment caractéristiques de sites perturbés ou exploités.

#### 5.2.2.1 Le protocole

Pour la deuxième année, un suivi des micromammifères a été réalisé sur la réserve naturelle et sur le site de la Prée Mizottière par un stagiaire de BTSA GPN, Maxime LEDOS.

Le même protocole a été reconduit

**Période** : 2 passages en juin et en juillet ont été réalisés

**Matériel de capture** : Le piégeage a été réalisé à l'aide de piège INRA sur lequel des dortoirs en bois ont été placés afin de limiter la mortalité.

**Échantillonnage** : Les captures se sont fait par ligne de 51 pièges, placés tous les 2 mètres, soit des lignes de 100 mètres. Les pièges sont appâtés avec un mélange de beurre de cacahouète, des flocons d'avoine et de sardines à l'huile.

Les secteurs échantillonnés ont été les mizottes d'Eslandes, de Charron, de Champagné les Marais et de Triaize ainsi que le polder de la ferme de la Prée Mizottière. Sur chaque secteur, 3 lignes de pièges ont été placées avec 3 nuits de capture par session. Ainsi 15 lignes de pièges ont été posées par session de capture en échantillonnant les prés salés fauchés et non fauchés, les digues, ainsi que les polders. **Un total de 114 nuits de capture a été réalisé en 2012.**

#### 5.2.2.2 Les premiers résultats

Les figures n°55 et 56 récapitulent les captures réalisées en 2011 et 2012. Ainsi 466 micromammifères ont été capturés en 2012 contre 368 en 2011, se répartissant principalement entre la Musaraigne musette (44% en 2012, 54% en 2011), le Campagnol des champs (27% en 2012, 16% en 2011), le Mulot Sylvestre (7% en 2012, 12,5% en 2011). La Musaraigne musette reste dominante mais on observe un plus grand nombre de campagnols capturés, principalement Campagnol des



champs mais aussi le Campagnol agreste (13% en 2012). Un certain nombre de données concernant des Musaraignes des jardins, espèce localement rare, méritent d'être analysées plus finement. La plus grande diversité se trouve sur les mizottes d'Eslandes et de Triaize.

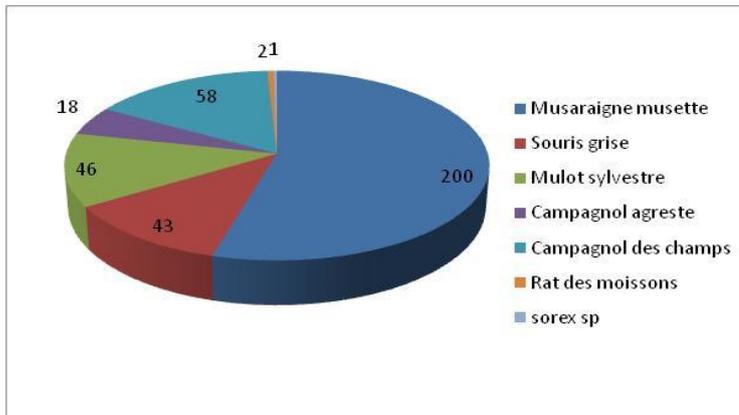


Figure 55 : Répartition des captures de micromammifères par espèces en 2011

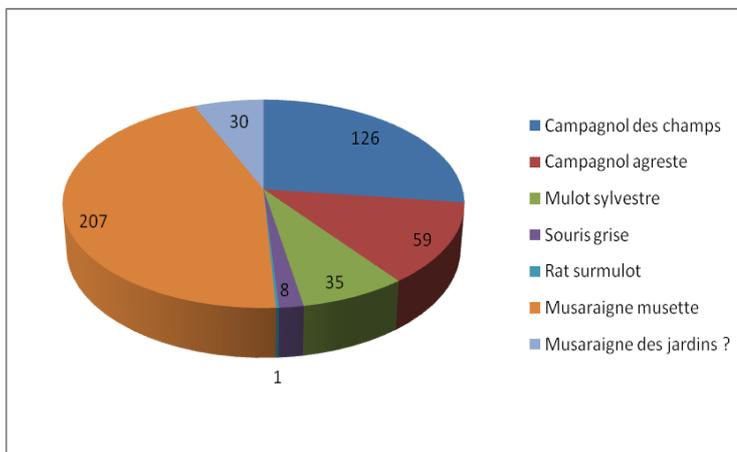


Figure 56 : Répartition des captures de micromammifères par espèces en 2012

Il est également à noter que des prospections à l'aide de piège Ferrobin ont été faites pour le Campagnol amphibie mais n'ont donné aucun résultat.

La poursuite de l'analyse des résultats et l'évaluation du protocole utilisé nous permettra à moyen terme d'identifier les assemblages d'espèces et ainsi de poursuivre le suivi dans la perspective d'utiliser les micromammifères comme indicateurs d'évolutions des milieux de la baie de l'Aiguillon et de certains milieux périphériques.

## 5.3. Les suivis entomologiques

### 5.3.1. Le Butterfly Monitoring Scheme (BMS)

Le protocole rhopalocères (Butterfly Monitoring Scheme [B.M.S]) a été initié en 2009.

Du fait de la tempête Xynthia, aucune donnée n'a pu être récoltée en 2010 et le protocole a été repris en 2011. En 2012, ce suivi n'a pu être réalisé à cause des conditions météorologiques particulièrement défavorables de l'été 2012 (pluie, vent).

### 5.3.2. L'inventaire des araignées de la réserve naturelle



Un premier inventaire partiel des arachnides a été réalisé par les Naturalistes Vendéens lors de 3 journées de terrain entre mai et octobre 2011 sur la partie vendéenne de la réserve. 3 sites ont été prospectés :

- La pointe de l'Aiguillon,
- Le long du chenal vieux à Saint Michel en l'Herm,
- Sur les mizottes de Triaize.

La figure n°58 récapitule les espèces d'arachnides inventoriées lors de ces prospections.

Nom scientifique	Nom commun	Milieux / sites fréquentés
<i>Agalenatea redii</i>	Epeire de velours	Schorre (dune et prés salés)
<i>Gibbaranea bituberculata</i>	Epeire dromadaire	Schorre (dune)
<i>Larinioides cornutus</i>	Epeire des roseaux	Schorre (dune et prés salés)
<i>Mangora acalypha</i>	Mangore petite bouteille	Schorre et digue
<i>Neoscona adianta</i>	Epeire fougère	Schorre (Obione)
<i>Nuctenea umbratica</i>	Epeire des fissures	Digue (enrochement)
<i>Zygiella x-notata</i>	Epeire des fenêtres	Schorre (soude vraie)
<i>Clubiona genevensis</i>		Cordon dunaire à <i>Carex arenaria</i>
<i>Argenna patula</i>		Schorre et digue
<i>Dictyna latens</i>		Pointe de l'Aiguillon
<i>Dysdera crocata</i>	Dysdère armée	Dune (laisses de mer)
<i>Dysdera erythrina</i>		Pointe de l'Aiguillon
<i>Haplodrassus signifer</i>		Schorre et dune
<i>Zelotes longipes</i>		Dune (laisses de mer)
<i>Zelotes tenuis</i>		Pointe de l'Aiguillon
<i>Microlinyphia pusilla</i>		Dune
<i>Ostearius melanopygius</i>		Dune (laisses de mer)
<i>Tenuiphantes tenuis</i>		Schorre (soude vraie)
<i>Arctosa fulvolineata</i>	Dame brune à ligne jaune	Schorre
<i>Hogna radiata</i>	Tarentule radiée	Schorre
<i>Pardosa nigriceps</i>		Schorre
<i>Cheiracanthium mildei</i>		Dune semi-fixée
<i>Philodromus histrio</i>		Schorre
<i>Heliophanus auratus</i>		Schorre (obione)
<i>Heliophanus tribulosus</i>		Pointe de l'Aiguillon
<i>Heliophanus lineiventris</i>		Schorre (soude vraie)
<i>Pseudeuophrys erratica</i>		Pointe de l'Aiguillon
<i>Salticus propinquus</i>		Schorre
<i>Salticus scenicus</i>		Schorre
<i>Anelosimus vittatus</i>		Pointe de l'Aiguillon (Tamaris)
<i>Crustulina sticta</i>		Schorre
<i>Enoplognatha mordax</i>		Schorre
<i>Enoplognatha thoracica</i>		Pointe de l'Aiguillon
<i>Kochiura aulica</i>		Pointe de l'Aiguillon
<i>Phylloneta impressa</i>		Schorre (obione)
<i>Theridion hannoniae</i>		Pointe de l'Aiguillon
<i>Thomisus onustus</i>		Dune
<i>Xysticus sabulosus</i>		Pointe de l'Aiguillon
<i>Titanoeca tristis</i>		Dune
<i>Zodarion rubidum</i>		Pointe de l'Aiguillon

Figure 57 : Liste des espèces d'arachnides inventoriées entre mai et octobre 2011

Nous pouvons noter que 5 espèces inventoriées sont nouvelles pour la Vendée :

- *Argenna patula*,
- *Philodromus histrio*,
- *Heliophanus auratus*,
- *Phylloneta impressa*,
- *Theridion hannoniae*.

Parmi ces 5 espèces, il y en a une nouvelle pour la région Pays de la Loire :



➤ *Theridion hannoniae*.

Enfin, ce premier inventaire a permis de trouver 2 espèces qui figurent parmi les onze espèces d'araignées inscrites sur la liste SCAP :

- *Arctosa fulvolineata*
- *Enoplognatha mordax*

## 5.4. Les suivis floristiques

### 5.4.1. Le suivi des stations d'*Oenanthe* de Foucaud sur la Sèvre Niortaise

L'*Oenanthe* de Foucaud, *Oenanthe foucaudii* Tesson, 1884 est une endémique des estuaires de Vendée, Charente-Maritime et Gironde, bénéficiant d'un statut de protection nationale. Elle est inscrite comme espèce prioritaire dans le livre rouge de la flore menacée de France. Cette espèce avait déjà été notée présente (Atlas floristique de la Loire-Atlantique et de la Vendée (Dupont, 2001) sur la baie de l'Aiguillon à l'aval du pont de Brault. Recherchée depuis, elle n'avait pas été revue sur la Réserve Naturelle, probablement à cause d'une prospection trop tardive en saison et d'une forte variation interannuelle.

Un premier suivi en 2009, sur la partie vendéenne de la réserve naturelle, avait permis de trouver 139 stations entre le chenal de l'Epine et l'ancien pont du Brault.

En 2011, la prospection a été étendue à l'ensemble de l'estuaire de la Sèvre Niortaise

En 2012 une vérification d'espèce ainsi qu'une reconnaissance des stations a été effectuée avec l'antenne régionale de Nantes du Conservatoire National Botanique de Brest. Cette visite a permis d'inclure ce suivi dans « PROGRAMME DE SUIVI DES STATIONS DE TAXONS VULNERABLES » Ainsi, dans la réserve naturelle, on trouve l'*Oenanthe* de Foucaud principalement sur le canal de l'Epine et entre l'exutoire de la Prée Mizottière et l'ancien pont du Brault (figure n°59).

Hors réserve, l'*Oenanthe* de Foucaud se trouve principalement aux exutoires des canaux de la Banches et de la Brune, du canal de Vienne et du Clain, le canal de Mouillepied et le canal de Vix ainsi que sur la Sèvre Niortaise en amont du contre bot de Vix (figure n°60).

Ce suivi mérite d'être poursuivi au vue de la variabilité interannuelle de la répartition de l'espèce sur l'estuaire de la Sèvre Niortaise.

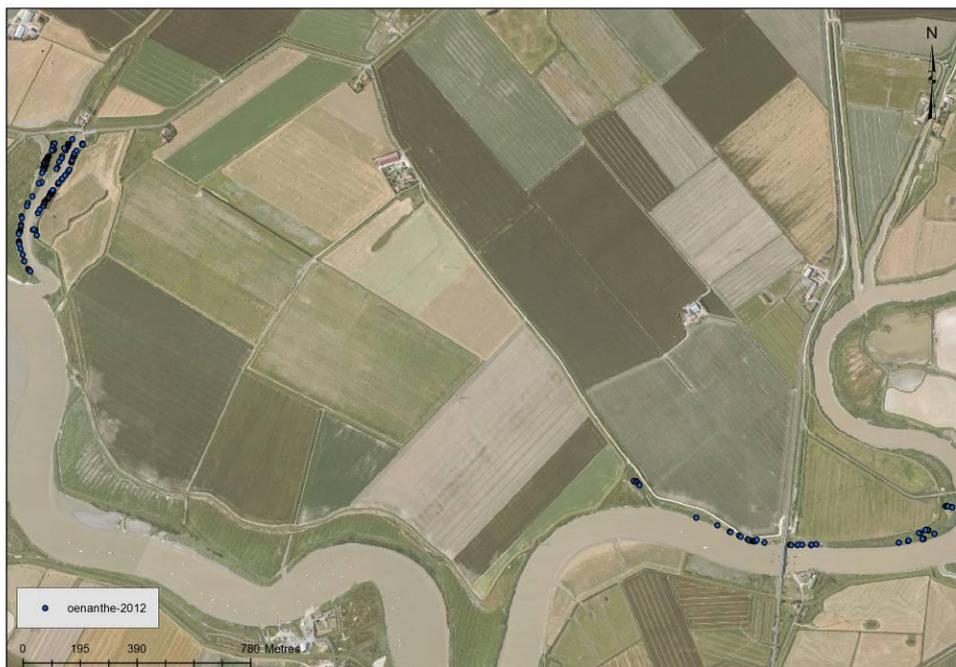




Figure 58 : Localisation des stations d'Oenanthe de Foucaud sur le Sèvre Niortaise (périmètre RN) en 2012



Figure 59 : Localisation des stations d'Oenanthe de Foucaud sur le Sèvre Niortaise (hors RN) en 2012

## 5.5. Suivis des vasières et de la macrofaune benthique

### 5.5.1. Le suivi RNF de la macrofaune benthique

Dans le cadre de l'observatoire « Littoral, Limicoles Côtiers et Macrofaune benthique » de Réserves Naturelles de France, il a été décidé d'élaborer un protocole de surveillance inter-site des habitats bio-morphosédimentaires intertidaux en zone estuarienne. Ce protocole doit pouvoir être mis en œuvre à l'échelle du réseau pour fournir des données sur le long terme et conduire des analyses comparatives à caractère national.

Ce suivi a été mis en place en baie de l'Aiguillon car le site abrite d'importantes zones intertidales, zones d'alimentation des limicoles côtiers. Ainsi leur évolution à long terme conditionne en partie la qualité des sites estuariens étudiés pour l'accueil des limicoles côtiers.

Ce protocole doit :

- Préciser localement les principales caractéristiques des communautés benthiques estuariennes (approche bio-morphosédimentaire, taxonomique, densitaire et biométrique) et en mesurer leur évolution dans le temps. Pour être reproductible chaque année, en tenant compte de la capacité des équipes gestionnaires pour sa mise en œuvre (temps disponible, matériels nécessaires, faisabilité méthodologique...), le protocole RNF a été défini pour être facilement applicable annuellement et de façon standardisée,
- En lien avec le protocole de comptage mensuel des limicoles côtiers, il doit permettre de recueillir des informations sur la qualité des zones d'alimentation fréquentées par les oiseaux à marée basse.

Les prélèvements sont réalisés depuis 2010 sur 3 points : Saint-Michel en l'Herm, Champagné les Marais et Charron.



Les échantillons ont été traités par le laboratoire LIENS de l'Université de la Rochelle (Observatoire de la Biodiversité Faune-Flore des Pertuis charentais, OBIONE) par Emilie COUFFY étudiante en Master1 sous la direction de Jérôme JOURDE (benthologue).

Les premiers résultats montrent une diversité très faible avec seulement 7 espèces détectées (3 espèces de bivalves, 3 espèces de polychètes et 1 espèce de gastéropode).

## **5.6. Intérêt des marais salés comme zone de nourricerie pour les poissons**

### **5.6.1. Objectifs de l'étude**

Suite aux travaux de thèse d'Emmanuel Parlier en 2006, les gestionnaires de la réserve naturelle de la baie de l'Aiguillon et de la pointe d'Arçay ont décidé de réaliser une étude sur la fonctionnalité des marais salés. Aurélie GOUIN, stagiaire en Master 2 « Approches Intégrées des Ecosystèmes Littoraux » à l'Université de La Rochelle. Trois objectifs principaux étaient poursuivis :

- Mettre en évidence la fonction de nourricerie des marais salés (utilisation du site par des alevins),
- Mettre en évidence la fonction trophique (utilisation du site par des poissons adultes en alimentation),
- Evaluer les conséquences des modes de gestion des marais salés (fauche ou évolution libre) sur la fonction de nourricerie,
- Pourvoir à la RNN de connaissances sur le compartiment ichtyologique.

En collaboration avec A. Carpentier et L. Valéry (Université de Rennes 1, Centre de Recherche et d'Enseignement sur les Systèmes Côtiers de Dinard), un protocole de pêche scientifique pour échantillonner les poissons des russons des marais salés (et notamment les juvéniles), a été mis en place afin de caractériser la fonction de nourricerie. Les pêches s'opèrent dans 4 sites (figure n°61), sélectionnés selon des modes de gestion différents afin de comparer l'intérêt des marais salés fauchés et non fauchés pour les poissons (Arçay, non exploité ; Esnandes, plus exploité depuis 1950; Triaize, zone exploitée et non exploitée ; Puyravault, exploité depuis les années 20). L'analyse des facteurs environnementaux abiotiques (salinité, température), la surface minimale drainée par les russons, et biotiques comme les successions végétales devraient permettre d'expliquer d'éventuelles variations de densités et biomasses des espèces capturées et d'expliquer la répartition des espèces au sein des sites.



Figure 60 : Situation des 4 sites de capture

### 5.6.2. Le protocole de suivi

Le protocole mis en place est inspiré de celui de Laffaille (2000). Les poissons étaient capturés à l'aide de trois engins de pêche placés les uns derrière les autres : un verveux (4 mm de maille, 5 m de profondeur, 1.60 m de hauteur, 20 m de long) afin de capturer les larves, les juvéniles et les espèces de petites tailles ; un filet droit (26 mm de maille, 1.50 m de hauteur, 15 m de long) et un filet tramail (50 mm de maille, 1.50 m de hauteur, 15 m de long) pour capturer tous les grands individus et particulièrement les mullets ayant la capacité de sauter par-dessus le verveux. Le positionnement des engins était dans l'ordre de l'amont vers l'aval : verveux, filet tramail et filet droit (figure n° 62). Placer le verveux en premier permet de relâcher un maximum de poisson sans les blesser (contrairement au filet).

Les filets étaient placés en travers du russon à marée haute juste à la fin de l'étalement. Les poissons ayant colonisé le bassin versant pendant tout le temps du flot, n'ont pas d'autre choix que de redescendre avec le jusant et de se prendre dans les filets, limitant ainsi les risques de fuite face aux filets.

Les filets sont relevés au bout de 20 minutes que nous nommerons par la suite « échantillon ». Lors de cette relève des filets, les individus de grande taille identifiables étaient mesurés (essentiellement le Bar européen et les mullets) à l'aide d'un ichtyomètre (longueur à la fourche et pesés à l'aide d'un peson).

Les captures à des fins scientifiques de poissons sous la maille et avec des engins de pêche interdits (les verveux) ont été autorisées par 2 arrêtés des Directions Interrégionales de la Mer Sud Atlantique (pour la Charente-Maritime) et Nord Atlantique Manche Ouest (pour la Vendée).

Les pêches se sont déroulées du mois de mars 2012 au mois d'août 2012 à raison d'une fois par mois (traitements statistiques sur les 4 premiers mois). Les 4 sites étaient échantillonnés deux à deux simultanément nécessitant deux jours de pêche par mois. Ces deux jours étaient souvent consécutifs afin de pouvoir analyser au mieux les variables spatiales avec des conditions météorologiques et des marnages proches (correspondant à des coefficients de marée compris entre 80 et 90).

Les pêches nécessitaient la présence de 3 à 4 personnes par site. La réalisation des pêches en même temps permettait de faciliter l'organisation des pêches et la mobilisation des personnes.

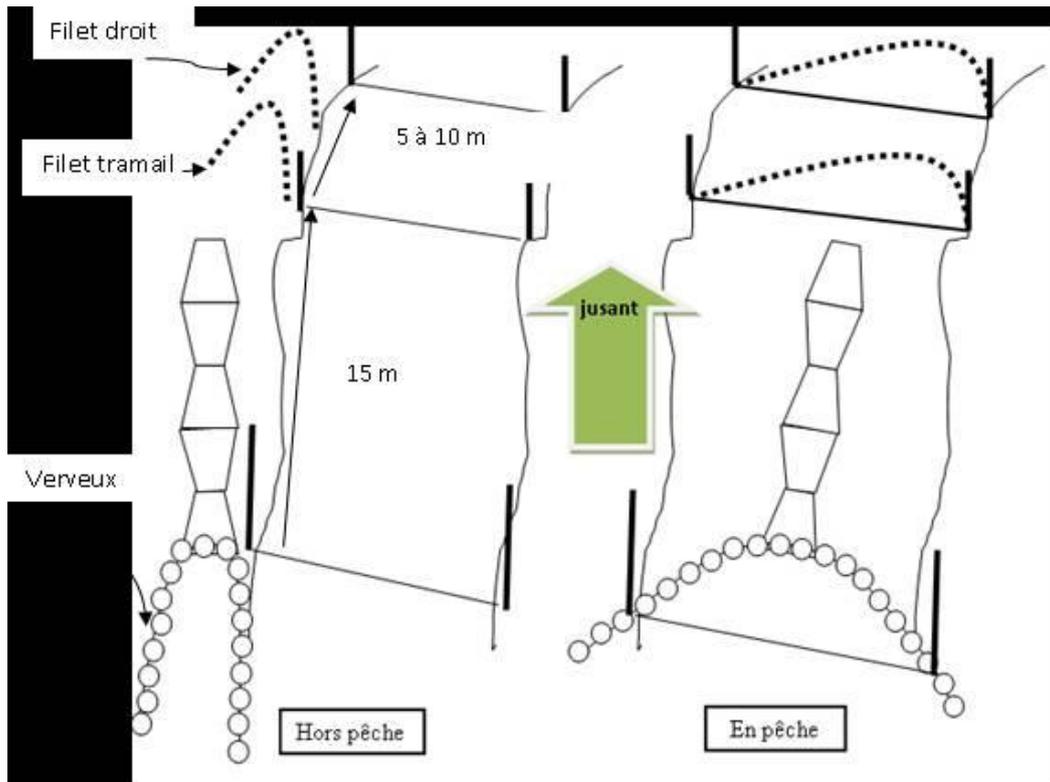


Figure 61 : Positionnement des engins de pêche

### 5.6.3. Les résultats

Lors du suivi, **11 000 poissons ont été capturés et 18 espèces recensées** :

- ✓ **1 marine stricte** : Gobie nonnat
- ✓ **7 espèces euryhalines** : Athérine prête, Bar européen, Daurade royale, clupéidés, Mulet doré, Sole commune et sprat.
- ✓ **3 espèces estuariennes** : épinoche, Gobie rouillé, Gobie tacheté
- ✓ **3 espèces catadromes** : anguille, flet, Mulet porc.
- ✓ **4 Espèces dulçaquicoles** : gambusie, Brème bordelière, Brème commune, tanche.

A des fins de comparaisons, les données ont été transformées en Capture Par Unité d'Effort (CPUE), correspondant au nombre d'individus capturés par heure de pêche.

Ainsi, les espèces de poissons au stade adulte pêchées de manière significatives sont le Gobie rouillé, le Gobie tacheté, le Mulet doré et le Mulet porc (figure n°63). La fonction trophique des marais salés de la baie de l'Aiguillon et d'Arçay est donc avérée pour ces espèces.



Noms latins	Noms vulgaires	CPUE totale	CPUE moyennes (nb individus/heure)			
			Arçay	Esnandes	Puyravault	Triaize
<i>D. labrax</i>	Bar européen	1,51	1,14	0,37	0	0
<i>G.A. holbrooki</i>	Gambusie	3,25	0	3,25	0	0
<i>A. minuta</i>	Gobie nonnat	2,82	0,17	2,06	0,59	0
<i>P. lozanoi</i>	Gobie rouillé	71,18	0,16	58,68	9,01	3,34
<i>P. microps</i>	Gobie tacheté	62,46	45,16	2,83	1,39	13,08
<i>L. aurata</i>	Mulet doré	2,82	2,48	0	0	0,34
<i>L. ramada</i>	Mulet porc	7,49	4,22	0,18	0	3,09
<i>T. tinca</i>	Tanche	0,14	0	0	0	0,14

Figure 62 : Espèces de poisson pêchées au stade adulte

Les espèces de poissons aux stades juvéniles pêchées de manière significatives sont le Bar européen, le flet, le Mulet porc et les clupéidés (famille des harengs et sardines) dont les juvéniles sont difficiles à déterminer. (Figure n°64)

Noms latins	Noms vulgaires	CPUE totale	CPUE moyennes (nb individus/heure)			
			Arçay	Esnandes	Puyravault	Triaize
<i>A. anguilla</i>	Anguille	0,3	0	0,3	0	0
<i>A. presbyter</i>	Athérine prête	3,15	0,15	0,56	0,56	1,88
<i>D. labrax</i>	Bar européen	291,28	33,56	49,62	96,4	111,7
<i>B. bjoerkna</i>	Brème bordelière	7,34	0	0	0	7,34
<i>L. brama</i>	Brème commune	0,18	0	0,18	0	0
<i>Clupea Sp</i>	Clupéidés	211,4	6,69	121,29	82,91	0,5
<i>S. aurata</i>	Daurade royale	13,06	6,75	2,51	1	2,8
<i>G. aculeatus</i>	Epinoche	151,42	0,14	136,94	3,52	10,83
<i>P. flesus</i>	Flet	67,24	2,3	21,05	0	43,89
<i>L. ramada</i>	Mulet porc	725,98	9,99	289,3	323,59	113,11
<i>S. solea</i>	Sole commune	0,78	0	0,33	0,32	0,14
<i>S. sprattus</i>	Sprat	75,91	2,6	4,88	68,3	0,14

Figure 63 : Espèces de poisson pêchées aux stades juvéniles

Les zones de nurseries sont considérées comme étant les zones où les juvéniles sont séparés des adultes. La répartition des captures par unités d'effort entre les juvéniles et les adultes par site (figure n°65) montre que les sites de Puyravault, Esnandes et Triaize peuvent être effectivement qualifiés de zones de nurserie. Cela est moins clair sur le site d'Arçay.

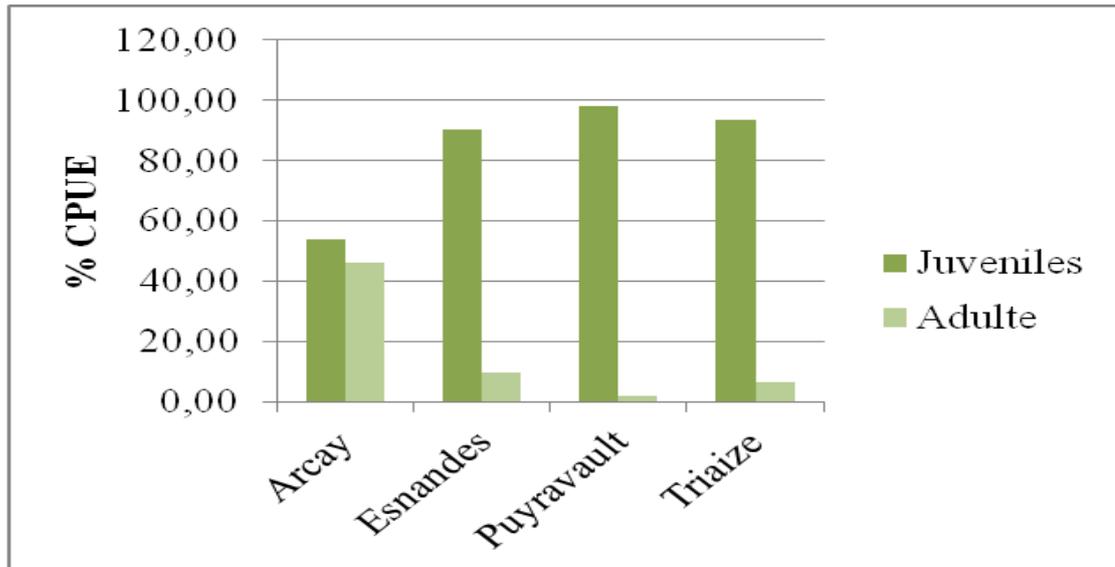


Figure 64 : répartitions des captures par unités d'effort entre les juvéniles et les adultes par site

La richesse spécifique (nombre d'espèces pêchées par site) est plus importante sur le site d'Esnandes et Triaize et elle est moins importante sur Puyravault (figure n°66). Il y aurait donc à première vue une richesse spécifique moins importante sur le site le plus exploité.

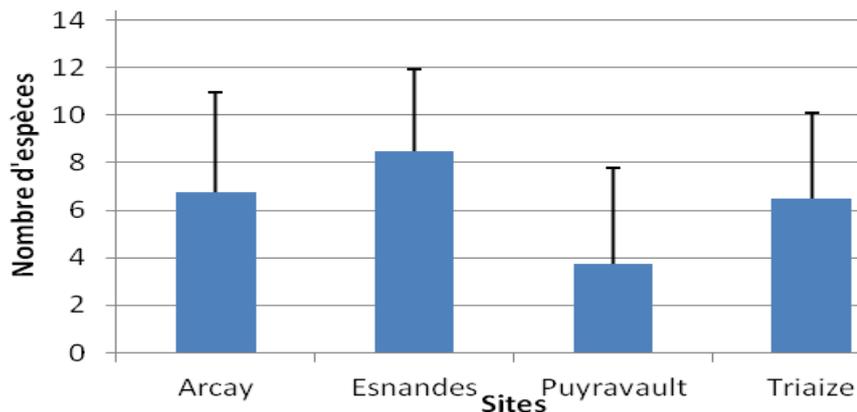


Figure 65 : Nombre d'espèces pêchées par site

Esnandes et Arcay semblent être les sites les plus diversifiés (figure n°67). En effet, l'indice de Shannon est plus fort pour ces deux sites. En termes de répartition des espèces, Arcay semble être le site le plus équilibré, car l'indice de Pielou est le plus fort. Puyravault semble être le site le moins diversifié et le moins équilibré car l'indice de Hill est le plus faible. Il y aurait donc à première vue une richesse spécifique moins importante sur le site le plus exploité.

**Il est donc probable qu'il y ait un impact négatif de l'exploitation agricole sur les communautés piscicoles**



Sites	Moyenne			
	Shannon-Weaver	Pielou	Simpson	Hill
Arçay	0,69	0,34	0,74	0,32
Esnandes	0,71	0,25	0,74	0,34
Puyravault	0,56	0,20	0,64	0,10
Triaise	0,65	0,26	0,71	0,27

Figure 66 : Indice de biodiversité par site

#### 5.6.4. Conclusion toute provisoire et perspectives de travail

La Fonction de nurricerie des marais salé de la baie de l'Aiguillon est confirmée pour un certain nombre d'espèces comme les mulets, bar, flet, clupéidés et gobies

La fonction trophique des marais salé de la baie de l'Aiguillon est également confirmée pour les mulets et gobies.

En termes d'éléments de gestion des marais salés, il y aurait un impact négatif probable de l'exploitation agricole sur la qualité de nurricerie

**En termes de perspectives, ce travail va être poursuivi pour consolider les informations récoltées lors de ce travail. D'autres pistes de travail peuvent également être évoquées :**

- Déterminer le régime alimentaire des principales espèces,
- Calculer le taux de croissance, biomasse estomac,
- Déterminer le rôle de nurricerie en automne,
- Travailler sur le rôle des linéaires d'obione présents sur les marges des russons.

Afin, la mise en place de ce protocole sur d'autres zones, comme cela va être le cas en 2013 avec la réserve naturelle de la baie de Saint Brieuç, permettra certaines comparaisons inter-sites.



## **6. LES ACTIVITES DE RECHERCHE**



## **6.1. Suivi interannuel des ressources trophiques disponibles des oiseaux limicoles en hivernage dans la Baie de l'Aiguillon**

En janvier 2012, la 9<sup>ème</sup> campagne d'échantillonnage de la macrofaune benthique a été réalisée dans les Pertuis Charentais et Breton. Celle-ci a pour but d'étudier l'état quantitatif et qualitatif du stock de proies disponibles pour les limicoles hivernants et s'inscrit dans une collaboration entre les Réserves Naturelles de la Baie de l'Aiguillon et de Moëze-Oléron et l'Unité Mixte de Recherche LIENSs (Littoral Environnement et Sociétés – Université de La Rochelle – CNRS).

Afin de bénéficier d'une série de données permettant d'analyser les variations à long terme et de mieux mesurer les fluctuations des capacités d'accueil des sites étudiés pour les limicoles, il est envisagé de poursuivre ce suivi durant encore 1 hivers. La dernière campagne, avec un échantillonnage aussi important, devrait avoir lieu en janvier 2013. A l'issue de cette dernière année il sera fait un bilan complet et une analyse approfondie du jeu de données acquis. L'analyse des données sur dix ans permettra de mettre en évidence les variations intra-populationnelles de distributions et d'abondances des principales espèces macro-benthiques. L'état des variations des densités et des biomasses sera comparé aux variations de leurs prédateurs aviens afin de déterminer s'il existe une corrélation dans les relations prédateurs-proies au sein des sites étudiés. En fonction des principales conclusions de cette première analyse il sera proposé alors un nouveau suivi avec un intervalle de prélèvements permettant de décrire au mieux les évolutions à plus long terme des peuplements benthiques.

Il serait par ailleurs intéressant d'étendre le protocole aux rives maritimes du Lay, site utilisé par des effectifs importants de limicoles.



## CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Au cours de l'année 2012, la rédaction du plan de gestion a été finalisée. Un nombre important de suivis ont été réalisés avec comme objectif d'améliorer les connaissances sur la baie de l'Aiguillon mais aussi de mettre en place des indicateurs de l'évolution de l'écosystème « baie de l'Aiguillon » avec un focus, en 2012, sur les rôles des marais salés de la baie de l'Aiguillon comme nourricerie pour les poissons. L'équipe de la réserve naturelle, en collaboration avec les autres services, ont assuré la surveillance du territoire de la réserve naturelle en mettant l'accent sur la police des pêches maritime et sur la police de la chasse. La gestion agricole des prés salés ainsi que la mise en place du pâturage ovin sur les digues en Vendée ont fortement mobilisé les agents de la réserve naturelle.

En 2013, le gestionnaire va entrer dans la première année de mise en œuvre du nouveau plan de gestion :

- Mise en place des suivis d'application du plan de gestion qui se traduira notamment dans la forme du rapport d'activité
- Poursuite des suivis écologiques, notamment la poursuite du travail sur le rôle de nourricerie des prés salés,
- Maintien de l'effort de surveillance de la réserve naturelle,
- Poursuite des partenariats.



## Liste des publications

Carpentier (M.) 2012 – Etude des micromammifères présents sur la réserve naturelle nationale de la baie de l'Aiguillon et sa périphérie. Rapport de stage de BTSA « Gestion et Protection de la Nature »

GOUIN (A.) 2012 – L'intérêt des marais salés de la baie de l'Aiguillon comme zone de nurserie pour les poissons. Mémoire de Master 2 « Approches intégrées des écosystèmes littoraux ». Université de La Rochelle. 63 p.

JOYEUX (E.), GUERET (J. P.) 2012 – Suivi de la migration pré-nuptiale de la Barge à queue noire en marais Poitevin. Rapport dans le cadre de l'Observatoire du Patrimoine Naturel du Marais Poitevin, Parc Interrégional du Marais Poitevin.



## **Annexe 1** : Avis de la réserve naturelle concernant l'évaluation Natura 2000 d'un ponton carrelé sur la partie charentaise de la réserve naturelle.



Sainte Radegonde, le 18 avril 2012

A : DDTM de la Charente-Maritime  
89, avenue des Cordeliers  
17018 LA ROCHELLE Cedex

**Objet : Evaluation incidences N2000 ponton n°153EES 1**

Voici mes propositions pour compléter le dossier d'évaluation des incidences Natura 2000 pour la construction du ponton de pêche au carrelé n°153EES1, situé sur la commune d'Esnandes et inclus dans le périmètre de la réserve naturelle nationale de la baie de l'Aiguillon :

- Un plan coté du projet de ponton ainsi que sa position précise dans l'espace pourrait être un plus (même si ces éléments doivent être également dans la déclaration de travaux).
- Concernant les habitats naturels d'intérêt communautaire, nous sommes plus sur une vase de type slikke en mer à marée que sur des fonds marins de vase qui sont plutôt situés en dessous de la zone de balancement de marée. Pour cet habitat, je considère qu'il y aura une perturbation temporaire pendant les travaux et quelques temps après par les fouilles créées pour la mise en place de poteaux du ponton.
- Concernant les espèces d'intérêt communautaire, les oiseaux inscrits à l'annexe I de la Directive Oiseaux potentiellement présents sur le site sont : l'Avocette élégante (*Recurvirostra avosetta*), la Barge rousse (*Limosa lapponica*), la Sterne pierregarin (*Sterna hirundo*), la Sterne caugek (*Sterna sandvicensis*).
- Concernant les incidences du projet, il y a un risque de dérangement de la faune pendant les travaux. Le devenir des eaux usées et leur évacuation mérite d'être posé notamment à cause de la proximité de la zone conchylicole de la Prée de Sion.

**Il paraît nécessaire de préciser les modalités de travaux, notamment s'il y a intervention d'engin à moteur (A cadrer dans l'autorisation car interdit par le décret de création de la réserve naturelle).**

**De plus, il serait souhaitable que les travaux de construction du ponton se déroulent pendant l'été (juin-septembre), période de moindre présence des oiseaux d'eau fréquentant le site, afin de limiter le dérangement.**

Réserve Naturelle Nationale  
Baie de l'Aiguillon

Ferme de la Prée Mizottière  
85450 SAINTE RADEGONDE DES  
NOYERS

Tel : 02-51-56-90-01  
baie.aiguillon@espaces-naturels.fr

Frédéric CORRE  
Conservateur

Réserve Naturelle Nationale de la Baie de l'Aiguillon (17)